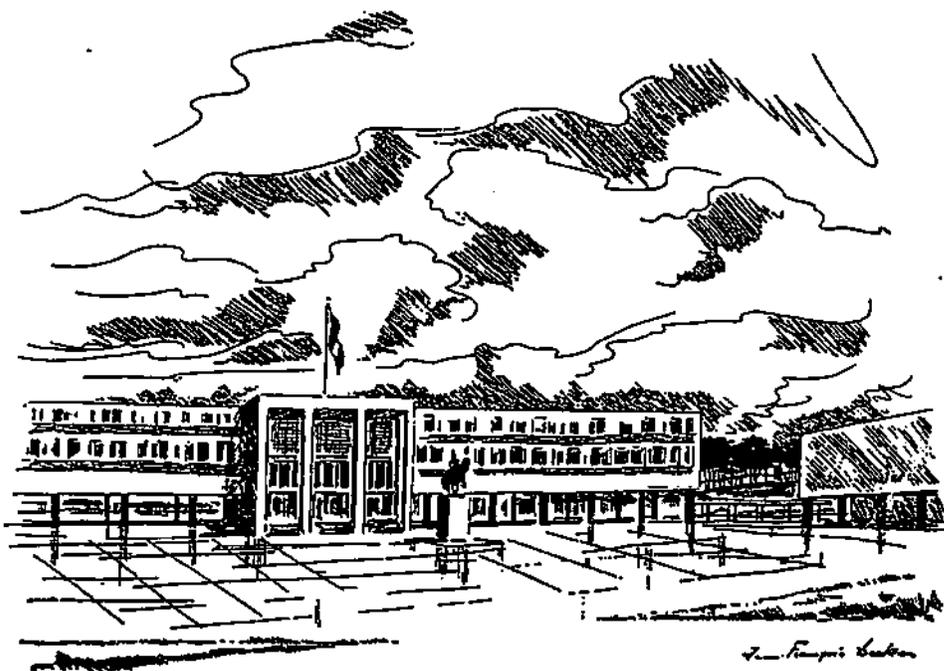




**ARMÉE DE TERRE**



**HISTORIQUE DE COETQUIDAN**

1989 : Commandant PETERS

## TABLE DES MATIERES

Page

### INTRODUCTION

### 1ère PARTIE : LES ORIGINES DU CAMP DE COËTQUIDAN ET SON EXTENSION - 1873-1914

<u>Chapitre 1</u>	Généralités	5
<u>Chapitre 2</u>	Le cadre juridique	8
<u>Chapitre 3</u>	Un camp en Bretagne : un besoin pour la Nation	12
	31 - Première époque : le champ de tir d'artillerie 1873-1905	12
	32 - Deuxième époque : le camp d'instruction - 1905-1914	19

### 2ème PARTIE : LE CAMP : SON ORGANISATION ET L'ACCUEIL DES TROUPES

<u>Chapitre 1</u>	La construction du camp bâti	33
<u>Chapitre 2</u>	Organisation et fonctionnement du camp d'instruction	46
<u>Chapitre 3</u>	Une utilisation différente selon les vicissitudes historiques	60
	31 - Camp de manoeuvre et d'expérimentation de nouveaux matériels pour les Français	60
	32 - Les Allemands à Coëtquidan pendant les guerres	73
	33 - Camp d'instruction pour les Américains - 1917-1918	76
	34 - Camp de réfugiés et de formation	
	341 - Les Espagnols au Bois-du-Loup - 1939	80
	342 - Les Polonais à Coëtquidan - 1939-1940	82

	Page
<u>3ème PARTIE</u> : UN CAMP BIEN ACCEPTE AVEC DES RETOMBÉES ECONOMIQUES	
<u>Chapitre 1</u> Un camp d'instruction globalement bien accepté	88
<u>Chapitre 2</u> Quelques protestations	
21 - Les problèmes d'approvisionnement en eau et la pétition de la commune de Beignon	101
22 - L'expropriation du château du Bois-du-Loup	103
23 - Le détournement de la RN 24	106
<u>Chapitre 3</u> Des retombées économiques	110
CONCLUSION	118

## PREFACE

Mener une longue enquête sur un sujet nouveau est une grande joie.

Pour la conduire à son terme nous avons eu la chance de bénéficier de la collaboration de plusieurs personnes que nous tenons, ici, à remercier.

En premier lieu, nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes celles qui nous ont aidé dans nos recherches.

- Le personnel de la Direction des Travaux du Génie de la III<sup>e</sup> Région Militaire et celui de son annexe à COETQUIDAN, qui nous ont toujours accueilli avec bienveillance et dévouement.

- Le Chef de Bataillon HEDE, Officier en retraite de l'Arme des Transmissions - passionné, lui aussi, par le camp de COETQUIDAN et son histoire - qui a mis à notre entière disposition les archives du "Ploërmelais" journal local, qu'il détient à titre personnel, ainsi qu'une fort belle collection de cartes postales. Son aide amicale et efficace nous a permis de résoudre de nombreuses difficultés.

- Tous les témoins dont les noms figurent ci-après et qui, malgré un âge avancé, ont bien voulu répondre à nos questions avec la plus grande gentillesse.

Enfin notre reconnaissance va au Lieutenant-Colonel DELHUMEAU, au Chef d'Escadrons PETIT, au Capitaine GERAUD, à l'Adjudant PACOUIL et à Monsieur AUVERLOT qui ont accepté de nous apporter leur assistance pour la réalisation pratique de ce travail.

-----

## INTRODUCTION

En 1945, le camp de COETQUIDAN accueille les écoles de formation des officiers de l'Armée de Terre; à l'origine de ce projet se trouve le Général de LATTRE, dont le fils appartient d'ailleurs à la première promotion d'élèves.

Depuis cette date, de nombreuses réformes sont intervenues dans les cycles d'instruction et dans les programmes, mais celles de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1982 et de l'Ecole Militaire Interarmes de 1986 sont les plus importantes. Elles provoquent des contraintes nouvelles, financières en particulier, mais aussi matérielles, qui remplissent d'incertitudes l'avenir.

Périodiquement la question se pose; les Ecoles resteront-elles ou non à COETQUIDAN?

En outre, il semble que notre Armée soit à la veille d'une profonde mutation, dans son organisation comme dans ses structures.

Une telle transformation, si elle se produisait, ne serait pas sans conséquence sur le camp et son devenir. Mais ce serait simplement un nouveau changement pour un établissement qui a vu une diversité de situations étonnantes.

Le camp n'a pas été créé en 1945 pour y installer les écoles, son origine est beaucoup plus ancienne et remonte au siècle dernier.

Situé au coeur de la Bretagne, il appartient à une région riche de vestiges.

Après la conquête de la Gaule, les Romains ont occupé l'Armorique et y ont laissé de nombreuses traces comme par exemple les noms de certains villages qui rappellent l'implantation de leurs camps militaires. C'est le cas notamment d'AUGAN (al camp : le camp) de CAMPENEAC ou de COMPER. C'est aussi la région de la forêt de Brocéliande, de la légende de Merlin d'Enchanter, de la fée Viviane, du Roi Arthur et de sa cour et plus proche de nous, celle de Saint Couturier (1).

Le Marquis de Bellevue, en 1911, a dressé en quelque sorte l'inventaire des vestiges du passé.

Il recense ainsi de nombreux dolmens, calvaires, chapelles dont plusieurs sont situés sur les terres du futur camp et un seul château, celui du Bois du Loup, seigneurie ancienne mais de construction récente.

Ce cadre mystérieux rend d'autant plus passionnantes, les recherches sur un sujet qui, curieusement, n'a fait jusqu'à présent, l'objet d'aucune étude approfondie.

Les quelques travaux qui lui sont consacrés sont ceux des Colonels BABRON et CAMUS (2).

Le premier, Chef d'Etat-Major de l'ESMIA de 1952 à 1958, écrit un article, qui paraît dans la revue de Saint-Cyr, et dans lequel il regrette vivement que, contrairement aux camps de l'Est, aucune information relative à celui de COETQUIDAN n'existe.

(1) - Le camp de COETQUIDAN va-t-il dévorer Brocéliande? - Brochure écrite par M. BRIDIER de BEIGNON.

(2) - Les textes figurent en annexe.

Le Colonel CAMUS dans son ouvrage de 1981, "l'Histoire des St-Cyriens", reprend en partie cet article auquel il apporte quelques anecdotes.

Voilà en l'état actuel, les seuls renseignements qu'un Officier ou toute autre personne intéressée par ce sujet, puissent consulter.

C'est, nous l'avouons, peu de choses pour un camp qui, créé en 1873, a accueilli des millions de jeunes français, qui durant leur service militaire y sont venus en menoeuvre et des milliers d'officiers qui y ont reçu toute leur formation de base, acquis la rigueur indispensable à leur métier et l'amour de celui-ci.

Pour les uns, comme pour les autres, COETQUIDAN reste une période inoubliable, difficile certainement mais Oh! combien exaltante.

Et puis, les semaines, les mois, voire les années passés dans ce cadre, presque en dehors du temps, rappellent à tous, leur jeunesse et l'insouciance qui la qualifie.

C'est pourquoi nous avons décidé d'entreprendre à notre tour des recherches et ainsi de contribuer à mieux faire connaître l'histoire plus que centenaire de ce camp.

Etudier pourquoi il a été créé, à quelle époque, quels étaient les besoins qu'il devait satisfaire, permet d'avoir un aperçu de notre système militaire alors en pleine mutation. Nous sommes en effet appelés à analyser les conséquences de la défaite de 1870 et leur répercussion sur la réorganisation de l'Armée, sur ses méthodes d'entraînement et sur ses matériels qui sont en fait à l'origine des camps d'instruction.

A partir d'un tel exemple, nous appréhendons toutes les difficultés inhérentes à de telles créations : difficultés politiques dans la phase de conception puis administratives, juridiques et financières dans celle de la réalisation.

Nous pouvons ainsi apprécier les qualités des officiers du Génie et des inspecteurs du domaine et de l'enregistrement, qui sont les hommes de terrain et les véritables artisans de ces gigantesques chantiers.

Enfin, indépendamment de la démonstration du rôle important qu'ont joué ces camps dans la préparation de nos militaires, il est aussi particulièrement intéressant d'examiner les réactions des populations expropriées et l'impact d'une installation de cette ampleur, dans une région qui, le plus souvent, est choisie à cause de son dénuement.

Nous avons limité cette étude à la période la plus mal connue, celle qui correspond au champ de tir d'artillerie pour les régiments de Bretagne et à celle qui la suit, le camp d'instruction national, soit de 1873 date de la création à 1945, époque à laquelle les écoles s'installent à COETQUIDAN.

Depuis l'histoire du camp se confond avec celle des élèves officiers, de leurs traditions et de leurs activités. L'ouvrage du Colonel CAMUS déjà cité, très documenté et très complet à ce sujet, répond alors parfaitement à toutes les questions que l'on peut se poser.

Pour effectuer ce travail nous avons fait appel à quatre types de sources : - des ouvrages, des témoignages, des documents d'archive et des articles de presse ou cartes postales.

Nous avons utilisé des ouvrages dont la liste figure dans la bibliographie, mais nous avons aussi recueilli les témoignages (1) des habitants de la région.

Parfois contradictoires, ils nous ont servi de pistes dans nos recherches.

Les archives, elles, nous ont permis de retrouver l'historique de l'installation et du développement du camp.

Enfin, la presse (2) nous a aidé à apprécier le rôle de celui-ci sur la vie de la région.

L'étude de ces documents divers, leur analyse et les déductions qui peuvent en être faites, nous permettent d'établir que la création du camp de COETQUIDAN au lendemain de la défaite de 1870, répond à des impératifs militaires et politiques et que son évolution en dépend entièrement.

Sa réalisation a rencontré quelques difficultés, administratives, juridiques et financières, mais globalement le projet a été bien accepté par la population et son impact économique sur la région a été considérable.

Dans la première partie de ce mémoire, nous reconstituerons la trame historique du camp, sa création, son extension et son évolution, que nous replacerons dans le contexte politique de l'époque.

Puis nous nous attacherons à mieux connaître ses structures et ses moyens, qui ont permis d'accueillir des millions de Français ou d'étrangers.

Enfin, nous observerons les réactions de la population face à ce projet et la situation économique nouvelle qu'il engendre.

---

1) - M. ALLAIN, ancien maire de BEIGNON  
 M. BINARD, dernier survivant du village du Bois du Loup  
 M. BRIDIER, ancien conservateur du Musée du souvenir des Ecoles de COETQUIDAN  
 Mme CROSNIER qui avait une dizaine d'années au moment des expropriations de BEIGNON  
 M. DENIEUL, premier adjoint au maire de St MALO de BEIGNON  
 M. FAGOT, employé civil au camp de 1935 à 1980  
 M. LEBLANC de Bellevue, adjoint au maire de GUER durant de longues années  
 M. MENAGE de CAMPENEAC  
 M. NIVOUARE d'AUGAN  
 M. et Mme POIRIER de la Bardoulais (commune de GUER)

2) - Archives du journal local "Le Ploërmelais" - Série de cartes postales.

1 ère P A R T I E

LES ORIGINES DU CAMP DE COETQUIDAN

ET SON EXTENSION

1873 - 1914

## CHAPITRE I

### GENERALITES

Le métier des armes exige, comme tous les métiers, une formation de caractère professionnel. Celle-ci peut s'acquérir "sur le tas", comme ce fut le cas pendant les guerres de l'ancien régime, de la révolution et de l'empire.

L'instruction se faisait toute seule par quelques leçons de dégrossissage aux dépôts de Mayence, Strasbourg ou Bayonne, points de passage d'où les nouvelles recrues étaient dirigées sur les corps cantonnés à l'étranger. Là, immédiatement encadrées, elles prenaient instantanément l'esprit militaire des vieux soldats \*

Heureusement l'état de guerre n'est pas permanent, aussi est-il nécessaire de trouver un moyen pour instruire nos soldats durant le temps de paix, afin qu'ils soient en mesure de défendre la Patrie si un danger la menace.

Auparavant les combats, limités au choc d'armées à courte distance, ne nécessitaient que l'apprentissage des gestes élémentaires qu'il suffisait de répéter souvent pour les assimiler.

Les idées novatrices du Roi de Suède GUSTAVE-ADOLPHE, les progrès des armes à feu, de l'artillerie, la renaissance de l'ordre oblique \*\* dûe à Frédéric II de Prusse, modifient la tactique qui devient plus complexe. Elle exige désormais de la part des combattants un savoir-faire plus compliqué et de la part des chefs, de l'intelligence et de l'initiative, que seule une solide formation permet d'acquérir.

Si, jadis, l'instruction pouvait être dispensée dans des casernes, puisqu'il s'agissait d'apprendre des mouvements simples, le combat moderne requiert d'autres connaissances et d'autres moyens.

Seuls des camps permettent d'atteindre ce but, mais leur existence est souvent remise en question. C'est surtout le cas après une victoire ; les Généraux, sûrs de leurs Armées, ont tendance à en oublier les bienfaits. L'idée est pourtant vieille de 300 ans ; quand le Roi prévoyait une prochaine entrée en campagne, il réunissait ses armées dans les camps de Compiègne, Saint Quentin, Saint Sébastien, Sarrelouis, camps qui datent des années 1670.

Ces terrains temporaires, loués pour l'occasion, ont permis de faire face avec succès aux diverses coalitions ennemies.

Ils est très intéressant de remarquer que l'abandon de ces camps à la fin du règne de Louis XIV coïncide avec l'époque des revers et que le même renoncement sous son successeur est suivi de la défaite de ROSSBACH en 1757.

Plus près de nous, le défaut d'instruction de nos soldats explique en grande partie la déroute de 1870.

Le Commandement militaire pensait alors, que les campagnes d'Afrique et de Crimée suffiraient à l'entraînement des Troupes, sans se rendre compte que ce type de combat n'avait rien à voir avec celui qui se déroulerait en Europe.

\* Référence à l'ouvrage du Général JOURDY. L'instruction de l'Armée française de 1315 à 1902. Pages 204 à 240. Edit. Félix ALCAN - PARIS.

\* Méthode tactique, qui par le renforcement d'une des deux ailes et l'affaiblissement de l'autre, permettrait de déborder le flanc de l'adversaire.

Le combat de guerilla mené par notre Armée en Algérie ne préparait pas les Officiers à commander d'importants effectifs et n'habituaient pas nos soldats à la puissance destructrice des armes nouvelles.

Au lendemain de la défaite face à la Prusse, le Commandement militaire et le pouvoir politique prennent conscience des faiblesses de notre système de défense. Les généraux saisissent l'importance d'une bonne instruction dans la préparation d'une guerre. Avant 1870 la France ne disposait que du Camp de Chalons(1), il faut par conséquent trouver d'autres terrains afin de sortir l'armée des casernes et préparer l'outil efficace de la revanche.

La plupart des hommes politiques sont en 1871 très favorables eux aussi à l'idée de sortir l'armée des casernes et de l'installer dans des camps loin des villes, dangereuses pour la discipline. Selon M. THIERS (2) elle doit y poursuivre un double but ; continuer un entraînement intensif et mener à bien son réarmement à l'abri des regards indiscrets.

Militaires et politiques sont donc d'accord sur le principe. Il faut organiser des camps ; ils sont indispensables et urgents.

Le principe étant accepté par tous, la réalisation du projet ne devrait pas poser de problèmes et pourtant cette volonté commune va se heurter à de nombreuses difficultés.

Tout d'abord les premières tentatives de THIERS tournent court et les camps régionaux d'entraînement, à peine créés, sont dissous par le décret du 7 mars 1871 qui ratifie les préliminaires de paix. (3)

Plus tard le projet sera repris mais se heurtera au problème de l'implantation des corps de troupe sur le territoire. Notre armée, héritage du passé, est éparpillée; la dissémination est telle que les bataillons d'un même Régiment sont parfois stationnés dans des villes différentes.(4)

La répartition anarchique ne facilite ni le commandement, ni l'instruction car les déplacements longs et onéreux poussent les Unités à évoluer à proximité de leur garnison.

Cette économie se fait aux dépens d'une instruction sérieuse car elles manoeuvrent sur des terrains étriqués où le respect de la propriété impose l'utilisation des seuls chemins. Ceux-ci ne cadrent que rarement avec les déploiements ou les directions de marche envisagés et impriment un cachet d'invraisemblance aux exercices.

L'emplacement géographique des futurs camps doit tenir compte de ce désordre et être choisi pour le maximum d'unités puissent y accéder, sans que les déplacements soient trop longs. Ces difficultés retardent l'exécution du programme, mais ne l'annulent pas, car le désir de renouveau, qui s'exprime aussi dans le contenu de l'instruction incite à sa réalisation.

Les trois armes étudient les enseignements des récents combats, pour refondre leurs règlements respectifs et les actualiser.

L'Artillerie française réagit rapidement. Très inférieure à l'artillerie prussienne en qualité comme en quantité, elle ne disposait, en outre, d'aucune doctrine d'emploi adaptée.

- 
- ) - Les autres camps étaient de dimensions réduites et ne permettaient pas l'entraînement des grandes unités;
  - ) - Thèse d'Etat d'Histoire de M. Jean-Charles JAUFFRET "Parlement, gouvernement, commandement" tome 1 pages 207 - 217 à 222.
  - ) - Thèse d'Etat de M. Jean-Charles JAUFFRET
  - ) - Jusqu'en 1789 les habitants ont la charge de loger les soldats mais la révolution les affranchit de cette servitude. l'Etat ne pouvant construire des casernes, fait appel aux communes qui par patriotisme ou par intérêt, offrent des terrains et une contribution financière pour construire les casernements.

Engagée sans idée de manoeuvre et dispersée, elle eut une efficacité limitée face à son homologue qui, déjà, prône la concentration des feux (1) et elle porte une grande part de responsabilité dans la défaite.

Dès 1871, elle adopte de nouveaux matériels (celui du Colonel de REFFYE (2) canons Lahitolle de 80 et 90 mm (1)) et modernise son règlement.

Les évolutions solennelles et rigides sont simplifiées, la routine disparaît et les artilleurs s'enhardissent peu à peu à manoeuvrer à l'instruction, comme ils sont appelés à le faire sur le champ de bataille.

Pour s'exercer à la reconnaissance, à l'étude des positions, à la vie en plein air, il leur faut des champs de tir.

En quelques années, il en est créé un certain nombre pour satisfaire les besoins des différentes régions. (par exemple dans l'Ouest, Saint AVE près de VANNES en 1874, SAUMUR en 1875, FONTENAY en 1877)(3)

La location des landes de Coëtquidan en 1873 s'inscrit dans ce contexte.

Après avoir rappelé la situation de l'époque et évoqué les raisons politiques et militaires, qui sont à l'origine de la création des camps d'instruction en France, il est temps maintenant d'entrer dans le vif de notre sujet.

Il nous semble intéressant de montrer comment dans le cas de COETQUIDAN, un petit champ de tir d'artillerie régional temporaire, s'est transformé en quelques années en un vaste camp d'instruction national permanent.

Mais auparavant il convient d'étudier le cadre juridique dans lequel se sont déroulées les expropriations nécessaires à l'extension du domaine militaire.

-----  
 (1) - Dictionnaire d'Art. et d'Histoire Militaire PUF. de André CORVISIER.  
 Article de G. BODINIER p. 75 et 76

(2) - L'instruction de l'Armée française du Général JOURDY.

(3) - "L'Armée de Terre dans l'Ouest" - Etude faite par la III<sup>e</sup> R.M. de RENNES.

## CHAPITRE 2

### LE CADRE JURIDIQUE

La réalisation d'une expropriation qui porte sur de larges étendues de terrain, plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant dans le cas des camps d'instruction comme Coëtquidan, est une opération d'une grande envergure et d'une grande complexité. Elle est conduite selon la loi du 3 mai 1841, loi complétée par une note de mars 1874 et par la circulaire ministérielle de décembre 1880. Les expropriations du camp furent réglées principalement par trois personnes ; les Capitaines du Génie LEFEVRE puis DORBEAU, responsables successivement du service du génie local et par M. HEITZ, Inspecteur des Domaines, détaché de VANNES à mi-temps.

Pour comprendre la difficulté de la tâche qui leur incombe, il est nécessaire de développer quelque peu la procédure administrative qu'ils durent appliquer durant ces années.

Dès que l'Etat arrête le choix de la région, il faut entreprendre l'établissement des plans et états parcellaires des propriétés à acquérir en vue de l'obtention du décret déclaratif d'utilité publique et d'urgence s'il y a lieu.

Pour cela, il est préférable de demander à la Direction des contributions directes les copies des plans et états parcellaires qui serviront de documents de base. La reconnaissance du terrain, utile dans toute expropriation, est ici tout à fait indispensable.

Les études et conférences préliminaires ont été faites, là comme ailleurs, sur une carte au 1/80 000 ou au 1/50 000. Les limites tracées, si elles ne suivent pas des voies naturelles, chemins ou rivières, ne sont généralement qu'approximatives. Il est nécessaire de faire sur le terrain une reconnaissance sérieuse pour fixer avec précision les limites de l'emprise à reporter sur le plan cadastral. Ce n'est pas toujours facile car on choisit pour créer les camps militaires des terrains peu cultivés et à bas prix.

Dans la région de Coëtquidan, les landes sont abondantes, on ne retrouve donc pas les séparations dans les cultures qui ailleurs donnent les limites de la propriété. Les chemins et les sentiers n'y ont pas une situation immuable, les points de repère manquent, et le morcellement de la propriété y est extrême.

Pour la seule expropriation de 1906, le nombre de parcelles concernées est de l'ordre de 30 000. Cela s'explique en partie par le fait que le lotissement et l'aliénation des landes communales sont déjà avancés. D'après la loi, il fallait faire figurer sur les états parcellaires, les noms des propriétaires réels, présumés et actuels, ainsi que ceux de leurs fermiers. Cette procédure, compte tenu de ce qui vient d'être dit, était lourde et risquait de retarder la demande du décret d'utilité publique, aussi le Capitaine LEFEVRE demanda-t-il au Ministère de ne faire figurer sur les états que les noms figurant sur la matrice cadastrale. Cette mesure permettant un gain de temps considérable est acceptée par le Ministre le 19 octobre 1906. Malgré tout, cette première étape, dont le but est d'indiquer aussi clairement que possible les terrains à exproprier en respectant scrupuleusement la matrice, représente un travail long et minutieux qui fait parfois découvrir des erreurs cadastrales.

Une fois plans et états expédiés et dans l'attente de l'émission du décret déclaratif d'utilité publique, il convient de préciser les renseignements sur les propriétaires réels, de faire l'estimation des terres et bâtiments et d'établir les plans et états d'acquisition nécessaires pour traiter à l'amiable avec ces derniers.

A la réception du décret, le Capitaine du Génie envoie un dossier complet, (copie du décret, états et plans) au Préfet du Morbihan qui à son tour le transmet au Procureur de la République. Le jugement d'expropriation est ensuite prononcé par le Tribunal. Ce dernier affiché dans les mairies, inséré dans les journaux est notifié à chacun des expropriés. La procédure se fait au nom des propriétaires inscrits à la matrice des rôles. Ceux-ci doivent dans les huit jours qui suivent, indiquer à l'administration, l'identité de leurs fermiers, locataires et ayants-droit. Les autres intéressés au règlement de l'indemnité doivent également se faire connaître après l'accomplissement des formalités de publicité. Le règlement de cette indemnité est le résultat d'un accord à l'amiable ou alors celui d'une décision du jury d'expropriation.

On recherche au maximum l'entente à l'amiable, selon la directive ministérielle du 20 septembre 1884, qui préconise nettement la réduction au minimum des affaires à soumettre au Jury.

En effet dans une expropriation de cette envergure, la session du Jury serait longue et les jurés fatigués pourraient avoir la tentation d'en finir aux dépens de l'Etat.

De plus, en limitant le nombre d'affaires on obtiendrait un gain de temps considérable.

L'estimation des propriétés doit être faite par des agents des Domaines ce qui est prévu dans la circulaire ministérielle du 20 septembre 1884. Ils offrent une garantie supérieure à celles d'experts ou d'hommes d'affaires sans attache avec l'administration.

L'Inspecteur des domaines, M. HEITZ, chargé des pourparlers doit connaître assez bien le caractère et les moeurs des habitants s'il veut être efficace et s'opposer aux agissements de certaines sociétés - comme la Société Lyonnaise - : spécialement créées afin d'inciter les expropriés à aller en justice pour obtenir des dédommagements supérieurs, prenant elles-mêmes en compte leurs défenses. Le fonctionnaire dans le but d'engager les expropriés à traiter, est autorisé à accorder une prime de transaction amiable de 20 % en plus de l'estimation qu'il a faite. Cette estimation à laquelle s'ajoute 10 % de emploi servira de base à l'offre légale sur laquelle se prononcera le Jury si l'affaire est portée devant le tribunal.

Le fait de recevoir notification d'une offre légale inférieure au prix consenti par l'administration lors des pourparlers amiables, décide souvent de nombreux propriétaires à signer les conventions préparatoires et réduit notablement le nombre des affaires soumises au Jury.

Au total, le nombre d'actes administratifs établis par M. HEITZ pour l'expropriation des quelques 4 000 hectares, est considérable. On a trouvé à Coëtquidan une moyenne de 70 propriétaires différents pour 100 hectares.

Si l'accord intervient, l'acte préparatoire ou le compromis passé entre l'exproprié et l'inspecteur, est soumis au Ministre par le Capitaine du Génie qui demande l'autorisation de procéder à l'établissement de l'acte définitif.

Tout compromis passé avec les fermiers et locataires est également soumis au Ministre.

Il ne reste plus ensuite qu'à régler les indemnités acceptées par le propriétaire.

Dans le cas des transactions amiables qui ont échouées, les offres légales, faites aux propriétaires réfractaires par l'inspecteur, sont soumises au Ministre. Une fois approuvées, elles sont notifiées aux intéressés. le Capitaine du Génie doit alors préparer les dossiers de ces affaires, en vue de les soumettre au Jury dont il demande la réunion.

Beaucoup d'affaires soumises à ce jury sont des affaires jugées par défaut, soit qu'on n'ait trouvé personne pour traiter, soit que le peu de valeur de la propriété n'ait pas paru mériter le dérangement de la part de l'exproprié. Il est inutile pour de semblables affaires d'avoir recours à un avocat, l'agent des domaines qui coopère à l'expropriation peut le remplacer et cette procédure acceptée par le Ministère est financièrement très avantageuse pour le Trésor.

Seules les affaires importantes, en particulier celles où sont impliquées les sociétés évoquées ci-dessus, nécessitent la présence d'avocats pour défendre les intérêts de l'Etat devant les Jurés qui doivent définir les indemnités à verser.

Une grande expropriation réglée selon la procédure que nous avons rappelée dans ses grandes lignes, ne peut être menée à bien sans une organisation méthodique et appropriée. Trois groupes distincts avec chacun des fonctions spéciales ont travaillé conjointement à Coëtquidan.

Un premier - formé d'un officier d'administration, d'un géomètre et d'un employé capable de faire des recherches dans les archives des domaines et des mairies - reconnaît les parcelles, fournit tous les renseignements pour établir les plans et les états parcellaires, reconnaît les propriétaires réels et rectifie les indications cadastrales en vue de l'élaboration du plan d'acquisition. Ce groupe doit toujours aller de l'avant, sans se préoccuper d'éventuels retards administratifs. Des moyens de locomotion lui sont indispensables pour assurer ce travail qui nécessite une grande activité et une consciencieuse exactitude.

Un deuxième groupe, celui de l'acquisition proprement dite, est dirigé par l'agent des domaines. Il établit, d'après les données de ce dernier, les actes d'estimation, prépare les conventions amiables, les actes administratifs, les origines de propriété, tient à jour l'avancement des actes amiables et prépare les demandes d'autorisation de liquidation.

Ces opérations, complexes, nécessitent de l'ordre et une connaissance approfondie de l'expropriation et de la procédure judiciaire.

Enfin, un troisième groupe avec comme chef, le Capitaine du service du Génie local, chef du service des expropriations, assure toute la correspondance, en particulier celle qui a été une des principales sources d'information pour ce travail, il fournit aux autres groupes les plans et documents nécessaires, met sur pied les plans et états parcellaires, fait rendre les jugements, suit toute la procédure, prépare la convocation du jury et tient la comptabilité à jour. Ce bureau central qui doit tirer de nombreux plans, expédier de volumineux dossiers. fournir dans les délais les documents indispensables, doit être outillé en appareils de reproduction et employer un personnel qualifié, qui lors des nombreuses notifications à mener, doit être renforcé par des agents assermentés.

Avec une organisation de ce type on peut mener à bien l'opération importante et délicate de l'expropriation ; mais il faut encore que le service du Génie, en relation constante avec la Préfecture, les contributions directes, les hypothèques et le Trésor, s'efforce de conserver avec les représentants de ces services, de bonnes relations pour éviter des retards qui entraveraient la bonne marche du service expropriant.

Il ne faut pas perdre de vue en effet que parallèlement à ces opérations, le service du Génie doit s'occuper d'une multitude de questions annexes, gestion du domaine militaire, organisation du champ de tir et d'instruction, régime des tirs, travaux sur le camp, affermage de landes ou de bois, enfin, conférences de toutes sortes au cours desquelles ses avis et suggestions sont toujours considérés avec la plus grande attention.

## CHAPITRE 3

### UN CAMP EN BRETAGNE : UN BESOIN POUR LA NATION

#### 31 - Première époque : Le champ de tir d'artillerie - 1873 - 1905

La création du champ de tir d'artillerie de Coëtquidan s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'Armée de Terre et de ses moyens d'instruction après la défaite de 1870.

Nous avons rappelé dans le chapitre 1, pourquoi un tel programme avait été entrepris. L'objectif est de créer un certain nombre de camps ou de champs de tir, qui seraient répartis de façon à ce que chacun puisse recevoir les Régiments de deux ou trois Corps d'Armée.

Les landes de Coëtquidan sont destinées à devenir le champ de tir de l'Artillerie de la X<sup>e</sup> Région auquel seraient abonnés les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Corps d'Armée de RENNES et de NANTES. \*

Pourquoi avoir choisi cette région ?

Les critères de sélection sont avant tout financiers.

Il faut d'abord un terrain bien situé par rapport à l'ensemble des unités bénéficiaires, afin que le déplacement des plus éloignées ne soit jamais très onéreux.

De ce point de vue, la position de Coëtquidan au centre de la Bretagne est parfaitement appropriée.

Ensuite, il convient de choisir les moins bonnes terres, celles qui par conséquent sont les moins peuplées. Ce sont les terrains de cette nature qui seront les moins chers et qui nécessiteront un minimum d'expropriations de propriétés bâties.

La région de Plélan le Grand, Guer, Campénéac et Paimpont, couverte de forêt ou envahie par la lande, répond à ces conditions ; elle offre de surcroît un relief diversifié, tout à fait conforme aux besoins des militaires. Ceci explique d'ailleurs qu'une première expérience de camp de manoeuvre y ait été tentée sous Louis-Philippe.

On en trouve la trace en consultant les archives municipales de Plélan le Grand. On y apprend ainsi, par une correspondance du 21 mai 1843, du Sous-Préfet de Montfort au Maire, que le Ministre de la Guerre vient d'annoncer au Préfet de Rennes, l'intention du Roi Louis-Philippe de créer cette année un camp d'instruction en Bretagne. Celui-ci après une reconnaissance de la région, sera établi sur le versant occidental des côteaux du Thélin. \*\*

Ce camp uniquement constitué pour la durée des exercices, doit accueillir 12 bataillons d'infanterie, 8 escadrons de cavalerie, 2 batteries d'artillerie, 1 compagnie de sapeurs du génie et 1 détachement de gendarmerie. La 13<sup>e</sup> division militaire fournira la majeure partie des troupes, le complément sera assuré par les divisions voisines.

-----  
- En annexe. Cartes de la Bretagne avec l'implantation des troupes en 1874, 1899, 1924 et 1939.  
- "l'Armée de Terre dans l'Ouest".

- Petit hameau à quelques kilomètres de Plélan le Grand.

Pour faire face aux problèmes sanitaires, l'intendance militaire demande au maire, le 27 mai, un local d'une vingtaine de lits pour recevoir et regrouper les soldats malades ou blessés.

Le projet de camp de manoeuvre soulève de nombreuses objections dans la population et le Préfet doit lancer un appel au calme puis intervenir pour abaisser les indemnités demandées par ceux qui louent terrains ou bâtiments.

Les travaux d'installation débutent néanmoins à la fin du mois de juin 1843. Le détachement de 60 à 70 hommes qui en assure l'exécution est logé à Plélan dans les conditions suivantes : un lit pour deux hommes, un lit par sous-officier et une chambre par officier. L'Administration de la Guerre règle les frais de toute nature.

Finalement, il semble que la majeure partie de la population ait compris l'intérêt que pouvait représenter pour la commune et l'économie locale, la présence de ce camp.

En effet, le Maire demande l'autorisation au Préfet d'ouvrir un deuxième marché le mardi de chaque semaine et celle-ci lui est accordée le 10 juillet 1843.

L'installation se poursuit, les foudres de campagne arrivent le 14 juin et à la mi-juillet le camp est prêt à fonctionner.

Un document, sorte de cahier des charges, en fixe les conditions d'emploi ; il s'agit de l'ordre constitutif \* du camp de Plélan.

Ce texte signé le 17 juillet 1843 par le Comte de RUMIGNY, Lieutenant Général et Commandant du camp en authentifie l'existence et en délimite les contours.

En septembre, le Duc de NEMOURS, fils cadet du Roi vient assister à un exercice de brigade et pendant trois semaines, il séjourne au Château de Saint Malo de Beignon. Ce château, détruit depuis par un incendie, était à l'origine une des résidences des évêques de Saint Malo.

D'autres manoeuvres ont lieu en 1844 et 1845 puis le camp disparaît à cette date.

Un message de la préfecture, du 3 août 1843, nous apprend qu'une compagnie reste en place pour assurer le gardiennage en dehors des périodes de manoeuvres. Logée à Plélan, elle entretient un poste permanent au Thélin. Ce dispositif n'empêche pas les opposants au camp d'instruction de manifester leur mécontentement en s'attaquant à des monuments édifiés par le Génie ou par des soldats pendant leur repos.

Le 5 janvier 1844, le Sous-Préfet expédie au maire de Plélan une lettre dans laquelle il exprime son indignation devant un tel vandalisme, espérant que tout sera mis en oeuvre pour trouver et punir les coupables comme il se doit.

L'expérience militaire suivante est tentée plus à l'Est, en 1873, sur les landes de Coëtquidan, quand le commandement cherche à multiplier les installations de ce type. Le Comte de la MONNERAYE, ancien Capitaine du Génie, Sénateur du Morbihan et M. de la FOYE alors Capitaine puis Général d'Artillerie, ont l'idée d'utiliser le vaste espace compris entre le Thélin et Campénéac comme champ de tir d'artillerie. Il faut dire que la hauteur de Coëtquidan \*\* "croupe allongée, entièrement boisée, comme usée par les nuées" selon l'expression du Colonel BABRON, se prête admirablement à l'implantation d'une zone de manoeuvres.

C'est d'ailleurs, à cause de cet aspect, qu'elle a été choisie.

-----  
Voir annexe.

Les landes de Coëtquidan signifient les landes au dessous du bois. Le bois étant autrefois l'immense Brocéliande, dont la forêt de Paimpont ne représente plus qu'une faible partie.

Le projet est adopté en 1873 ; d'abord temporaire sur des terres en location, le camp devient en 1878 \* permanent et les premières expropriations commencent dès l'année suivante.

La recherche d'une plus grande efficacité, par une adaptation des moyens à la situation internationale, explique cette évolution.

En effet, si des camps temporaires, loués pour la saison, convenaient sous l'ancien régime, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il faut des camps permanents en raison de la permanence moderne de la préparation à la guerre, qui a succédé à l'intermittence des crises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Nous avons constaté que le camp du Thélin avait, en son temps, suscité des mouvements et des contestations, aussi est-il intéressant de voir quelle a été la réaction des habitants de la région en 1873, quand ils prennent connaissance du projet gouvernemental.

On peut étudier celle-ci à travers les cahiers de délibérations des Conseils municipaux des communes concernées, à savoir, Beignon, Guer, Porcaro, Augan et Campénéac. Seul celui de Saint Malo de Beignon ayant disparu, n'a pu être consulté.

Certains, aujourd'hui, autonomistes ou écologistes, affirment que l'Armée s'est installée contre l'avis de la population et que l'Etat s'est emparé de terres appartenant à des paysans qu'il a chassés et ruinés.

La lecture de ces documents irréfutables apporte un démenti formel à ces propos. Pour s'en convaincre, parcourons ensemble les délibérations des conseils tenus en juin 1873.

A cette époque, une communication de la sous-préfecture de Ploermeil parvient aux maires. Elle les invite à donner leur avis sur la proposition du Général commandant l'artillerie de la 16<sup>ème</sup> division militaire, d'établir, selon le souhait du Ministre de la Guerre, un champ de tir sur les landes de Coëtquidan.

Les conseils municipaux tiennent séance entre le 22 et le 24 juin. De nombreux paysans et les habitants les plus imposés, commerçants, artisans participent à ces délibérations. Leur présence dans chacune des communes, montre l'importance que les maires attachent à cet évènement, leur volonté de donner un avis prenant en compte les différentes parties et qui soit ainsi le plus juste possible.

Cette proposition donne des détails sur l'installation du futur camp, expose les règles qui le régiront et celles que devront suivre les propriétaires des terres louées à l'Armée, mais aussi les riverains. Les indemnités versées seront financières ou en nature; L'Armée s'engage à répartir, proportionnellement aux terrains occupés, le fumier de ses chevaux, qui à l'époque présentait un intérêt majeur pour la culture.

#### Délibération du conseil municipal d'Augan - le 22 juin 1873.

Le conseil, considérant qu'il ne possède que peu de terrain sur les landes concernées par le projet, estime ne recevoir que peu ou pas de fumier. Toutefois il consent à souscrire aux clauses du présent traité, à la condition que le Ministre de la Guerre lui accorde une subvention suffisante pour achever le chemin n<sup>o</sup> 2 qui conduit à Beignon. Sans celui-ci, Augan ne pourrait bénéficier d'aucun des débouchés pour ses denrées, qui ne manqueront pas de se créer dans le voisinage du camp.

Le 15 juillet, le conseil présidé par le Sous-Préfet maintient ses déclarations du 22 juin. Il évalue les travaux à 8 000 francs et déclare s'en remettre à la générosité du Ministre pour recevoir une allocation convenable.

\* - Le décret d'utilité publique date du 3 décembre 1878.  
(archives du Génie de la III<sup>e</sup> R.M. - Caserne FOCH - RENNES)

Il semble qu'il soit entendu, puisque le 17 août, quand le Maire donne lecture d'une circulaire ministérielle du 11 août, annonçant au Préfet et aux Maires intéressés que les écoles à feu projetées dans le camp de la lande de Coëtquidan, n'auront pas lieu cette année, le conseil, à l'unanimité, accueille cette communication avec regret. Il espère qu'il s'agit d'un simple ajournement et que l'année suivante, suite sera donnée aux études commencées dans la région.

#### Délibérations du Conseil municipal de Porcaro - le 24 juin 1873.

Le Conseil à l'unanimité, ne voit aucun inconvénient à accepter les conditions énoncées pour la création d'un camp militaire. Pourtant les landes dont il est question appartiennent à des particuliers et il ne peut prendre d'engagements pour des tiers. Les habitants les plus imposés et certains propriétaires présents sont persuadés que ces propositions seront acceptées par tous les intéressés si les terrains, après les manoeuvres, sont rendus en bon état ou si des indemnités convenables sont allouées en cas de dommages;

#### Délibérations du Conseil municipal de Guer - Le 24 juillet 1873

Le conseil en session extraordinaire, se déclare, à l'unanimité, favorable au projet d'installation d'un camp. Tous les participants, commerçants et industriels en particulier, affirment leur intention d'aider à le constituer. Ils forment par ailleurs les voeux les plus sincères pour que cette création devienne permanente, car ils sont conscients des bienfaits qu'elle apporterait à Guer et à tout le pays.

Le bail de location qui concerne 71 parcelles pour une superficie totale de 10 à 15 hectares, est établi après acceptation de la convention passée entre le Maire et un Officier d'artillerie représentant l'Etat.

Il est renouvelé chaque 1er avril jusqu'à l'expropriation de 1879.

Le conseil municipal, on vient de le voir, a vu de suite les avantages du projet et il saura parfaitement tirer profit de la présence du camp pour peser sur l'Administration et moderniser la commune.

Ainsi, au cours de la séance du 14 février 1875, il demande à l'administration des postes de poursuivre ses travaux jusqu'à Guer et d'y créer un bureau qui permettrait d'assurer une meilleure communication du courrier. Cela, estime-t-il, rendrait les plus grands services aux autorités militaires et faciliterait la correspondance avec Rennes ou les autres villes de garnison.

#### Délibérations du Conseil municipal de Campénéac - Le 24 juillet 1873

Le Conseil municipal à l'unanimité se déclare favorable à la proposition du Général commandant l'artillerie de la 16ème division militaire et au projet de créer un camp sur les landes de Coëtquidan.

Un bail de 9 ans, renouvelable tous les 3 ans, est signé entre l'autorité militaire et le Maire.

La location de quelques 400 hectares sera reconduite jusqu'en 1879, date de l'expropriation de cette partie du camp.

Cette première expropriation d'importance, ne pose aucun problème, peut-être parce que cette zone recouverte de landes et de bois ne comprend aucune ferme ou culture.

#### Délibérations du Conseil municipal de Saint Malo de Beignon

Aucune trace du cahier, nous l'avons dit, mais on peut raisonnablement estimer que là aussi le conseil a dû se prononcer en faveur du projet. Les avantages économiques potentiels n'ayant pas échappé aux communes plus lointaines, il est difficile d'imaginer que le conseil de Saint Malo de Beignon ne les ait pas perçus.

En effet, la zone vie du futur camp, figure à quelques centaines de mètres du bourg qui va bien évidemment profiter de la présence des troupes pendant les périodes de manoeuvre. En 1878, 60 hectares de terre médiocre sont expropriés sans aucune contestation, pour la somme de 14 900 francs.

Délibérations du Conseil municipal de Beignon - le 23 juin 1873

Ce jour là, le conseil doit répondre à une lettre du Chef d'Etat-Major de l'artillerie de la 16ème Division militaire. Ce Colonel demande pour quels motifs, la commune a refusé de livrer des landes pour créer un champ de tir et de manoeuvre à Coëtquidan. Il signale que, de toutes les communes concernées par le projet, seul le village de Beignon a refusé la proposition de l'autorité militaire.

Nous avons ici la confirmation de la réponse positive du conseil municipal de Saint Malo de Beignon.

Le conseil justifie son refus de la manière suivante - La lande de Coëtquidan a été vendue par la commune en janvier 1872 et depuis elle est en grande partie close et mise en labour. Ailleurs, le défrichement est en cours et les propriétaires doutent que l'indemnité fournie par le fumier de 300 chevaux, à partager entre eux soit suffisante pour compenser le tort et la gêne subis.

Le conseil n'est pas surpris par l'attitude favorable des municipalités voisines car il estime être le principal perdant. D'une part, parce que la majeure partie du futur camp dépend de la commune et d'autre part, parce que si les terres sont de faible valeur ailleurs, elles sont d'excellente qualité ici.

Les habitants ne sont pourtant pas unanimes pour confirmer le premier refus. Le bourg en majorité est favorable car il espère tirer profit du projet ; les villages du nord, éloignés sont plutôt indifférents ; seuls les propriétaires des terres à louer ou les voisins les plus proches du futur camp (on ne sait jamais) sont résolument contre.

Devant des réactions si opposées, le conseil décide alors de laisser le soin aux autorités supérieures de rechercher des accords avec les propriétaires intéressés et de ne pas s'immiscier dans les tractations à venir.

Ces dernières permettent en fin de compte d'établir des baux qui seront reconduits en septembre 1875 puis en mars 1877 et 1879 date de la première expropriation. En juillet, elle porte sur 5 hectares puis le 22 février 1880 on agrandi le camp et l'opération se renouvelle le 5 mai 1881. Au total, 500 hectares, environ ont été expropriés sur la commune de Beignon.

La lecture des cahiers de délibérations sous a permis de mieux comprendre comment s'est déroulée la première phase d'expropriation. Il est intéressant de souligner qu'avant d'implanter le camp, l'autorité militaire a demandé l'avis des municipalités concernées et que celles-ci ont toutes, à l'exception de Beignon, répondu favorablement à ses propositions;

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette attitude quasi générale :

- d'abord le projet de champ de tir intervient en 1873, soit à peine 3 ans après la défaite. A cette époque, le désir de revanche est présent chez tous les français, en particulier chez les paysans, et les bretons ne font pas exception à la règle. On ne saurait refuser à notre Armée, les moyens de forger l'outil de la victoire ; jamais le patriotisme n'a été aussi grand et aussi partagé.

- ensuite, l'emprise s'exerce sur des terres de peu de valeur, sauf pour celles de Beignon, ou de faible étendue comme pour Guer, Augan ou Porcaro.

- enfin, l'Armée a pris soin, quand elle a effectué les reconnaissances, de choisir une zone inhabitée qui évite les adieux déchirants de paysans à leurs demeures. Cette volonté apparaît nettement au nord, où Saint-Malo de Beignon et les villages de Montervily, Leffou, Epinay qui seront touchés plus tard par l'agrandissement du camp, sont cette fois-ci épargnés au même titre que l'Abbaye d'en Haut Guillerien plus à l'Ouest et le domaine du Bois du Loup, au sud. \*

L'attitude des beignonais, très partagée, s'explique par la perspective d'avantages commerciaux, mais aussi par la perte de terres nombreuses et de qualité.

Les habitants du bourg comme ceux des autres communes espèrent tirer profit, alors que les paysans se voient privés de bonnes terres qu'ils viennent de mettre en valeur. Ces terres sont louées bien sûr, mais que leur réserve l'avenir ?

Ainsi s'achève la phase initiale de la création du camp.

Le projet de 1873 qui prévoyait l'installation d'un champ de tir temporaire pour la 10<sup>ème</sup> Brigade d'artillerie se transforme pour donner naissance en 1878 à un camp permanent par l'expropriation de terres. Organisé en véritable champ de tir, avec bâtiments à l'est, près de Saint-Malo de Beignon et installations de tir à l'Ouest sur une bande de 8 200 mètres de longueur et d'une largeur moyenne de 120 mètres, ce premier camp couvre une superficie exacte de 1 063 hectares, 81 ares et 86 centiares. \*

Il est destiné à devenir le champ de tir pour tous les régiments d'artillerie de la région de l'Ouest ; on pourra y tirer au 155 et au 75 \*\* sur des réceptacles de tir constitués par les bosses.\*\*\*

Les Unités du Corps d'armée de Rennes, le 7<sup>ème</sup> puis le 10<sup>ème</sup> d'artillerie y viennent faire leurs écoles à feu. C'est ainsi qu'en 1878, dans les archives du 7<sup>ème</sup>, il est fait mention du camp en ces termes :

"Le 24 mai 1878, la 4<sup>ème</sup> batterie à l'effectif de 4 officiers, 107 hommes de troupe et 55 chevaux est partie de Rennes à destination de la lande de Coëtquidan pour préparer l'installation du régiment au camp, pendant les écoles à feu".

Capitaine au 10<sup>ème</sup>, FOCH y vient tirer avec sa batterie. Colonel, il dirige les services en campagne et les écoles à feu de son régiment, (le 35<sup>ème</sup> d'artillerie en garnison à VANNES).

Le camp, si l'on en croit les témoignages de personnes âgées, est fréquemment utilisé pour les différents exercices des unités bretonnes.\*\*\*\*

De nombreux articles du "ploermelais", journal local, confirment ces mouvements de troupes et relatent les incidents survenus sur le camp.

Par exemple en 1901. Le 23 juin 1901 "Terrible accident"

- un nommé Jean COLLET, âgé de 27 ans, demeurant au village de la Châtaignerais, près du camp de Coëtquidan, où la II<sup>o</sup> batterie procède actuellement à ses écoles à feu, est mort vendredi, victime de son imprudence. Ayant trouvé un obus de 120 mm, COLLET voulut essayer d'en extraire la poudre avec un couteau, quand tout à coup la poudre prit feu et fit explosion, le malheureux reçut la décharge en pleine figure et fût tué sur le coup. COLLET est le troisième de sa famille à être victime du même accident ; son frère et sa soeur ayant été tués il y a 6 ans dans des circonstances identiques.

On note dans cet article l'intérêt manifesté par les paysans pour la récupération de poudre avec laquelle ils fabriquent leurs propres cartouches pour chasser sur le camp où le gibier abonde. Cette passion et le profit escompté leur font parfois commettre des imprudences.

Le 2 août 1901 "Mouvements de troupes"

- Les deux régiments de la 37<sup>ème</sup> brigade d'infanterie, le 48<sup>o</sup> et le 71<sup>o</sup> exécuteront leurs tirs de guerre au camp de Coëtquidan. Le 48<sup>o</sup> cantonnera le 16 août et le 3 septembre à la Trinité-Porhoët ; l'effectif de ce régiment comprendra 56 officiers 1388 hommes et 27 chevaux.

-----  
Référence faite au tableau Général des propriétés de l'Etat de 1927 (archives Génie III<sup>o</sup> RM)  
Cartes postales en annexe.

Les deux points côtés les plus élevés du camp que tous les officiers passés à Coëtquidan connaissent bien.  
Implantation des troupes en annexe.

Le 71° cantonnera le 17 août et le 2 septembre à MAURON, l'effectif de ce régiment sera de 46 Officiers, 1 200 hommes et 27 chevaux.

Le 25° Régiment d'infanterie est arrivé au camp de Coëtquidan pour y faire des tirs et des manoeuvres, il le quittera le 18 août. \*

L'article nous renseigne sur les régiments qui viennent à Coëtquidan, sur le rythme d'occupation des installations et la durée des manoeuvres (de l'ordre de 15 jours). Le 25ème partira le 18 août et le 48ème le remplacera presque immédiatement puisqu'il fait étape à la Trinité le 16 août et le 3 septembre au retour.

Les régiments rejoignaient le camp à pied et faisaient des étapes à l'aller et au retour. Des états précisant les possibilités de logement ou de cantonnement étaient régulièrement fournis par les municipalités à l'autorité militaire.

Cela n'est pas nouveau. On retrouve dans les archives de la Mairie de Plélan le Grand différentes correspondances qui en font état.

Le 11 mars 1831, le Lieutenant Général de la 13ème division d'artillerie demande au maire le nombre d'écuries et de places disponibles pour abriter chaque jour les chevaux dirigés sur Rennes pour le service de l'artillerie.

Le 22 mars 1883, à la demande du préfet, le maire de Plélan dresse un inventaire détaillé.

On y apprend que le bourg compte à l'époque 3 592 habitants et 843 maisons. Les possibilités de cantonnement sont importantes, 5 950 hommes et 765 chevaux, auxquelles s'ajoutent celles du champ de foire, soit 1 000 hommes et 500 chevaux.

Par ailleurs, 98 officiers peuvent y trouver un lit et 675 soldats un logement. Les écuries ou couverts peuvent abriter 585 chevaux et 82 voitures.

Le 1er juillet 1887, le Lieutenant-Colonel, directeur de l'école d'artillerie du 10ème corps d'Armée avertit le maire que Coëtquidan va devenir le centre de grandes manoeuvres d'artillerie de plusieurs régiments pendant 15 jours en juin, juillet et août. Les possibilités offertes par le casernement du camp sont insuffisantes, aussi demande-t-il de bien vouloir lui préciser les possibilités d'hébergement pour les hommes et les chevaux "qui sauront se contenter de peu".\*

Greniers, granges, surfaces couvertes suffiront pour les hommes. Les chevaux, faute d'écurie, pourront être à la corde sur le champ de foire.

Il termine en laissant entrevoir les bénéfices certains et les sérieux avantages qui ne devraient pas manquer de compenser la gêne causée aux habitants.

Néanmoins, le camp reste à l'état embryonnaire et n'est encore qu'un camp de toile activé pendant la belle saison.

L'installation devrait y être bien simple, les hommes sous les tentes \*\* les chevaux à la corde, bivouaquaient sur les pentes nord de la croupe de Coëtquidan, non loin de la source alimentant "La Fontaine aux biches", car déjà se pose le problème crucial du ravitaillement en eau.

Pourtant, peu à peu, on commence à construire des bâtiments qui remplacent les tentes Marabout. On utilise pour cela les pierres du pays, ce schiste métallique à la couleur violette caractéristique, exploité dans de nombreuses forges de la région, en particulier celles, célèbres, de Paimpont.

C'est ainsi que se développe l'actuel vieux camp \*\*\* étagé au nord, à l'abri des grands vents d'ouest chargés de pluie. La construction rudimentaire mais solide, puisque ces bâtiments existent toujours et abritent aujourd'hui les services du matériel d'intendance et le casernement, est l'oeuvre de soldats, de sapeurs et d'ouvriers d'artillerie.

- 
- Expression du directeur de l'école d'artillerie de Rennes.
  - Cartes postales - Camp de toile officiers et camp de toile troupes. - en annexe.
  - Voir carte en annexe.

Fiers de leur ouvrage, quelques uns le signèrent en sculptant grossièrement les ardoises placées aux frontons des bâtiments bas et trapus ; l'une porte 1890, l'autre 1894.

Jusqu'en 1905, le camp est essentiellement occupé par l'Artillerie et c'est l'Ecole d'artillerie de RENNES qui assure la surveillance et la remise en condition des installations de tir.

Cette date marque la fin de la première époque. Dès lors, le champ de tir d'artillerie va s'étendre, pour devenir un camp d'instruction permettant l'entraînement de toutes les armes.

Nous nous proposons maintenant d'en étudier l'évolution à travers les cent cinquante rapports expédiés par les Officiers du Génie, chefs du service local de Coëtquidan, le Capitaine LEFEVRE puis le Capitaine DORBEAU, au Ministère de la Guerre.

### 32 - Deuxième époque : Le Camp d'instruction - 1905-1914

Le champ de tir d'artillerie est utilisé au maximum de ses possibilités. Il faut pourtant se rendre à l'évidence, celles-ci ne peuvent satisfaire les besoins des régiments d'artillerie et il est hors de question d'y faire évoluer de grandes unités pour parfaire leur aptitude à la manoeuvre.

D'autres éléments militaires et politiques sont intervenus depuis le projet initial de 1873 et incitent le Ministre de la Guerre à agrandir le Camp.

Tout d'abord des changements propres à l'artillerie rendent caduques les terrains de dimensions réduites comme celui de Coëtquidan;

L'adoption en 1877 du matériel de Bange (canons de 90, 120 et 155 dont la portée varie de 7 à 9 kms)\* améliore les capacités de cette Arme qui acquiert dès 1873 une réelle habileté au tir.\*\* Ce matériel détermine une ère nouvelle ; vitesse de tir, effet foudroyant de ses rafales, nécessite des procédés d'instruction différents.

Le règlement de 1901 prescrit pour les canonières une bonne connaissance de leurs fonctions en campagne et sur le champ de bataille. On cherche aussi à développer chez les officiers, les qualités de coup d'oeil et d'initiative, pour déployer rapidement leurs batteries en utilisant judicieusement le terrain. Ainsi le champ de tir de Coëtquidan ne convient plus aux canons récents et n'offre pas l'espace, la variété de sites suffisante pour entraîner les artilleurs selon les dernières directives du commandement.

L'infanterie et la cavalerie tirent elles aussi, les enseignements de la défaite. Dès 1875 et 1876, elles adoptent de nouveaux règlements, qui reconnaissent l'importance primordiale du feu et du mouvement.

Le combat d'infanterie repose sur les tirailleurs en formation diluée ; la Cavalerie cherche à développer la souplesse, pour évoluer sur tous les terrains, avec des formations différentes selon qu'elle progresse sous le feu ou qu'elle prononce son attaque\*\*

-----  
 Dictionnaire d'Art et d'Histoire militaire d'A. Corvisier - P. 76  
 \* Ouvrage du Général JOURDY : "l'Instruction de l'Armée Française de 1815 à 1902"

L'instruction de ces deux Armes réclame des espaces considérables, et la réalisation des grands camps, dont l'intérêt est reconnu depuis longtemps, devient indispensable.

En organisant de telles installations, la France ne fait d'ailleurs que combler un retard notable dans ce domaine, vis à vis de ses voisins.

Le Général JOURDY estime que pour nos 19 Corps d'Armée stationnés en France, il faut au moins sept à huit camps, dont deux seulement existent au début du siècle, ceux de CHALONS et de MAILLY.\* Chacun d'eux doit disposer d'une surface de 12 000 hectares et coûter environ 8 à 10 million de francs.

Cette somme égale à la moitié du prix d'un cuirassé est un investissement tout à fait rentable.

L'Allemagne, l'Italie et la Russie pour ne citer qu'eux, ont compris cela et depuis plusieurs années, ont entrepris des programmes d'acquisitions et d'aménagements qui répartissent les dépenses sur chaque budget annuel.

Ainsi disposent-elles respectivement de 15, 4 et 14 camps. Le projet allemand lancé en 1891, prévoit un camp par Corps d'Armée et en 1900, 15 de ces grandes Unités en sont pourvues.

Il est temps que l'Etat agisse et que le Parlement reprenne pour les camps l'oeuvre que l'Assemblée constituante a réalisé pour les casernements\*\*.

Or, le budget militaire reste faible et les crédits consacrés à ce programme, environ 6 millions de francs chaque année, sont insuffisants.

Si l'on considère le prix évoqué par le Général JOURDY, il faudrait une dizaine d'années pour équiper nos Corps d'Armée.

Ce serait parfait si on pouvait répondre du maintien de la paix pour une longue période, mais que réserve l'avenir ?

La Prusse a adopté des procédés de mobilisation rapide et sa préparation militaire exemplaire, exige que notre Pays consente des efforts financiers pour entraîner son Armée de façon permanente et intensive.

D'autre part, l'adoption d'une Loi, le 21 mars 1905, ramenant la durée du service national à deux ans, appelle aussi à un remaniement des procédés d'instruction.

Notre Armée va, de cette façon, devenir une Armée de réservistes et il lui faut perfectionner et adapter son système de préparation à la guerre. Cette mesure politique rend la création des camps indispensable et urgente. Ils sont les seuls à pouvoir autoriser, dans les conditions énoncées, l'instruction et l'entraînement efficaces de nos réserves, sur lesquelles repose désormais la sécurité du pays.

La décision en 1905, de transformer le champ de tir de Coëtquidan, en camp d'instruction, répond à l'évolution de la situation sur le plan militaire et dans le milieu politique.

Une telle conversion présente, dans sa réalisation concrète, d'énormes difficultés, aussi l'Etat doit il procéder avec beaucoup de prudence, sans exclure parfois une certaine fermeté.

\* Les autres camps SISSONNE, COMPIEGNE .... sont des camps de Brigade trop petits.

\*\* Des 1373, sous l'impulsion du Général SERE de RIVIERES, des casernes sont construites dans toute la France; Bâties selon un plan type, ces casernements sont ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Le choix des hommes de "terrain" est donc déterminant dans la réussite de l'entreprise.

Ils devront d'abord préciser les limites de l'emprise pour ensuite s'occuper des expropriations.

C'est pourquoi le Ministre de la Guerre, confie l'étude préalable et la reconnaissance de la zone à des commissions, qui en 1905 puis 1906, élaborent un premier projet.

Cet effort apparaît dès 1908 insuffisant, aussi une troisième commission d'étude propose un nouvel agrandissement. Ce dernier projet fait de Coëtquidan, un camp moderne, adapté aux armes les plus récentes et capable d'accueillir de grandes unités pour leurs manoeuvres et leurs tirs. Il correspond aux limites que nous connaissons aujourd'hui.

Cette partie consacrée aux expropriations successives, sera essentiellement historique et chronologique. Elle devrait permettre au lecteur de mieux comprendre le déroulement des opérations.

Quelques chiffres précisant le financement des acquisitions ou les crédits alloués, indispensables pour une bonne compréhension, seront mentionnés, mais d'une manière générale, le facteur économique sera plus largement commenté dans la troisième partie de ce travail.

#### a) - Les commissions de 1905 et de 1906 - le 1er projet

Les commissions d'étude de 1905 et 1906, dont les propositions sont adoptées le 25 juillet 1906 par le Ministre de la Guerre, prévoient une extension du champ de tir actuel de 3 600 hectares pour une somme de 4 155 000 francs. Cette superficie, calculée à partir de relevés faits sur carte ou d'estimations, sera ramenée à 3 314 hectares quand les travaux d'expropriation seront terminés.

La dépêche ministérielle du 25 juillet, prescrit de procéder sans délai à l'établissement des plans et états parcellaires relatifs à l'acquisition des terrains nécessaires à la transformation du polygone d'artillerie de Coëtquidan en camp d'instruction pour toutes les armes.

Le Capitaine LEFEVRE, en application de la dépêche entame les opérations d'expropriations, qui ne l'oublions pas s'ajoutent à ses occupations habituelles.

Cette tâche nécessite de sa part un surcroît de travail mais lui demande aussi de savoir prendre des initiatives et d'assumer de lourdes responsabilités. C'est lui, en effet, qui étant sur place doit définir les expropriations prioritaires, conseiller le Ministre sur telle décision à prendre ou tel problème à régler, programmer et surveiller les travaux sur le camp, proposer l'emploi des crédits. Il doit, enfin, en maintes occasions rappeler à l'ordre, le mot n'est pas trop fort, le Ministère pour obtenir en réponse à un rapport, une autorisation de programme, un accord pour traiter à l'amiable ou régler une indemnité et éviter des retards préjudiciables aux finances de l'Etat.

La tâche confiée au Capitaine LEFEVRE puis à son remplaçant, le Capitaine DORBEAU est essentielle, leur réussite dépend largement de leur collaboration avec Monsieur HEITZ, l'Inspecteur des Domaines chargé des estimations, avec lequel ils vont travailler étroitement durant toutes ces années.

Le 4 février 1907, il expédie les plans et états parcellaires réclamés par le Ministre le 25 juillet de l'année précédente. Ils concernent les propriétés bâties et non bâties des communes de GUER et de SAINT MALO DE BEIGNON.

Dans ce même rapport il demande l'émission du décret déclaratif d'utilité publique pour les deux villages, avec prise de possession d'urgence des propriétés non bâties.

Pourquoi le Capitaine LEFEVRE commence - t-il par exproprier les terres à l'Est du champ de tir ?

D'abord parce que les nouveaux bâtiments doivent être construits au Sud-Est du camp baraqué actuel\*. L'installation du nouveau camp bâti prendra du temps, et il est normal de l'entreprendre au plus tôt.

Ensuite, l'extension de la zone vie pose l'éternel problème du ravitaillement en eau potable. La présence de sources sur ces terres, devrait permettre de le régler.

Enfin, on l'a vu dans le premier chapitre, l'établissement des plans et états parcellaires est long et fastidieux.

Il est donc urgent de commencer par la région de GUER où le lotissement et l'aliénation des landes communales compliquent encore la tâche.

Parallèlement à cette première opération, le Ministre de la Guerre, par une dépêche du 29 janvier 1907, demande au responsable du service du Génie local des propositions détaillées pour l'emploi en 1907, d'un crédit d'un million de francs qui servira à organiser le camp. Il demande également des propositions complémentaires pour la somme de 200 000 francs dont il pourra peut être disposer en fin d'année.

Toute la correspondance entre Coëtquidan et le Ministère, transite par la chefferie du génie et l'état-major du 10<sup>e</sup> Corps d'Armée, tous deux à RENNES. Le Général commandant ce dernier, joint à la dépêche ministérielle une demande supplémentaire afin de connaître l'état d'avancement des acquisitions et des travaux sur le camp.

Le Capitaine LEFEVRE, promu entre temps, Chef de Bataillon, répond le 16 février et propose les priorités suivantes pour l'année avenir.

Les sources de GUER et de SAINT MALO DE BEIGNON manquent de fiabilité et ne peuvent à elles seules satisfaire les besoins en eau potable, aussi comme les travaux d'adduction conditionnent tous les autres, il est urgent de trouver une solution de remplacement.

---

\* voir son implantation sur la carte en annexe.

D'autres sources existent sur le territoire de la commune de BEIGNON, près du village de MONTERVILY, mais elles sont en dehors des limites de la zone définie par le commission d'étude. Il faut, par conséquent, si on ne veut pas prendre trop de retard, intégrer ces quelques hectares au projet initial. Le travail préparatoire, en vue d'obtenir le décret d'utilité public indispensable, est déjà entrepris et pourrait être terminé pour la fin du mois de mars.

Les terrains à exproprier à BEIGNON, forment trois lots différents.\* Le premier, le plus étendu et le plus morcelé est éloigné des deux autres. Situé au Nord de la Nationale, son acquisition n'est pas urgente puisque la commission a donné la priorité aux terres du Sud.

Il paraît intéressant au Chef de Bataillon LEFEVRE de scinder les expropriations dans cette commune en deux, chacune faisant l'objet d'un décret. Cette solution permettrait de prendre rapidement possession du terrain de Montervily et de ses sources, par une première opération. Les expropriations au Nord pouvant attendre l'année suivante, et être entamées une fois celles de PORCARO terminées.

Il propose, après GUER et SAINT MALO DE BEIGNON, d'exproprier dans l'ordre, les terres de Montervily puis celles de Porcaro car le terrain y est très favorable à la manoeuvre et complète celui de GUER en cours d'expropriation. Les travaux préparatoires pour cette commune seront prêts vers le mois de Juin.

Comme cela a été dit précédemment, la région Nord de BEIGNON serait l'étape suivante. La phase ultime des opérations concernerait fort logiquement la commune de AUGAN puis celle de CAMPENEAC.

Après avoir fait des propositions répondant aux préoccupations du Ministre, le Chef de Bataillon LEFEVRE rend compte au Général de l'état d'avancement des travaux.

La recherche des sources et des possibilités de captage et d'acheminement ont pris beaucoup de temps, mais d'autres problèmes ont été envisagés et résolus, comme ceux des latrines, de la vidange et de l'évacuation des eaux usées. La disposition des barraquements pour la Division d'Infanterie a été arrêtée et en même temps se poursuit l'étude relative aux établissements de l'Artillerie, à la Brigade d'Artillerie et aux Services administratifs. Il est aussi prévu de construire une maison pour loger le garde du camp, comme cela a été demandé par le Ministre.

Au total les frais à engager dans l'année en cours, pour les acquisitions de SAINT MALO DE BEIGNON, GUER, MONTERVILY et PORCARO, sont de 945 500 francs, auxquels il convient d'ajouter 36 000 francs pour les travaux de captage des sources et la construction du logement pour le garde et 18 500 F pour les frais généraux. Ceux-ci comprennent les frais de bureau, la rétribution du personnel civil (à qui indemnités et frais de déplacement sont accordés), les frais d'acquisition (honoraires des avoués, avocats et insertions dans les journaux), et d'autres frais divers comme les certificats hypothécaires.

De sorte qu'en 1907, il faut prévoir de façon ferme, une dépense de UN MILLION de FRANCS et s'il reste des crédits en fin d'exercice, ils permettront d'entamer les travaux préparatoires au Nord de BEIGNON. Les propositions sont acceptées par PARIS et les travaux se poursuivent, notamment dans la région de Montervily, malgré l'opposition municipale qui refuse de céder les sources.\*\*

\* - Voir carte en annexe.

\*\* - Voir annexe n° 10.

En effet, dans l'attente du jugement d'expropriation, un arrêté Préfectoral du 7 mai autorise le Service du Génie à effectuer des fouilles sur ces seize hectares que la commune de BEIGNON doit finalement consentir à louer à l'Armée, en application d'un nouvel arrêté du 13 mai, publié et affiché à la Mairie, le 19 de ce mois.

En 1908, comme en 1907, le Chef de Bataillon LEFEVRE, en réponse à une dépêche ministérielle du 7 janvier, expose le 27 février, les opérations pour l'année à venir après avoir dressé le bilan de celle écoulée. En 1907, 780 hectares de propriétés non bâties et 7 hectares de propriétés bâties ont été expropriés.

Les formalités administratives prévues, ont été remplies à l'exception de quelques unes, relatives à la commune de PORCARO qui se poursuivent de nos jours.

Les expropriations les plus importantes et les plus urgentes à entreprendre cette année, intéressent trois villages. Elles correspondent à des nécessités d'ordre militaire mais aussi, dans le cas de Montervily, à des contraintes juridiques et administratives. La logique veut que le mouvement commencé au Sud du Champ de tir d'Artillerie dans les communes de SAINT MALO et de GUER, se poursuive par celle d'AUGAN.

L'incorporation de 520 hectares au camp d'instruction, permettrait de former un ensemble d'un seul tenant où les unités pourraient manoeuvrer et effectuer leurs tirs d'artillerie avec davantage de liberté et de sécurité. Il arrive alors, parfois, que des projectiles s'égarent vers le domaine du Bois du loup appartenant à cette commune. Il est temps de mettre un terme à une situation qui menace les fermes et le château.

Pour obtenir un tel résultat, il convient aussi d'exproprier 60 hectares appartenant à la commune de CAMPENEAC, qui forment une enclave entre le champ de tir actuel et les terres à exproprier sur AUGAN.

Par ailleurs, les recherches pour vérifier la rentabilité des sources de Montervily ne seront terminées qu'en été, mais dès ce moment, les résultats obtenus sont largement positifs et rendent indispensable l'acquisition de ce terrain dont le bail d'occupation temporaire expire le 31 décembre 1908.

Il est urgent que l'Etat en prenne possession avant cette date, et LEFEVRE rappelle, qu'aucune réponse à la demande d'approbation qu'il a faite à ce sujet le 21 mars 1907, ne lui est parvenue à ce jour.

Les crédits nécessaires s'élèvent à 1 013 000 francs et ils se répartissent de la manière suivante :

- 235 000 francs pour le reliquat de PORCARO
- 670 000 francs pour les terres d'AUGAN (520 hectares) et celles voisines de CAMPENEAC (60 hectares)
- 108 000 francs pour la région de Montervily (70 hectares) y compris les sources (10 hectares)

Le financement de ce programme s'avère difficile.

Le 7 février 1908 une nouvelle dépêche ministérielle parvient au Chef de Bataillon LEFEVRE ; trois faits importants méritent d'être rapportés

- Les crédits pour l'année seront de 796 000 francs avec peut être un supplément de 500 000 francs à l'automne.

- le Ministre laisse entrevoir un agrandissement prochain du camp au Nord-Est.

- Enfin, il semble qu'un projet de chemin de fer soit à l'étude dans cette même région ; aussi pour éviter des difficultés futures, il convient certainement de prendre de vitesse tout concurrent éventuel, en achetant sans retard, quelques parcelles judicieusement choisies, qui seraient les amorces d'une acquisition définitive.

Il répond point par point à la dépêche et fait les contre-propositions suivantes qu'il justifie ainsi.

Tout d'abord, les restrictions budgétaires ne doivent pas entraver la réalisation des expropriations prévues. Il suffit de reporter la somme manquante, soit 217 000 francs, en 1909 et de s'abstenir jusqu'à de prendre possession de certaines parcelles, à choisir parmi les plus éloignées et les moins nécessaires.

Ensuite, il juge la priorité du Ministre moins urgente que celle qu'il a exprimée précédemment, car aucun projet de tramway n'a encore pris corps et aucune enquête préalable n'a été, à sa connaissance, demandée.

Par conséquent, il confirme ses propositions. Une fois qu'elles seront réalisées, il ne restera que les terrains de CAMPENEAC, soit 1 700 hectares au Nord du champ de tir d'artillerie et une partie triangulaire de 270 hectares, à l'extrémité Nord-Est de l'emprise, relevant de la commune de BEIGNON.

Si un supplément de crédits était octroyé, il pourrait être employé de la façon suivante.

En premier lieu, il conviendrait de prélever les 217 000 francs qui manquent pour financer l'ensemble des opérations qu'il propose.

Les 283 000 francs restants, seraient alors utilisés pour :

- acquérir, comme le souhaite le Ministre, des parcelles "bien choisies", au Nord de la RN 24 pour préserver une extension future et empêcher qu'un projet de chemin de fer, n'y face obstacle un jour.

Cette solution nécessite l'expropriation de terres en dehors de la zone définie par la commission de 1905 et comme pour l'instant, rien n'est décidé, elle risque seulement d'inquiéter inutilement les propriétaires de la région.

- ou alors poursuivre selon la logique du mouvement de 1907 et engager la procédure sur la commune de CAMPENEAC.

Les terres situées au Sud de la Nationale sont d'une grande valeur, surtout à l'Est avec les hameaux de la Châtaigneraie et de Guillerien riches et importants.

Avec 283 000 francs, on ne pourrait exproprier qu'une très faible superficie, inutilisable pour des manoeuvres et qui dans l'immédiat, ne valoriseraient aucunement les installations actuelles, aussi, mieux vaut y renoncer. Il serait plus intéressant d'exproprier les 270 hectares au Nord de BEIGNON, dont le prix, selon les estimations en cours de l'Inspecteur des Domaines, serait assez proche de la somme disponible. Si ces terres ne confinent pas immédiatement au champ de tir actuel, elles y sont reliées par une bonne route. Elles remplissent, de plus, la condition posée par le Ministre ; elles sont au Nord-Est et en mesure d'empêcher l'installation d'une voie ferrée.

La possession de cette zone, permet d'atteindre le même but que l'acquisition de parcelles éparses au Nord.

Ces terrains, en effet, coupent la région du Nord au Sud et interceptent par conséquent n'importe quel tracé ferroviaire sur le territoire du MORBIHAN entre la grand-route et la limite du département.

Cette dernière solution offre l'avantage d'utiliser en totalité les crédits restants et surtout n'entrave pas la marche méthodique de l'expropriation, qui autant que possible procède de commune en commune et c'est là un atout sérieux pour éviter toute perte de temps.

Toute autre hypothèse entrainerait inévitablement des retards, puisqu'il faudrait reprendre l'ensemble de la procédure pour des parcelles éloignées l'une de l'autre, ce qui rendrait l'opération d'autant plus délicate, les risques d'erreurs pour débrouiller un cadastre difficile, seraient importants.

Par ailleurs, les communes connaissent maintenant les limites de l'emprise en fonction de l'avancement des opérations, chaque exproprié est en mesure de savoir quand il devra quitter sa terre.

Si certains, parmi ces derniers, voyaient leur départ retardé, alors que dans le même temps d'autres fermiers, dont la propriété ne figurait pas dans le projet de 1905, devaient subitement partir, le doute et l'inquiétude gagneraient toute la région.

L'incertitude se transformerait rapidement en agitation qui pourrait remettre en cause la poursuite des travaux.

Le Chef de Bataillon LEFEVRE termine son rapport en demandant l'approbation du Ministre pour le programme suivant. Programme qui reprend celui déjà exposé, qu'il complète suite aux éléments nouveaux du 7 février.

- en finir avec le reliquat des terres de la commune de PORCARO expropriées en 1907 - 235 000 francs.
- exproprier en première urgence : AUGAN (A) 520 hectares\* 670 000 F.  
CAMPENEAC (B) 60 hectares  
BEIGNON (C) 70 hectares - 108 000 F.
- exproprier en deuxième urgence : BEIGNON (D) c'est-à-dire les  
270 hectares au Nord-Est - 283 000 F.

Le programme porte sur 920 hectares et son financement absorbe en totalité les crédits déjà alloués de 796 000 francs et les 500 000 francs qui seront peut-être accordés en fin d'année, soit au total 1 296 000 francs.

Les arguments avancés dans ce rapport, démontrent de la part de son auteur, une parfaite connaissance de la procédure et de la population sur laquelle il travaille, mais aussi une grande expérience et beaucoup de clarté et de personnalité. Le Ministre, une nouvelle fois fait confiance à son homme de terrain et accepte ses propositions. Propositions qui ont été fortement appuyées par la Chefferie de RENNES et le Général commandant le 10<sup>e</sup> Corps d'Armée.

Peu après, le 3 avril, le Ministre confirme son intention d'étendre le camp au Nord-Est. Il prescrit l'étude, par une commission mixte des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Corps d'Armée, d'un projet d'agrandissement qui reporterait la limite Est jusqu'à une ligne passant par la côte 115, les hameaux de la Lande, de Launay et la Chapelle de Saint Malo au Sud.

b) - La commission de 1908 - Le projet définitif :

Les autorités militaires estiment que le camp, malgré son développement depuis 1907 ne permet pas d'effectuer les manoeuvres et les tirs souhaitables pour une instruction de qualité. Il faut aller au delà, ceci explique la décision du Ministre de créer une commission qui devra en déterminer les conditions.

Présidée par le Lieutenant-Colonel CARRIERE, Directeur de l'Ecole d'Artillerie de RENNES, elle se réunit à COETQUIDAN du 27 avril au 1er mai.

Sa mission comporte quatre volets .

- Elle doit :
- délimiter exactement la nouvelle emprise et la parcourir.
  - examiner les conséquences de cet agrandissement au point de vue de l'utilisation de l'ensemble des terrains du camp, par les troupes de toutes les Armes, tant pour les manoeuvres que pour les tirs réels.
  - évaluer les dépenses pour ces nouvelles acquisitions.
  - conclure en confrontant les avantages du projet d'extension aux dépenses occasionnées par sa réalisation.

Le procès-verbal qu'elle établit répond point par point aux différentes questions. Ses investigations aussi complètes que détaillées nous renseignent parfaitement sur les utilisations militaires possibles, mais aussi sur la géographie physique et humaine de la région.

- Le sous-sol schisteux et argileux est recouvert d'alluvions qui rendent ces terres très fertiles. L'imperméabilité du terrain explique pourquoi en hiver, les prairies sont marécageuses, les sentiers boueux et qu'il est si difficile de circuler pendant la saison des pluies.

Seules les voies classées de BEIGNON à TRESLAN, de LAUNAY-SALMON à la ville QUINIO et la RN 24 permettent de s'y déplacer.

La situation pourrait toutefois être améliorée si la population pratiquait des drainages judicieux.

Au Nord de la nationale, aux environs des hameaux de TRESLAN et de HOUSSAYE les terres cultivables sont peu nombreuses, la lande et les bois y dominant. Plus au Sud, entre la ville QUINIO et la Lande, les conditions sont meilleures mais les prairies, morcelées par les clôtures, les murs de pierres, les haies, les levées de terre, ne sont guère favorables aux manoeuvres d'artillerie et de cavalerie.

Au Sud de la route, la zone est la plus riche. Les sentiers et les chemins de terre plus nombreux la rendent praticable aux trois Armes.

- L'agrandissement projeté permettrait à l'Artillerie d'avoir des possibilités de tir ou de manoeuvre plus nombreuses, plus faciles et avec une sécurité renforcée. De plus par son habitat dispersé, ses chemins, la diversité de son relief, cette zone compléterait heureusement celles déjà englobées dans le camp d'instruction.

Le tout formerait un ensemble intéressant, tant du point de vue de la recherche de positions que de celui de la disposition des objectifs de toute nature que l'on pourrait modifier à l'infini.

L'Infanterie pourrait gagner rapidement cette nouvelle zone d'exercice sans entraver les tirs exécutés sur le polygone d'artillerie. Elle y rencontrerait un relief difficile, avec des mamelons et des bois, très propices aux déplacements à la boussole et où les possibilités de manoeuvre sont multiples et faciles à varier. Les unités pourraient exécuter des tirs réels avec la balle D\* (les caractéristiques de la munition permettent de tirer dans toutes les directions, dans les limites du camp agrandi) dans les meilleures conditions, grâce à l'étendu des fronts dont on disposerait.

La Cavalerie, elle, ne retirerait que peu de profit de l'agrandissement. Le Sud de la zone est intéressant mais le Nord ne lui est guère favorable et permet tout au plus l'évolution de petites patrouilles.

- Le projet porte sur 870 hectares qui, selon les recherches de Monsieur HEI sont de natures différentes et de valeurs inégales. Après s'être renseigné auprès de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, il propose les estimations suivantes :

90 hectares de landes et de bois en friche au prix moyen de 850 francs l'hectare, soit 76 500 francs,

530 hectares de labours ou de terres cultivées à 3 200 francs, soit 1 696 000 francs,

250 hectares de prairies à 4 700 francs, soit 1 175 000 francs.

La valeur estimée des 870 hectares est donc de 2 947 500 francs. A cette somme il convient d'ajouter le prix des bâtiments et les indemnités diverse à accorder aux 520 expropriés.

Il relève environ 180 propriétés<sup>\*\*</sup> dont il fixe la valeur moyenne à 4 000 francs; Le moulin de Launay, les chapelles de Saint-Méen et de Saint-Mathurin sont respectivement estimés à 1 000, 3 000 et 8 000 francs. Les indemnités de dépossession totale ou de moins-value pour dépréciation de propriété amputée, s'élèvent à 312 500 francs. Au total le projet d'agrandissement nécessiterait un budget de 4 millions de francs.

Ce chiffre peut paraître élevé si on le compare avec le prix des acquisitions précédentes. En effet, la commission de 1906 dont les conclusions ont été adoptées, proposait d'ajouter aux 1 063 hectares du champ de tir d'artillerie, 3 400 hectares supplémentaires pour une somme de 4 millions.

En 1908 avec une somme identique, on se proposait d'acquérir seulement 870 hectares.

Cette différence ne doit pas surprendre et s'explique aisément. L'emprise de 1906, inspirée par les directives ministérielles avait délibérément écarté les terres les plus riches où la population est la plus nombreuse afin de limiter le montant des indemnités à verser aux expropriés.

Cette politique a donné un résultat médiocre puisque le camp, à ce moment, ne satisfait pas les besoins pour lesquels il a été créé.

Si on veut qu'il devienne "excellent", il faut acheter ces terres.

\* - La balle D est officiellement adoptée en 1902. Sa mise au point par le Capitaine DESALEUX intervient peu après la découverte de la poudre "sans fumée", qui rend possible la création d'une arme de petit calibre. Fusil Lebel 8 mm à la place du fusil Gras 11 mm. En quelques années, les portées utiles et maximales sont doublées et la vitesse initiale passe de 450 m/s à 720 m/s. Cette innovation condamne certaines installations dont les dimensions sont insuffisantes et nécessite l'agrandissement des camps d'instructions, pourqu'ils répondent aux nouvelles normes techniques. (Explications du C.E. ARMOET).

\*\* - Il s'agit d'un ou plusieurs bâtiments.

Le camp ainsi agrandi permettrait l'évolution d'une grande unité, l'exécution de thèmes d'exercice variés et l'application du service en campagne.

Les différentes armes pourraient y manoeuvrer et y effectuer des tirs réels, simultanément, soit en liaison soit isolément et chaque Corps d'armée disposerait de sa zone.

La dépense serait multipliée par deux, mais la valeur du camp elle, serait plus que doublée et aucun autre terrain que celui envisagé ne permet d'atteindre un résultat aussi satisfaisant.

Les conclusions de la commission trouvent de nombreux partisans décidés à soutenir un tel projet.

Dans son rapport du 29 juin 1908, le Chef de Bataillon LEFEVRE transmet le procès-verbal de la commission. Il souligne, au cas où ces propositions seraient acceptées par le Ministre, l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre l'expropriation de l'emprise nouvelle avant celle des terrains de CAMPENEAC au nord de la RN 24. En procédant ainsi, on constituerait plus rapidement un ensemble permettant une utilisation immédiate du camp.

Le Directeur de la "chefferie"\* de RENNES, le 30 juin, estime l'acquisition de ces nouvelles terres coûteuse, mais les avantages sont tels qu'il ne faut pas hésiter à adopter les propositions de la commission.

Le 6 juillet, le Général commandant le 10<sup>e</sup> Corps d'Armée considère ces expropriations indispensables pour que Coëtquidan devienne un camp d'instruction où puissent évoluer les grandes unités et où chaque arme puisse manoeuvrer et effectuer des exercices de tir réel. Les conclusions de la commission doivent être adoptées dans leur totalité, quel qu'en soit le prix.

Les autorités militaires, inquiètes en cette période troublée et instable, appuient fermement les propositions de la commission mixte. Elles sont conscientes de la nécessité de posséder des camps modernes qui permettent d'instruire efficacement les unités d'active et celles mobilisées.

Par décision du 13 août 1908, le Ministre de la Guerre donne son accord au projet. Il accepte toutes les propositions de la commission et toutes celles du Chef de Bataillon LEFEVRE. Il lui précise que les crédits de 796 000 francs, accordés par la dépêche du 7 février, sont dès maintenant portés à 1 150 000 francs et susceptibles d'être encore augmentés en fin d'année.

Cette décision ministérielle met un terme à l'agrandissement du camp mais les opérations d'expropriations, elles, vont se poursuivre jusqu'en 1914.

En 1908, après SAINT-MALO de BEIGNON, GUER, PORCARO et les sources de Montervily, elles atteignent AUGAN ; le 29 juillet le Tribunal de PLOERMEL a rendu un jugement d'expropriation concernant 520 hectares qui relèvent de cette commune.

---

\* - Commandement du Service du Génie au niveau de la Région.

C'est ensuite le tour de BEIGNON. La partie la plus riche celle au Sud de la RN 24, contigüe à l'ancien champ de tir d'artillerie, est expropriée en premier, vers 1911-1912. A partir de 1911, la procédure est engagée au Nord et en 1912, les habitants de TRESLAN et de la Ville QUINIO doivent eux aussi quitter leurs maisons ou abandonner leurs terres. Près de 1 200 hectares, soit les deux tiers de la commune de BEIGNON ont été incorporés au camp d'instruction.

La dernière commune touchée par le mouvement est celle de CAMPENEAC. L'emprise y est la plus importante, environ 1 700 hectares, la partie située au Sud de la nationale, la plus riche est expropriée vers 1910-1911, celle du Nord le sera plus tard ; la reconnaissance des parcelles commence en 1912 et toutes les opérations sont réglées en 1914.

A cette date, le camp est tel que nous le connaissons aujourd'hui, sa superficie, supérieure à 5 000 hectares, en fait le camp d'instruction moderne souhaité par les militaires.

Les travaux d'infrastructure se poursuivent, le camp bâti se développe au Sud-Est du vieux camp, mais cela n'empêche pas les troupes de venir manoeuvrer et tirer en grand nombre dès l'année 1910.

Du premier décret d'utilité publique demandé pour SAINT-MALO de BEIGNON et GUER, le 4 février 1907, à la clôture des opérations, début 1914, sept années se sont écoulées. Sept années d'un travail complexe, car pour chaque commune, un grand nombre d'affaires doivent être examinées, qui nécessitent obligatoirement un découpage et un traitement par étapes.

Ceci explique pourquoi de nombreux décrets ou jugements d'expropriation intéressent une même municipalité et pourquoi les opérations qui durent plusieurs mois, parfois plusieurs années, se chevauchent et s'imbriquent d'une commune sur l'autre.

Cette période, la plus importante dans l'histoire de Coëtquidan, puisque la superficie du camp est multipliée par cinq, est dominée dans sa phase initiale par la personnalité du Capitaine LEFEVRE. Le Capitaine DORBEAU qui le remplace dès le mois de juin 1909 assure, quant à lui, le suivi et la bonne marche des acquisitions décidées en 1908.

1873 - 1914 ; 41 années auront été nécessaires pour la réalisation du camp de Coëtquidan.

Dès le lendemain de la défaite, le principe des camps d'instruction fait pourtant l'objet d'un consensus. Alors pourquoi faut-il attendre si longtemps ?

Plusieurs raisons peuvent être avancées.

D'abord l'oubli ; au fur et à mesure que les années passent et que la défaite s'éloigne, le sentiment de revanche s'atténue dans le pays, qui découvre d'autres pôles d'intérêt.

La volonté, la détermination des parlementaires faiblit ; ils votent, pour satisfaire l'opinion publique, la loi qui ramène le service militaire à deux ans. Le Commandement militaire estimant que c'est une erreur y est opposé mais ne peut l'empêcher.

Ensuite le manque de crédits alloués au projet le ralentit ; mais ceci est lié au changement d'attitude de la population. Les parlementaires dès lors, n'accordent pas au budget de la Défense, la place qui doit lui revenir.

L'adoption de matériels modernes et de règlements nouveaux par notre Armée, associée au contexte international et à la réduction du service national, justifient la création du champ de tir de Coëtquidan puis sa transformation en camp d'instruction.

Mais le changement des mentalités et l'attitude des parlementaires expliquent pourquoi, à la veille de la Première Guerre Mondiale, le programme est si peu avancé et pourquoi la France ne compte que quatre autres camps nationaux. CHALONS - MAILLY - LA COURTINE et AUBUSSON. C'est insuffisant et cette situation permet de mieux comprendre les premiers revers de 1914.\*

Parallèlement à l'évolution du camp de Coëtquidan, le cantonnement subit lui aussi des modifications. On développe certaines zones, on construit de nouveaux baraquements....

Le camp bâti prend forme et s'organise.

Le camp s'étend considérablement de 1907 à 1914, des centaines d'hectares de bois, de landes sont absorbés pour être transformés en champs de tir ou en zones de manoeuvre.

Parallèlement à cette extension géographique le casernement se développe aussi et de tous côtés s'élèvent des baraquements qui viennent s'ajouter à ceux du vieux camp. Organisés et complétés par des moyens d'instruction ils vont accueillir des millions de soldats.

\* \* \*

## CHAPITRE 1

LA CONSTRUCTION DU CAMP BATI

D'après le Tableau Général des propriétés de l'Etat, le camp en 1927 compte 545 bâtiments à usages divers (bureaux, logements d'officiers et de soldats, mess, cantines, cuisines, infirmeries, hôpital, bibliothèque, salle de conférence, station électrique, usine élévatoire d'eau, réservoirs..).

A cette époque déjà, le camp bâti a l'aspect d'une petite ville dont la superficie est d'environ 15 hectares et qui peut accueillir 10 000 hommes.

Lorqu'on se promène aujourd'hui sur le camp, on retrouve de nombreux bâtiments qui datent du champ de tir d'artillerie ou du camp d'instruction.

En fait, les constructions récentes de la nouvelle école (années 60) et celles du Groupement école\* (années 50) mises à part, la plupart des autres sont antérieures à la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale et témoignent de ce qu'était le camp bâti, voilà quelques années.

Leur style, leur âge, leur usage et les matériaux utilisés sont fort différents et en les observant on ne peut manquer de se poser des questions sur ce passé, si peu éloigné et pourtant tellement transformé.

Les bâtiments existants permettent de s'en faire une idée approximative mais beaucoup d'autres ont totalement disparu. Seule une étude approfondie de plans, de cartes d'état-major, de cartes postales que l'on compare et que l'on confronte avec des témoignages, des articles de presse, des rapports du Génie, permet de comprendre quand et comment le camp a été construit, quelle a été la ligne directrice du projet et pourquoi il existe une telle diversité dans l'architecture.

La première conclusion, que l'on peut établir, est que les constructions correspondent en fait à deux périodes différentes.

Les plus anciennes, celles du Vieux Camp, dont nous avons déjà parlées, répondent aux besoins du champ de tir d'artillerie et les plus récentes, à ceux du camp d'instruction.

Le champ de tir d'artillerie, devenu permanent en 1878 continue à être géré par l'Ecole d'Artillerie de RENNES\*\*, qui décide d'y installer des baraquements pour accueillir les unités qui viennent effectuer leurs écoles à feu. Une quarantaine de bâtiments en pierre sont édifiés entre 1890 et 1900\*\*\* à quelques centaines de mètres au sud de St-Malo de Beignon à proximité de quelques maisons, qui vont rapidement se multiplier et pour la plupart se transformer en bars.

La création de ce cantonnement en dur répond à la volonté du commandement d'améliorer les conditions de séjour des régiments d'artillerie, pour que les personnels et les chevaux soient à l'abri des intempéries et soient convenablement nourris.

\* - Le Groupement école occupe l'îlot T à proximité du vieux camp (au Sud-Est)

\*\* - Cette Ecole est aujourd'hui devenue le cercle-mess de Garnison - rue de la Monnaie.

\*\*\* - Reproduction de ces baraquements en annexe - CP1.

Les baraquements sont construits en pierres, pour durer mais sans aucune recherche artistique. Il s'agit d'employer, de la façon la plus efficace et la plus rentable, le peu de crédits accordés. Les préoccupations d'alors sont uniquement d'ordre pratique.

Ces bâtiments forment néanmoins un ensemble complet et cohérent.

Les plus importants et les plus nombreux, 15 au total, sont destinés à loger la troupe. Celui situé au nord, est plus grand et il est occupé par le détachement permanent.

Ils existent encore aujourd'hui et abritent les services du matériel, l'intendance et le casernement des Ecoles.

A proximité on trouve les écuries, les selleries, le manège, les magasins à fourrage et l'infirmerie vétérinaire.

Les cuisines, les cantines, la salle des rapports, le vaguemestre, l'infirmerie, le corps de garde et les locaux disciplinaires sont installés dans des constructions plus petites.

Le camp possède par ailleurs des réservoirs d'eau, des latrines, des pédiluves et des abreuvoirs; l'alimentation en eau dépend des sources de Saint-Malo de Beignon à l'Ouest et de Coquinvillle à l'Est(1).

Ces installations sont bien sûr insuffisantes pour accueillir toutes les unités qui séjournent à Coëtquidan en été, aussi est-il toujours nécessaire de déployer d'immenses camps de toile(2). Une multitude de tentes sont dressées en bordure de la piste axiale qui conduit aux bosses et près du cantonnement, de l'autre côté de la route qui descend vers Coquinvillle.

Le camp est complété vers 1905 (3) par des hangars, des magasins que l'Ecole d'artillerie de Rennes construit, pour faciliter et améliorer le déroulement des écoles à feu. Les munitions, les poudres y sont stockées et les matériels peuvent être réparés dans des ateliers où une forge a été installée.

Cette zone technique située au Sud du vieux camp, baptisée Parc de l'école, deviendra le Parc d'artillerie du camp d'instruction. Ces constructions sont les dernières concernant le champ de tir d'artillerie puisqu'à cette date, il devient camp d'instruction.

Un projet considérable, sans commune mesure avec le précédent, est alors étudié. La commission d'étude prévoit en effet de transformer le terrain de COETQUIDAN, en camp national capable d'accueillir 10 000 hommes.

Un tel programme doit, pour donner satisfaction être conçu globalement et précisément, de façon à établir un ensemble cohérent, durable et éviter ainsi tout gaspillage.

Le Capitaine LEFEVRE en est l'un des principaux artisans, puisqu'il est chargé par le Ministre de proposer les travaux à entreprendre en fonction des crédits alloués et qu'il en surveille l'exécution.

Le premier problème qui se pose et qu'il doit résoudre est celui de l'alimentation en eau potable. Avant de prévoir le lotissement et l'agencement du futur camp, il faut rendre le terrain viable et pour cela faire les travaux d'adduction.

Les premiers chantiers démarrent en 1907 et sont consacrés au captage des sources de Montervilly, puis à la construction des canalisations souterraines, d'une station élévatoire et de quatre immenses réservoirs. Ces derniers sont construits à proximité de celui du vieux camp qui, ravitaillé par la source de St-Malo, est insuffisant pour alimenter les futures installations. A cet endroit est aujourd'hui édifié le château d'eau des Ecoles, preuve que le site avait été bien choisi.

-----  
 } - Un plan du 25 mars 1912, reproduit en annexe, détaille précisément toutes ces installations.  
 } - Cartes postales en annexe - CP1  
 } - Plan du service du Génie de Coëtquidan.

D'après un rapport de 1909 du capitaine DORBEAU, le problème de l'eau est à cette date totalement réglé. Il s'agit alors de prévoir et de construire les équipements pour l'évacuation des eaux usées; le tout à l'égoût sera réalisé par les Américains en 1917, une inscription gravée dans le béton d'une plaque en apporte le témoignage (1).

Ces travaux sont exécutés dans les années 1909 - 1910. A la même époque le plan du futur camp baraqué, dont l'emplacement exact a été déterminé par la commission de 1905, est définitivement élaboré. la volonté de conserver les structures des régiments pendant leur séjour semble avoir été l'idée directrice du projet.

Pour ce faire, le camp a été divisé en plusieurs îlots, chacun étant affecté à une unité différente et lui permettant d'y vivre selon ses règles particulières, dans une certaine autonomie aux ordres de son Colonel.

Seule une organisation de ce type permet, en effet, de maintenir les structures traditionnelles du commandement et ainsi de préserver l'ordre et la discipline indispensables dans un tel contexte.

La solution adoptée semble être la meilleure pour éviter que s'instaurent le désordre, la pagaille et la confusion dans un camp où vivent 10 000 hommes d'origines diverses, d'armes différentes et qui se succèdent en permanence les uns aux autres.

Chaque îlot, affecté d'une lettre de l'alphabet pour l'identifier, possède une fonction particulière.

Ainsi, l'îlot A est le quartier des Officiers (2) de passage; l'îlot N est destiné au logement des cadres permanents et les services administratifs (intendance, fabrique de pain, etc...) sont regroupés dans l'îlot Q. Tous les autres, de dimensions sensiblement équivalentes, sont prévus pour héberger les sous-officiers et les hommes de troupe. Ils bénéficient d'équipements de base identiques : latrines, lavoirs, cantines et cuisines (2). On compte trois cuisines par îlots et chacune est en mesure de servir 4 à 600 repas; elles sont munies de garde-manger et de fourneaux, mais une seule est dotée d'une machine à éplucher les pommes de terre.

Dans les bâtiments qui doivent être construits par la suite, des pièces seront organisées de telle sorte que chaque régiment puisse y installer des bureaux, une salle de réunion, une infirmerie, des magasins, un poste de garde et des locaux disciplinaires.

Ces installations sont voisines des chambrées (3) pour les soldats. Les sous-officiers quant à eux, logent dans des chambres individuelles (pour les adjudants et adjudants-chefs), ou de deux ou trois lits (pour les autres); toutes sont situées aux extrémités de chaque baraque.

L'ensemble de ces îlots où vivent les soldats, s'étend au sud du vieux camp, sur une bande d'ouest en est, du parc d'artillerie en direction de Bellevue.

Au nord de cette zone existe un immense parc à matériel empierré où sont alignés les canons, les chariots et les voitures des régiments (4). Au-delà sont installées les écuries et les dépôts de munitions.

(1) - Plaque située près de la bibliothèque de Garnison.

(2) - Reproduction en annexe - CP5.

(3) - Reproduction en annexe - CP7.

(4) - Reproduction en annexe - CP5. Cette zone est aujourd'hui recouverte de bâtiments (Ilot T) occupés par le Groupement école après avoir abrité dans les années 50, les bataillons de l'Ecole Spéciale Militaire de St-Cyr.

Comme pour les personnels, ce secteur est divisé en portions de terrains affectées aux unités, pour la durée de leur séjour.

Il est à noter que le camp se déplace vers le sud-est des vieux cantonnements et s'éloigne de St-Malo de Beignon pour se rapprocher de Bellevue. Ce hameau, comme Coquinvillle, ne compte à l'époque que quelques maisons mais il va suivre la même évolution.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette nouvelle implantation géographique.

Tout d'abord, le programme est vaste et il est difficile de construire un tel complexe aux environs du Vieux Camp, car le terrain en pente ne s'y prête guère. Par contre, le plateau, au sud, même s'il est exposé aux intempéries, semble plus favorable pour installer un aussi grand nombre de bâtiments.

De plus, le projet nécessite des voies d'accès dégagées et faciles à emprunter par les convois régimentaires et les fournisseurs de toutes sortes. Or, pour arriver au vieux camp, il faut traverser le bourg de St-Malo de Beignon où les rues sont étroites et tortueuses.

L'accès par Bellevue (1) est nettement plus aisé et peut être conçu ou modifié selon la volonté du commandement, puisqu'il débouche directement sur la route départementale, sans traverser de localité. Enfin, cette sortie offre d'autres avantages. A proximité, passe le T.I.V. (2); une station est prévue pour desservir le camp et assurer, par exemple, le transport des troupes depuis la gare de guer. Cette dernière est située sur la ligne de chemin de fer de Ploërmel à Chateaubriand, que vont emprunter la plupart des régiments pour leurs déplacements.

De là, ils pourront facilement rejoindre Coëtquidan par le T.I.V. où par la route qui y conduit.

La conception générale de ce plan est remarquable et n'a fait l'objet d'aucun changement depuis. Les îlots délimités par des routes, sont aujourd'hui encore, parfaitement identiques.

La réalisation, elle, s'est effectuée par étapes du fait de l'importance du chantier et de l'allocation annuelle des crédits. La durée des travaux, plusieurs dizaines d'années, explique que la construction ait été soumise à diverses contraintes financières ou politiques. Cette dépendance se retrouve dans les différences d'architecture et de matériaux, qui varient selon l'intérêt plus ou moins grand, que le Gouvernement porte aux camps militaires et la priorité qu'il leur accorde. Les chantiers du nouveau camp concernent, on l'a vu, les travaux d'équipement et d'assainissement de 1907 à 1909.

Les premiers bâtiments apparaissent vers 1909 et les derniers, pour ce qui est de la période qui nous intéresse, se terminent à la veille de la deuxième guerre mondiale.

Durant ces 30 années, les cantonnements subissent de nombreuses transformations. Les activités y sont quasi permanentes, mais les principaux chantiers semblent néanmoins avoir été entrepris de 1912 à 1914 et de 1921 à 1932, d'autres de moindre importance sont ouverts en 1917 et de 1936 à 1939.

### Les constructions d'avant 1918

Sur le plan du 25 mars 1912, plusieurs bâtiments figurent au sud du vieux camp et constituent le quartier des officiers.

---

(1) - Reproduction en annexe - CP4.

(2) - Tramway départemental d'Ille et Vilaine.

Ces bâtiments, comme certains de l'îlot Q, (1) sont construits dès 1909 (2). Contrairement à ceux du champ de tir d'artillerie, ils sont agréables et modernes, surtout ceux des officiers.

Les matériaux utilisés, pierres du pays et ardoises, sont appropriés à la région.

Ces installations doivent être solides bien sûr, mais aussi être digne du futur camp national et pouvoir, à ce titre, accueillir de nombreux officiers et héberger des visiteurs prestigieux.

L'édifice principal est le cercle-mess, transformé depuis quelques années, en foyer pour les militaires du rang.

Il comprend deux parties très distinctes :

- le cercle avec sa bibliothèque et sa salle de lecture,
- le mess comprenant six salles-à-manger, dont une pour les généraux et une salle de consommation. Le restaurant peut accueillir 500 personnes et la gérance est assurée par un personnel civil.

A ses côtés sont édifiées des villas destinées au logement des généraux, du Chef de corps (directeur de l'École de Rennes (3)) et des officiers supérieurs. Un peu à l'écart, ont aussi été construites des écuries pour leurs chevaux. Le programme paraît bien lancé et pourtant, à l'exception de ces quelques bâtiments, aucune autre construction n'est plus entreprise jusqu'en 1912. Les explications sont à la fois financières et matérielles;

Tout d'abord, cette période correspond à des expropriations importantes, comme celle du domaine du Bois du Loup, par exemple et les indemnités qu'elles nécessitent, grèvent lourdement le budget dont dispose le Capitaine DORBEAU.

Ensuite, ce dernier fait apparaître dans son rapport du 12 avril 1912 que le retard résulte aussi des problèmes rencontrés dans la région. L'approbation des projets, la préparation des marchés et leur mise en adjudication, exigent déjà des délais considérables; ceux-ci sont encore allongés par les difficultés de mise en train que rencontrent les entrepreneurs dans un pays dépourvu de ressources et de voies de communication.

Tous ces obstacles semblent levés en 1912 et le Capitaine DORBEAU voit même, cette année là, ses efforts récompensés puisque les crédits alloués à Coëtquidan sont augmentés.

La construction du nouveau camp peut se poursuivre. L'animation est extrême jusqu'en 1914 et de nombreux articles du "Ploërmelais" en font état.

#### "Le Ploërmelais du 5 juillet 1914 : Au camp de Coëtquidan

La 22ème Division est arrivée au Camp de Coëtquidan mardi, après quatre jours d'étape accomplis par chemin de fer ou à pied. Elle doit procéder en fin de semaine, à une manœuvre de division en présence du général JOFFRE.

Le camp a subi depuis deux ans d'importantes transformations de tous les côtés d'élèvent des baraquements, des cuisines, des cantines à l'intérieur d'îlots délimités par des routes.

Plus de 400 ouvriers civils travaillent sur le chantier et côtoient les régiments de la Division mais aussi les troupes permanentes, Dragons et Artilleurs de Rennes, qui participent aux travaux."

(1) - Bâtiments administratifs à l'entrée de Bellevue.

(2) - Un plan figure en annexe, sur lequel un code couleur fait apparaître l'époque de la construction des bâtiments qui existent encore de nos jours;

(3) - Le camp de Coëtquidan est géré par l'École d'Artillerie de RENNES qui le remet au Service du Génie. Procès-verbal du 19 mars 1912.

La main d'oeuvre est essentiellement civile, mais certains travaux, les moins techniques, tels que, la construction des routes ou le nettoyage des landes, peuvent être confiés à des soldats.

Cet appoint permet bien sûr de limiter les dépenses mais aussi de gagner du temps. On retrouve là les deux principales préoccupations dans la réalisation du camp à cette époque.

Pour les résoudre on embauche même des ouvriers italiens qui complètent la main-d'oeuvre locale et qu'on paye certainement beaucoup moins.

"Le Ploërmelais du 19 avril 1914 : incidents au camp de Coëtquidan.

Samedi, environ 400 ouvriers, travaillant sur le camp de Coëtquidan se sont réunis pour manifester contre les ouvriers italiens que des entrepreneurs avaient fait venir au camp. Tous les ouvriers français mécontents se sont réunis vers 7 H 00 après avoir fait prévenir leur patron qu'ils exigeaient que les italiens s'en aillent. Ils se sont dirigés vers une cantine civile que les entrepreneurs avaient fait installer pour leurs ouvriers et où les italiens s'étaient réfugiés.

Immédiatement, une trentaine d'artilleurs et deux maréchaux des logis arrivèrent pour maintenir l'ordre. Les ouvriers prévinrent leurs patrons une seconde fois que s'ils ne prenaient pas de décision avant 11 H 00, ils mettraient la cantine à mal. Le Brigadier de gendarmerie MOGLET détaché au camp, voyant les ouvriers très surexcités et prévoyant le danger, demanda du renfort. 35 hommes et un Sergent arrivèrent et furent accueillis par des cris : "Vive l'armée, à bas les Italiens". Le Capitaine Gridet, commandant le détachement permanent, fit mettre les soldats en ligne. Malgré toute leur vigilance, ils ne pouvaient empêcher ces derniers de jeter des cailloux sur les fenêtres. Vers 11 H 30, les ouvriers voyant qu'ils ne recevaient pas de réponse de leurs patrons et que les Italiens ne se décidaient pas à sortir, à un signal donné, ils percèrent la ligne de soldats qui, malgré tous leurs efforts ne purent les empêcher d'approcher de la cantine, et à coups de pierres et de batons, ils démolirent portes et fenêtres. A un moment, la porte d'entrée céda et c'est sous une grêle de pierres qui tombaient par toutes les fenêtres que le Capitaine Gridet, le Brigadier Moglet et le Sergent du détachement permanent pénétrèrent dans la maison pour arrêter les manifestants afin qu'ils ne fissent pas un mauvais parti aux Italiens. Ces derniers voyant que toute résistance était inutile, sortirent sous les huées et gagnèrent la gare où ils prirent le train."

Les responsables de cette affaire sont présentés, deux mois plus tard, devant le Tribunal de PLOERMEL.

"Le Ploërmelais du 26 juin 1914 : Epilogue en Correctionnelle.

Six ouvriers maçons du camp de Coëtquidan sont poursuivis devant le Tribunal Correctionnel de Ploërmel pour violation de domicile et bris de clôture en avril dernier, jour où avait lieu la grève d'ouvriers français. Ceux-ci au nombre de 400 environ, voulaient expulser les ouvriers italiens, venus travailler sur le camp.

Les six ouvriers avaient été reconnus et viennent pour répondre des faits. Tous nient avoir participé au pillage de la cantine. Après une éloquente et spirituelle plaidoirie de Me ALLAIN, ils s'entendent condamner chacun à 25 francs d'amende avec le bénéfice de la loi Bérenger.

N.B. : un mois plus tard la Grande Guerre commençait, les travaux continueront sur le camp mais la main d'oeuvre sera fournie par les prisonniers allemands, Français et Italiens deviendront des alliés durant ce conflit."

On a ici un cas identique à ce qui s'est produit dans le Midi quelques années plus tôt. Les Italiens sont violemment pris à partie par les ouvriers français et cet exemple n'est pas sans rappeler certaines situations d'aujourd'hui.

Le camp bâti doit se développer rapidement, car les unités viennent chaque année plus nombreuses, au fur et à mesure que l'emprise militaire gagne du terrain et leur offre de meilleures possibilités de manoeuvre.

Ainsi, dans le courant du mois d'avril 1912, le Général commandant le 10<sup>e</sup> Corps d'Armée y envoie simultanément 3 régiments d'artillerie et 1 d'infanterie;

Bien sûr les cantonnements, essentiellement limités, à l'époque, au vieux camp et au quartier des officiers, ne peuvent satisfaire tous les besoins et les toiles de tentes sont dressées aux côtés des baraquements en construction. On imagine alors ce que devait être la vie sur le camp. Des ouvriers civils et militaires vivent parmi des artilleurs ou des fantassins, qui s'instruisent et s'entraînent. Toute cette population disparate évoluant dans un cadre pittoresque où les bâtiments en béton côtoient les baraques en planches de type Adrian (1) et les tentes marabout.

Coëtquidan est devenu une véritable petite ville et si les habitants sont de l'ordre de quelques centaines en hiver, ils atteignent facilement les 20 000 à la belle saison.

Malgré ce désordre apparent, les îlots se couvrent de constructions. Le rapport du 12 avril 1912 mentionne la présence des cuisines (2) et une carte postale (2) en représente une à proximité de grands bâtiments en béton à un étage.

La première tranche des travaux, porte sur six bâtiments de ce type dans l'îlot C et sur la totalité des cuisines qui sont prévues pour chaque secteur.

Ces cuisines construites avec les matériaux traditionnels de la région, pierres et ardoises, sont toutes identiques et également disposées dans les angles.

Les six bâtiments en béton, comprennent un étage et leur capacité d'accueil est importante. Peut être sont-ils occupés par les régiments, détachés en permanence à Coëtquidan à cette époque? Ce sont les premiers à être fabriqués en béton.

Par la suite ils seront utilisés, comme les baraquements, pour loger les troupes de passage, à l'exception de celui situé au sud-est, qui est équipé en hôpital. Le bâtiment au nord-ouest a été détruit par un bombardement en 1944, mais les cinq autres existent toujours et sont réservés au Bataillon des Elèves Officiers de réserve. Quatre d'entre eux sont organisés en chambres, bureaux et magasins, le cinquième a été transformé en mess et foyer.

La construction de ces bâtiments est longue et coûteuse, or les besoins du camp en cantonnements sont de plus en plus pressants.

Le Général commandant le 10<sup>e</sup> Corps d'armée espère, à l'occasion des manoeuvres de 1912, pouvoir envoyer d'avantage d'unités l'année suivante.

Il faut donc parer au plus urgent et compte tenu des moyens financiers, somme toute assez faibles, et du nombre insuffisant d'entreprises dans la région, il est nécessaire pour accélérer la construction, d'en modifier le type.

(1) - Du nom de l'Intendant Général qui inventa une construction pré-fabriquée à usages multiples;

(2) - Reproductions en annexe - CP5.

On abandonne donc les matériaux régionaux et le béton et on construit du léger, qu'on améliorera plus tard, mais qui dans un premier temps va satisfaire les demandes de l'Etat-Major de Rennes.

Ainsi, d'après le plan que possède l'annexe des travaux du génie de Coëtquidan, différents types de construction apparaissent. Les îlots B, E, F, L et L' sont recouverts entièrement des fameuses baraques Adrian, plus d'une centaine au total. Plus à l'est, une trentaine de baraques en bois et en maçonnerie sont construites dans les secteurs M, O et O'.

Au nord de cette zone, 25 écuries (1) apparaissent également et à la veille de la Grande Guerre, le champ est un immense chantier sur le point de se terminer. Une multitude de baraquements, environ 30 par îlot, a surgi de terre en quelques mois.

On imagine l'emploi du temps bien rempli du Capitaine DORBEAU, il doit à la fois superviser tous les travaux et en terminer avec les expropriations de CAMPENEAC et de BEIGNON. La déclaration de guerre interrompt les activités, les troupes rejoignent la zone des combats et les ouvriers civils sont pour la plupart mobilisés dans les régiments de la région.

La main d'oeuvre manque et le calme succède pendant quelques semaines à la frénésie de ces deux dernières années.

L'arrivée des prisonniers allemands permet néanmoins de poursuivre les travaux en cours et d'achever certains chantiers (2).

Les Américains qui prennent possession du camp en 1917 doivent créer de nouveaux baraquements, car les installations sont insuffisantes pour accueillir leurs importants détachements. De nouveaux chantiers sont alors entrepris (2) et d'après le plan déjà mentionné, 110 à 120 baraques en bois, avec un soubassement en maçonnerie, sont construites à cette époque par nos alliés dans les îlots D, G et H. C'est par ces travaux que se termine la première phase du nouveau camp. Déjà les bâtiments sont très différents, puisqu'au cantonnement en dur ont succédé, pour des raisons financières et des contraintes matérielles et opérationnelles, des réalisations plus légères.

Dans la phase suivante, après la Guerre, de nombreuses transformations s'opèrent et de nouvelles constructions fort différentes des premières et disparates entre elles, remplacent les vieilles baraques délabrées.

### La construction du camp dans l'entre-deux Guerres

Les baraques du type Adrian ont beaucoup souffert depuis leur construction. La qualité des matériaux mais surtout le manque d'entretien est responsable de leur dégradation. En effet, depuis que les Américains ont quitté le camp, celui-ci est quasiment abandonné.

Il faut attendre 1921 pour que les activités reprennent et par conséquent, que les travaux soient entrepris pour remettre le casernement en état.

A cette époque, le Ministre de la Guerre redéfinit les objectifs (3) du Camp de Coëtquidan. La mission qu'il doit remplir, plus importante que précédemment, exige une infrastructure restaurée et fonctionnelle.

A partir de ce moment, une nouvelle phase dans la construction du camp débute. L'idée maîtresse du projet n'est pas de modifier le plan général, mais simplement de remplacer les baraquements légers d'avant guerre en mauvais état, par des bâtiments en dur.

(1) - Ces écuries comportent, comme celles de l'îlot A, deux travées de 30 places chacune, alors que celles du vieux camp sont dotées de bat-flanc.

(2) - Ces thèmes sont plus largement développés dans les chapitres suivants, consacrés à la présence allemande et américaine à Coëtquidan.

(3) - Question étudiée dans le chapitre concernant les manoeuvres.

Les travaux de construction succèdent dès lors à ceux de démolition et il est parfois très difficile de s'y retrouver. Certaines bâtisses portent, gravées sur leur frontons, les dates de leur construction, mais ce n'est pas toujours le cas. Seule l'étude comparative du plan de l'annexe des travaux du génie avec un plan du 15 mai 1924 et un autre (1), qui figure dans la notice relative au camp en 1937, nous a permis d'atteindre notre but. Nous pouvons, à partir de cette étude, définir deux périodes : une principale, de 1921 à 1932 et une deuxième, moins importante, à la veille de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

#### Les constructions de 1921 à 1932

Deux programmes très différents se succèdent en fait, durant cette dizaine d'années.

Le premier concerne essentiellement les îlots B, M, O et O'. Les baraques en bois (2) de l'îlot B sont démantelées et remplacées par des baraquements bétonnés (2), qui rappellent malheureusement ceux du vieux camp et dont l'aspect triste et dépouillé n'est pas très agréable.

A celles des îlots M, O et O' au sud-est, succèdent des baraques en briques creuses (3).

En fait, l'architecture dépend une fois encore des crédits et des impératifs militaires.

Au lendemain de la guerre 1914-1918, comme après celle de 1870, la préoccupation première du Gouvernement est la reconstruction économique du pays. De plus pour les français, cette guerre "la Der des Der" doit ouvrir une longue période de paix, aussi le budget de la Défense n'est pas très important.

Néanmoins, la priorité accordée à Coëtquidan à cette époque nécessite, on l'a dit, une remise en état du casernement. De grandes manoeuvres vont s'y dérouler régulièrement, aussi faut-il construire rapidement de nombreux baraquements.

C'est donc pour faire face à une situation d'urgence avec des moyens financiers limités que sont construits 15 bâtiments dans l'îlot B et environ 25 dans les îlots du sud-est.

Les travaux commencent vers 1922 et se terminent en 1927, certains de ces bâtiments existent encore. Dans l'îlot B, 5 portent encore gravé dans le béton, les dates de 1926 ou de 1927, mais la plupart ont été démolis depuis 1945 pour laisser la place à un terrain de sport stabilisé.

Les baraquements de briques du sud-est, ont presque tous disparus. L'emplacement de l'îlot M est aujourd'hui occupé par la résidence du Général commandant les Ecoles et le nouveau cercle-mess des officiers.

Le secteur O est une immense zone de pelouse, seuls subsistent trois bâtiments, dont l'un situé en O' est un magasin d'alimentation.

(1) - Ces plans figurent en annexe.

(2) - Reproduction en annexe - CP 6.

(3) - Reproduction en annexe - CP 7.

Dans la même période, quelques villas nouvelles apparaissent. Par exemple, celle du Commandant d'Armes (1) dans l'îlot G', ou encore celle située à l'entrée de Bellevue, dans laquelle s'installe le service du génie. Ces deux maisonnettes datent de 1921 et sont aujourd'hui respectivement occupées par les bureaux du commandant du Groupement auto et par ceux de la revue de "Saint-Cyr".

Trois autres villas sont construites dans l'îlot N, pour les cadres permanents et leurs familles.

La plus ancienne, à l'ouest, date de 1922, les deux suivantes, de 1925 et 1926. Cette dernière est devenue depuis plusieurs années, la résidence du Général adjoint au Général commandant les Ecoles.

Avant 1924, (puisqu'elle apparaît sur le plan du 15 mai 1924), est aussi construite la salle de conférence dans l'îlot L. Elle peut recevoir 1 500 personnes et sert également de salle de projection pour les films d'instruction. Equipée d'une scène et possédant quelques décors elle peut être utilisée pour des séances récréatives. Cette salle profondément rénovée en 1948, a été baptisée depuis amphithéâtre Bonaparte.

Les villas, comme les baraquements, sont assez simples, moins agréables que celles construites avant guerre dans l'îlot A et surtout que celles construites par la suite.

C'est le cas de tous les bâtiments édifiés pendant le deuxième programme qui débute vers 1927 et se poursuit jusqu'en 1932. Les constructions durant ces quelques années sont nombreuses et bénéficient d'une architecture plus recherchée qui rompt cependant avec celle traditionnelle de la Bretagne, puisque la tuile remplace l'ardoise. Six bâtiments à un étage sont d'abord construits entre 1927 et 1929, ils sont parfaitement reconnaissables à leur toiture de tuiles pourpres et à leurs murs de pierres schisteuse du pays de Concoret.

Leurs frontons ou leurs fenêtres sont souvent ornés de motifs confectionnés avec des pierres vernissées de différentes couleurs. Ils sont construits, pour 5 d'entre eux, à la place des cantonnements américains en partie démolis.

Il semble qu'un programme ait été prévu pour remplacer toutes les baraques des îlots G et H par des bâtiments de ce type mais en fait, pour des raisons financières sûrement, le chantier reste inachevé.

Ainsi, trois bâtiments au lieu des cinq envisagés (2) sont construits dans l'îlot G. Dans l'îlot H, seules les baraques les plus au nord disparaissent pour laisser place à deux bâtiments identiques à ceux de l'îlot G et à un troisième plus petit, baptisé MAYENNE, réservé pour des bureaux d'état-major et de régiments. Le sixième bâtiment construit au sud de l'îlot E est devenu le mess sous-officiers. Tous à l'origine étaient destinés au logement de la troupe et des sous-officiers. D'autres constructions à peu près semblables sont construites en 1932; trois dans l'îlot L, à l'ouest de la salle de conférence, il s'agit de DENAIN, TOUL et FONTENOY occupées par les officiers supérieurs.

Un quatrième est édifié à proximité du vieux camp, pour les officiers subalternes. Le maître bottier et le maître tailleur y sont aujourd'hui, installés.

Les officiers subalternes logent aussi dans de petites villas très agréables situées au sud du camp dans les îlots D et K.

Deux autres villas sont construites à la même époque dans le parc d'artillerie. Plus grandes, elles sont aussi plus connues. La première est le célèbre "Pavillon des Maréchaux" occupée actuellement par l'Aumônier catholique, la deuxième a été pendant plusieurs années le local disciplinaire des élèves officiers.

D'autres enfin, destinées à loger les familles des cadres permanents, apparaissent dans les îlots J', R et au nord de l'îlot Q, au-delà des baraques de l'intendance.

Ces villas datent toutes de la fin des années 1920, comme celle qui se trouve à proximité de l'annexe des travaux du génie et qui jadis était habitée par des employés civils.

Le dernier chantier de cette période est celui de l'hôpital du camp, qui est construit à l'emplacement des baraques dans lesquelles étaient cantonnés les prisonniers allemands.

Les constructions de ce secteur débutent en 1928 et se terminent en 1932.

Ici aussi, le projet est inachevé puisque la troisième aile de l'édifice principal n'a pas été construite. Quatre villas sont situées dans cette enceinte. Deux sont semblables à celles déjà évoquées mais les deux autres sont très différentes. Comme l'hôpital elles possèdent de grandes terrasses en guise de toit, mais surtout, elles sont construites en briques et leurs murs sont richement décorés par des mosaïques de couleur dont l'équilibre des tons est parfaitement réalisé.

De 1932 à 1937 aucun bâtiment nouveau n'apparaît, à l'exception de l'Eglise Ste Anne en 1936. Jusqu'ici le service religieux était assuré par le recteur de Saint Raoul, mais l'Evêque de Vannes nomme en 1936 l'Abbé Bréhelin (1), vicaire à Ploërmel, comme aumônier du camp de Coëtquidan. Il aura la charge de reconstruire la chapelle.

Peut être est-ce là une des conséquences de la crise économique de 1929 qui touche notre pays à cette époque.

#### Les constructions de 1937 à 1939

Le programme de ces deux années est peu important, puisqu'il est interrompu par la déclaration de guerre, mais il est d'une grande richesse du point de vue de l'architecture.

Si les deux bâtiments, SOMO SIERRA et ULM, construits au nord de l'îlot E, en 1937, sont absolument identiques à celui des maîtres-artisans et destinés comme ce dernier, à loger les officiers subalternes, les constructions suivantes sont très différentes;

On renoue avec le style breton traditionnel. l'ardoise réapparaît sur les toits inclinés, selon l'usage, à 60 degrés; les ouvertures, portes ou fenêtres à petits carreaux, sont arrondies et ornées de pierres de taille qui apparaissent également aux pignons.

Ces constructions de toute beauté et auxquelles fait allusion le Colonel BABRON, sont édifiées à la veille de la guerre, puisqu'elles n'apparaissent pas sur le plan de 1937.

Il s'agit de trois bâtiments importants dont les deux plus beaux sont absolument semblables. Situés au sud des îlots C et G, ils étaient destinés aux états-majors de divisions et de régiments. Le premier est aujourd'hui le PC du bataillon des élèves officiers de réserve, l'autre abrite la bibliothèque de garnison. Le troisième est une grande bâtisse au sud de l'îlot A. Occupé par la Kommandantur, pendant la durée de la guerre, puis résidence du Général commandant les Ecoles, cette maison est actuellement le PC du Colonel Commandant les Troupes et les Services des Ecoles.

(1) - Reproduction d'une photographie en annexe - CP4.

Une quatrième construction de ce type est située à proximité. Il s'agit d'une villa où loge le Capitaine commandant la Compagnie de camp.

Alimenter en eau l'ensemble du camp bâti nécessite d'importantes installations mises en place dès 1907 et constamment améliorées par la suite. Les sources de Bonne Fontaine et du Moulinet, refoulées par l'usine élévatoire de Montervily dans des réservoirs surélevés, assurent le ravitaillement en eau potable.

Celle-ci, d'excellente qualité comme le prouvent des analyses périodiques, mais de quantité limitée, doit être réservée pour l'alimentation des hommes.

Pour abreuver les chevaux et nettoyer les véhicules, il faut utiliser exclusivement l'eau non potable fournie par les sources de Bel Air, de la Chapelle de St Malo de Beignon et par les étangs du Minerai refoulée dans des réservoirs enterrés. Ces derniers alimentent également les douches et les latrines.

Des douches ont été aménagées dans l'îlot A' pour les officiers et dans l'îlot F pour les sous-officiers et les hommes de troupe.

Les latrines sont de deux sortes : certaines sont reliées au réseau d'égout, d'autres sont à tinettes mobiles. Ces dernières, en voie d'extinction en 1937, sont vidangées par une entreprise civile.

Les unités peuvent utiliser des lavoirs pour laver leurs effets. Certains, alimentés par des sources situées à la périphérie, doivent être utilisés en priorité. Le ravitaillement des cantonnements éloignés s'effectue dans la mesure du possible, à partir de sources ou de puits localisés à proximité. Il en est ainsi pour ceux du Bois du Loup ou du Veau Marqué (1).

En trente années, de nombreux bâtiments ont été construits. Une multitude de chantiers ont été entrepris et en 1937, les seules zones où subsistent encore des baraques en bois, sont les îlots D et H, celles-ci disparaîtront après la guerre. Le camp bâti représente un complexe énorme, prêt à accueillir 10 000 hommes qui peuvent être répartis de la façon suivante

	OFFICIERS maximum	S/OFFICIERS maximum	TROUPE maximum	CHEVAUX maximum
Ilot A	55			
Ilot A1 (baraques)	36			
Ilot B (Bat. parpaing)		145	1 400	
Ilot C (Bat. 1 étage)		253	1 705	
Ilot D (baraques)		150	1 368	
Ilot D1 (baraques)	80			
Ilot E (baraques)	92			
Ilot G (bat. 1 étage)		91	578	
Ilot H (baraques)		137	1 366	
Ilot K (baraques)	94			
Ilot L (bat. pierres)	104			
Ilots M et O (bat. Br.)	70	93	1 153	
Vieux camp (pierre)	46	90	690	660
Château du Bois du Loup et dépendances (canton. éventuel)	5	24	264 (peut atteindre 400 au total pour 1 séjour de courte durée)	20
	582	983	8 524	1 400

(1) - zone au sud du camp où se trouve la compagnie d'aérostiers.

Pour que le camp d'instruction fonctionne correctement; il suffit maintenant d'organiser cette petite ville et de la doter d'un certain nombre de services.

## CHAPITRE 2

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CAMP D'INSTRUCTION

Dès l'année 1912, le camp est en mesure d'accueillir plusieurs régiments à la fois, pour des séjours d'environ trois semaines. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, après l'interruption due à celle-ci et des occupations diverses, il retrouve sa vocation de camp d'instruction. De 1921 à 1939, des milliers d'hommes avec leurs matériels, (voitures hippomobiles, chenillettes et canons) vont de nouveau y séjourner chaque année, du mois de mars au mois de novembre.

Durant cette période, 10 000 hommes en permanence évoluent dans le camp bâti ou manoeuvrent sur les différents terrains.

Ils est facile d'imaginer ce que doit être la vie à Coëtquidan à cette époque. Du matin au soir, des mouvements incessants de troupes doivent s'y produire. Tous les jours le camp est en ébullition. Les arrivées, les départs, les retours d'exercices sont autant d'occasions de déplacements et de remue ménage. Les défilés de troupes à pieds chantant ou précédées de fanfare succèdent aux colonnes de cavaliers ou aux convois motorisés.

Les baraquements grouillent d'hommes qui vaquent à leurs occupations, entretien du casernement et des armes, nettoyage des vêtements, repas en plein air quand il fait beau ou préparation du paquetage pour une manoeuvre.

Pour qu'une population aussi importante et aussi itinérante puisse manger tous les jours, soit logée correctement et poursuive sa formation militaire, il faut une organisation parfaite.

Les nombreuses unités qui se suivent dans les cantonnements ont des besoins considérables au niveau de l'alimentation, de l'hébergement mais aussi en ce qui concerne les moyens d'instruction et le soutien de leurs matériels.

Seul, un système précis et rigoureux permet de faire face à tous ces problèmes en veillant au fonctionnement harmonieux des installations, des approvisionnements et à la répartition équitable des zones de manoeuvres et des champs de tir.

La bonne marche du camp et son rendement optimal dépendent essentiellement de trois facteurs :

Des services permanents structurés qui gèrent le domaine militaire et soutiennent les unités pendant leur séjour, - un règlement intérieur qui impose une discipline commune à tous, indispensable pour fixer les modalités de la vie quotidienne, - et enfin des moyens d'instruction performants et modernes.

## 21 - Les organes et services permanents du camp

Le camp est occupé par les unités d'active ou par les réservistes environ 9 mois par an ; cette période est dite "d'occupation" ou de "manoeuvres" par opposition à celle des mois d'hiver connue sous le nom de période "creuse" et durant laquelle, aucune troupe n'est présente à Coëtquidan.

Un personnel important, comprenant des militaires et des civils, y demeure néanmoins en permanence.

Ce personnel appartient aux différents organes et services qui en hiver, assurent le gardiennage des installations et leur remise en état et en période "d'occupation", renforcés par des moyens extérieurs, subviennent aux besoins des corps.

Leur mission est complexe et nécessite la présence de nombreux détachements, spécialisés chacun dans une tâche - transport, entretien des bâtiments, des routes, surveillance des chantiers, réparation ou prêt de matériel de toute sorte, ravitaillement, soutien santé.

Ces détachements sont sous la direction d'un officier supérieur, le plus souvent du grade de Lieutenant-Colonel qui assume la fonction de Commandant permanent du camp.

Ses attributions sont définies par des dépêches ministérielles successives dont la première date d'octobre 1921.

Ces dépêches sont reprises et fondues dans la notice relative aux camps de Coëtquidan et Gaël, qui en établit précisément l'organisation et le fonctionnement. Cette notice\* approuvée le 19 janvier 1937 par le Général de Division BORIS, Commandant la IV<sup>e</sup> Région a été le principal support de l'étude conduite dans ce chapitre.

Cet Officier supérieur est le représentant du général Commandant la Région et le Commandant d'Armes lorsqu'il est d'un grade supérieur au responsable des troupes de passage. Dans le cas contraire, c'est ce dernier qui assume cette fonction et le commandant du camp devient son adjoint et son conseiller pour tout ce qui touche aux installations du domaine. Il dispose d'un certain nombre de service.

### a) - Une Compagnie du Train

En principe une telle unité a pour unique mission de renforcer les régiments en moyens hippomobiles ou automobiles et de transporter leurs soldats ou leurs matériels.

Mais ici, elle est employée différemment et à ses attributions normales, s'ajoutent celles habituellement remplies par ce qu'on appelle la Compagnie de Camp.

Dans tous les camps d'instruction existe une unité de ce type, dont le rôle pas toujours très noble, n'en est pas moins indispensable. C'est elle qui effectue les mille et une corvées et c'est vers elle que les regards se portent quand un problème se pose.

Elle est le facteur essentiel du bon fonctionnement d'un camp car seul élément d'importance, elle est le principal moyen d'action du commandement.

Très souvent les Compagnies de Camp sont des unités d'Infanterie, mais cela n'a pas un caractère obligatoire et celle de Coëtquidan appartient à l'Arme du Train.

-----  
Elle m'a été communiquée par l'Adjudant-Chef ENDERLIN, passionné lui aussi, par tout ce qui touche à l'histoire du camp et qui l'a retrouvée à la gendarmerie de GUER.

Il s'agit de la 2ème Compagnie du 4ème Escadron en garnison au MANS.  
Détachée en permanence, elle comprend en période "creuse" une trentaine de Français et environ 80 indigènes.

A l'époque des manoeuvres, elle est renforcée par une section de transport dotée de voitures de tourisme, de camions, de camionnettes et d'autos-sanitaires. Les corps démunis de moyens de transport ou qui disposent de moyens insuffisants peuvent bénéficier de ceux du parc annexe d'artillerie, le P.A.A., Dans les conditions exceptionnelles, quand par exemple une Division au complet est présente et que les demandes de renforcement dépassent les possibilités du P.A.A., alors les régiments ont la possibilité d'utiliser les véhicules de la Compagnie du Train.

L'autorisation accordée par le commandement du camp, n'est valable que pour des missions ponctuelles tandis que les moyens du P.A.A. peuvent être pris en compte pour la durée du séjour.

En temps normal, les moyens du Train sont surtout destinés aux services permanents (Génie - Intendance - Campement) pour les liaisons et les ravitaillements de tous les jours.

En plus de ce soutien dans les transports, la Compagnie de Camp doit aussi assurer :

- la gérance des locaux communs : salles d'arrêt, bains-douches.
- l'entretien et la gestion de la ciblerie.
- l'organisation de certaines équipes de nettoyage indispensables pour l'hygiène générale.
- le fonctionnement d'un petit atelier de casernement chargé des réparations urgentes, prescrites par le Commandant du camp sur demande des occupants.

#### b) - L'Annexe de la Chefferie du Génie.

L'annexe du camp de Coëtquidan dépend de la Chefferie de RENNES à laquelle nous avons souvent fait allusion dans la partie historique de cette étude, notamment à l'époque des expropriations.

L'annexe est aussi ancienne que le camp. A sa création il était indispensable d'avoir sur place du personnel qualifié pour conduire les opérations administratives, surveiller les travaux et conseiller le Ministère. Le rôle prépondérant de ce service, dirigé tour à tour par les Capitaines LEFEVRE et DORBEAU n'est plus à démontrer.

Depuis les expropriations et les premiers chantiers de 1907 à 1914, l'activité a toujours été importante et justifie le maintien de ce détachement. Toujours dirigé par un Officier, il comprend 4 employés civils et 3 Sous-Officiers. Il s'agit d'un électricien chargé du service de la station principale, de deux hommes d'équipe, chargés de l'entretien du réseau et d'un ouvrier qui contrôle les lignes téléphoniques. Les Sous-Officiers exercent chacun des responsabilités dans un domaine particulier.

Rentrent dans leurs attributions, les constructions nouvelles, l'entretien des bâtiments, du réseau routier, des plantations, des conduites d'eau, la location et la reprise des cantonnements aux unités de passage.

#### c) - Le Service de l'Artillerie

C'est le service le plus ancien puisqu'il existe depuis 1873, date de la création du champ de tir d'artillerie. Dépendant de l'Ecole d'Artillerie de RENNES\*, un détachement assure ce service jusqu'en 1912.

Les bâtiments de l'Ecole d'Artillerie de RENNES abritent aujourd'hui le mess de garnison et les activités dérivées, propres à ce genre d'établissement (bibliothèque - salle de bridge - salle de lecture - bar)

La transformation en camp d'instruction n'a pas diminué les activités de tir, bien au contraire, et les besoins des unités dans ce domaine n'ont cessés de croître et justifient la présence d'un personnel spécialisé.

Le service de l'Artillerie est depuis cette date assuré par le parc annexe de l'Artillerie assujéti au parc de RENNES.

Cet organisme aussi dénommé "parc annexe de réparation et d'entretien du matériel" P.A.R.E.M. a dans ses attributions :

- 1° le lotissement et la distribution aux corps de troupes :
  - des matériels d'artillerie de champ de tir et des rechanges ;
  - des munitions et artifices divers ;
  - des carburants et ingrédients de toutes natures.
- 2° la confection des objectifs et l'équipement des champs de tir d'artillerie.
- 3° l'installation et l'entretien des bornes et signaux de l'équipement topographique de tir. Les vérifications et déterminations des emplacements sont effectuées chaque année par une équipe spécialisée.
- 4° l'entretien des positions de batteries.
- 5° la réparation des véhicules automobiles et hippomobiles dans la limite de ses possibilités.

Le P.A.R.E.M. est situé au sud du vieux camp, là où sont aujourd'hui implantés les bâtiments de la nouvelle école. La zone est immense car le parc possède une énorme quantité de matériels qu'il peut mettre à la disposition des corps.

En règle générale les régiments viennent en camp avec leurs moyens, mais ils peuvent les compléter ou remplacer ceux qui tombent en panne en faisant appel à ceux du P.A.R.E.M.

sont disponibles :

- 12 cuisines roulantes,
- 6 chariots agricoles ou fourragères,
- 18 chariots de parc ou chariots américains,
- 6 tombereaux,
- 4 tonneaux d'arrosage ou charrettes avec tonneau,
- 4 grandes voitures pour blessés,
- 12 voitures à viande,
- 10 fourgons
- 2 ambulances
- 1 van pour chevaux blessés

La répartition de ces véhicules est décidée par le commandant du camp auquel sont adressées à l'avance les demandes des corps.

Le P.A.R.E.M. peut aussi fournir certains matériels d'artillerie, nécessaires pour les écoles à feu des unités :

- 6 batteries de 75
- 2 batteries de 155 CS 1915
- 3 batteries de 90
- 3 batteries de 95
- 2 batteries de 120 L sur Cingalis
- 3 batteries de 155 L
- 3 batteries de 105 L modèle 1913
- 2 batteries de 155 L modèle 1917

Leur soutien nécessite la présence d'installations diverses et spécialisées dont le personnel est le plus souvent civil.

Une équipe de réparation du matériel d'artillerie est affectée au parc annexe et assure l'entretien des batteries du champ de tir et des pièces appartenant aux corps de troupes.

Un atelier de forge et de charronnage permet de réparer les voitures des régiments et celles prêtées par le camp.

Enfin, un atelier de première urgence remet en état les véhicules automobiles. Installé dans les locaux de l'ancienne usine électrique, en bordure de la route de Beignon à Guer, il ne fonctionne qu'en période d'occupation.

Le personnel qualifié est détaché par l'Ecole d'Application de l'Artillerie de FONTAINEBLEAU. Des ouvriers, des unités en séjour en camp peuvent le renforcer à la demande.

#### d) - Le Service de l'Intendance

Les unités de passage sont toujours précédées d'un détachement précurseur dont la mission est de préparer l'accueil du gros de la troupe, qui arrive quelques jours plus tard, en prenant contact avec les services autorisés.

Après s'être présenté au Commandant du camp et avoir reçu de ce dernier les directives particulières précisant le règlement intérieur, les modalités de fonctionnement et les locaux affectés à son Corps, le Chef de détachement prend son cantonnement en compte.

Cette opération s'effectue sous la responsabilité d'un Sous-Officier du Service du génie qui attribue en principe un îlot par régiment.

Les locaux sont vides, seuls les châlits y restent à demeure, aussi faut-il percevoir les matériels auprès de l'annexe du campement.

Il doit par ailleurs régler le problème des ravitaillements divers et pour cela s'adresser aux subsistances.

Ces deux organismes dépendent de l'Intendant Militaire chargé de tout ce qui relève des services de l'intendance sur le Camp.\*

- L'annexe du campement emploie un personnel militaire et civil, plus ou moins important selon l'époque de l'année.

Elle stocke, gère et distribue aux corps :

- . les matériels de cuisine et de réfectoire, autres que les fourneaux et les poêles.
- . le matériel de couchage, d'ameublement et de campement.

Si certains de ces matériels (draps, sacs de couchage, literie d'officiers, toiles de tente pour les exercices) sont regroupés dans un magasin l'essentiel reste rassemblé dans des pièces de stockage au niveau de chaque îlot.

---

\* - Services installés dans des bâtiments situés à l'entrée principale, du côté droit de la route. Deux de ces grands bâtiments existent encore.

C'est le cas pour les paillassons, matelas, traversins, couvertures et couvre-pieds, le matériel de table et de cuisine et celui du mess des sous-officiers.\*

- L'annexe des subsistances emploie aussi du personnel militaire et civil (employés de bureau ou ouvriers professionnels, forgeron, chaudronnier, électricien).

Elle est chargée :

- . de la fabrication du pain,
- . de la distribution des rations de l'intendance, des fourrages et de toutes les denrées alimentaires,
- . de l'entretien des fourneaux de cuisine, des poêles et des machines à éplucher les pommes de terre,\*\*
- . de la délivrance du combustible,
- . de la perception de certaines taxes, eau consommée, imputations diverses pour pertes ou dégradations.

Elle répond ainsi aux besoins des unités en leur fournissant ce qu'elle fabrique elle-même ou ce qui provient du secteur civil.

En effet, des marchés sont passés avec des producteurs ou des commerçants de la région, par la commission de garnison appelée aussi commission des ordinaires et présidée par le Commandant du Camp. Ils portent sur la viande fraîche ou congelée, les pommes de terre et les légumes frais, l'épicerie courante, les légumes secs, les conserves et le cidre.

Tous les corps sont tenus de participer à ces marchés et aux frais de gestion de la commission.

La réception et la distribution des denrées autres que la viande, sont effectuées sous le contrôle des services de l'intendance, par un Officier désigné par le Commandant d'Armes pour la durée du séjour de l'unité à laquelle il appartient.

La réception de la viande se fait soit par le vétérinaire militaire, soit par le médecin et sa distribution est assurée par un Officier des subsistances.

Le fourrage livré en vrac ou en bottes et l'avoine conditionnée en sacs de 70 à 75 kgs représentent un marché important et un débouché intéressant pour les paysans à une époque où notre armée est encore en grande partie équipée de chevaux de monte ou de traction.

Les paysans enlèvent les eaux grasses et le fumier avec lesquels ils engraisent leurs porcs et fertilisent leurs terres.

Ces marchés sont régulièrement mis en adjudication par l'Intendant Militaire.

#### e) - Le Service de Santé

Les recherches entreprises pour connaître les problèmes de santé ou d'hygiène de l'époque n'ont pu aboutir.

Aucun document d'ordre médical, antérieur à 1945, n'a été retrouvé aux archives du Service de Santé de la 3ème Région Militaire à RENNES.

- Il n'existe pas de mess sous-officiers comme il en existe un pour les officiers. Les sous-officiers mangent dans des cantines qui leur sont réservées, dans l'ilôt attribué au régiment auquel ils appartiennent. Il y a ainsi plusieurs mess sous-officiers ou popottes régimentaires.

- Sept machines sont réparties dans les ilôts dont une au vieux camp. Mues par un moteur électrique, elles permettent de moulinier le café et de hacher la viande.

C'est regrettable car il aurait été intéressant, grâce à des notes officielles, des compte-rendus, de voir le type des maladies les plus courantes, mais surtout de lever un point d'interrogation sur la réelle activité de certains établissements de Bel-Air ou de Bellevue - Bars ou maisons closes?

Le recensement des maladies vénériennes, les dates de leur signalement, leur fréquence, les catégories de personnel atteintes nous auraient très certainement éclairés sur ce sujet très controversé.

A défaut de ces précieux renseignements, nous pouvons tout de même préciser l'organisation du service de santé de Coëtquidan et celle du service vétérinaire.

- Le premier est dirigé par un médecin chef dont l'autorité s'exerce sur l'hôpital militaire annexe et sur les postes médicaux de secteur. L'hôpital situé à l'origine dans un des bâtiments qui abritent aujourd'hui le bataillon des élèves officiers de réserve, a été déplacé au nord-est du camp vers 1930, à l'endroit que nous connaissons. Il est devenu depuis Centre Médical des Ecoles;

Il est à l'époque organisé en deux pavillons, dont un est réservé aux contagieux.

Il dispose d'une centaine de lits et le personnel est fourni par l'hôpital militaire de Rennes dont il dépend.

Auprès des unités de passage, on trouve des postes médicaux de secteur. Leur implantation est calquée sur celle des cantonnements.

Nous avons vu que chaque îlot est destiné à accueillir plusieurs régiments ou détachements de moindre importance et qu'il est équipé de façon à autoriser une certaine autonomie.

Comme il existe pour chacun d'entre eux des locaux pour les cuisines, les cantines, les bureaux, il y en a de prévus pour les postes médicaux. Au nombre de six, ils sont répartis dans les îlots B, C, D, H, O et au vieux camp.

Chacun sert d'infirmerie pour plusieurs unités et les médecins chefs de régiment y reçoivent leurs consultants. Le plus anciens d'entre eux devient le médecin chef de secteur et l'intermédiaire auprès du médecin chef du camp.

Tous sont équipés de 25 lits et permettent de donner les premiers secours ou de soigner les maladies bénignes. Les cas urgents ou graves sont systématiquement expédiés à l'hôpital.

Il est malheureusement impossible pour les raisons déjà évoquées, de dire si cette organisation a donné satisfaction.

On peut néanmoins le penser, puisqu'aucune restriction ou mise en garde particulière ne figurent dans le document qui sert de référence à cette étude\* et qui date de 1937.

---

- Notice relative au camp de Coëtquidan du 19 janvier 1937. Déjà citée.

- Le service vétérinaire est moins structuré et moins important. En dehors de la période "d'occupation", il n'y a pas de vétérinaire sur le camp. Le service est assuré par un vétérinaire de Rennes qui se rend à Coëtquidan sur la demande du Commandant du Camp en cas de besoin.

Sinon, c'est le vétérinaire le plus ancien, parmi ceux qui sont présents avec leur unité, qui prend le titre de vétérinaire chef du camp et assure la direction de l'infirmerie vétérinaire.

Le personnel nécessaire à son fonctionnement est fourni par les corps, selon le nombre de chevaux en traitement à raison d'un homme pour deux chevaux.

## 22 - Le Règlement intérieur

La population du camp oscille de quelques centaines de personnes en période de "non-occupation" (cadres permanents et leurs familles, soldats de la Compagnie du Train ou des autres services) à plusieurs milliers à l'époque des manoeuvres.

Quand on songe que cette population est jeune, puisque essentiellement composée de militaires sous les drapeaux ou de réservistes rappelés pour une période d'instruction on reste admiratif devant le peu d'affaires disciplinaires internes ou avec les villageois des environs.

Si on consulte les archives du "Ploërmelais" on ne retrouve que quelques articles relatant ce genre de faits divers.

"Le Ploërmelais du 11 août 1931 : Bagarre à Saint-Malo de Beignon

Une rixe entre plusieurs militaires et garçons boulangers de St-Malo de Beignon a éclaté le 26 juillet dernier dans le débit de LAVAL au bourg. Dans la bagarre, les boulangers se servaient de triques et de pierres, ce qui occasionna au maréchal des Logis FLEURY du 226ème d'Artillerie, plusieurs blessures à la tête et au bras. Il est depuis en traitement à l'hôpital militaire de RENNES".

"Le Ploërmelais du 5 juin 1936 : Tribunal correctionnel : les amateurs de pinard.

Le 29 mai, vers minuit les gendarmes de Coëtquidan, en patrouille, entendaient du bruit, provenant d'entre des tonneaux de vin placés en face du magasin de M. LHUISSIER, vin en gros à Bellevue. A l'approche des gendarmes, trois militaires prenaient la fuite, abandonnant des bouteilles ; à terre, une certaine quantité de vin avait été renversée. Les gendarmes ayant réussi à rejoindre l'un des fuyards, purent identifier les auteurs du vol, il s'agissait de trois artilleurs coloniaux en permission à LORIENT et en manoeuvre sur le camp. Après des peines disciplinaires, les trois jeunes gens comparaissaient devant le tribunal pour s'entendre condamner au Pénal. Ils regrettent les faits et déclarent qu'ils voulaient simplement remplir leur bidon avant les manoeuvres, car l'approvisionnement est souvent défectueux. Après plaidoirie de leur défenseur, le Tribunal les condamne à six jours de prison avec sursis."

La suppression du poste provisoire de gendarmerie du camp est un autre fait qui tend à démontrer que la région est réellement calme et ne présente pas de risque particulier, malgré le nombre de ces jeunes gens, qui le soir ou le dimanche encombrant les bars de Bellevue ou de Coquinvill.

"Le Ploërmelais du 17 octobre 1926 - Dans la gendarmerie.

M. le Préfet du Morbihan a fait connaître aux Maires de la région la décision suivante de M. le Ministre de la Justice, prise à la date du 20 septembre : le poste provisoire de gendarmerie du camp de Coëtquidan est supprimé et remplacé par une brigade de gendarmerie départementale à pied, à l'effectif de 5 unités, gradés compris. Cette brigade sera rattachée à l'arrondissement de PLOERMEL, elle exercera la surveillance sur les communes ci-après : CAMPENEAC, BEIGNON, SAINT-MALO DE BEIGNON."

S'il en est ainsi, c'est parce que la situation est parfaitement maîtrisée par les autorités militaires et que le règlement intérieur du camp est efficace. Il s'exerce dans tous les domaines, à l'intérieur pour la garde, la circulation, les interdictions diverses mais aussi à l'extérieur pour assurer l'ordre dans les endroits fréquentés par les soldats ; bars - commerces gares - trains.

Tous les jours à neuf heures, les représentants des corps et services permanents ou passagers, sont conviés à assister au rapport de la Place du Commandant du camp.

Au cours de cette réunion, ils prennent connaissance des tours de service et des consignes particulières qui réglementent et organisent la vie quotidienne (Médecin de service, surveillance de jour du mess officiers, affectation des douches, corvées diverses, répartition des champs de tir et des zones de manoeuvre, postes de garde à fournir).

Ces derniers sont de deux sortes :

- les premiers, au nombre de quatre, remplissent une mission au profit de l'ensemble du camp.

Il s'agit du : poste du parc à munitions : situé au parc d'artillerie, il fonctionne toute l'année avec le personnel de la compagnie de camp.

poste de police central : près du bureau du commandant d'armes, il assure la garde des locaux disciplinaires;

poste d'entrée de Bellevue et celui de Bel-Air.

Ces trois postes sont assurés par les unités de passage qui fournissent à tout de rôle le personnel nécessaire.

- Les autres postes sont de moindre importance. Chaque corps a le sien pour veiller à la discipline de son cantonnement.

Ils procèdent à l'appel du soir, à 21 H 00 et à l'extinction des feux à 22 H 00. à l'issue desquels les soldats sont consignés jusqu'à la soupe du lendemain soir servie vers 18 H 00. Ce régime est valable pour tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et des jours fériés.

Ainsi sauf permission ou raison de service, aucun homme de troupe ou gradé ne circule pendant ce laps de temps au-delà des limites du camp, ou ne se trouve dans les débits des agglomérations proches.

Tout manquement à la discipline est sévèrement sanctionné.

Pour y veiller, des rondes et des patrouilles sont effectuées en permanence dans les hameaux de Bel-Air et de Bellevue.

Les deux postes d'entrée du camp font, entre 18 H 30 et 21 H 30, tous les soirs, des rondes dans les rues et les bars.

L'unité de jour, fournit un élément de patrouille (1 sous-officier et 2 hommes) chaque nuit, les dimanches et jours fériés.

Le règlement interdit toute vente de boissons à base d'alcool, autres que le vin, le cidre et la bière dans les cantines. Toutes, sans exception, sont interdites aux militaires d'origine Nord-Africaine. Les marchands ambulants n'ont le droit d'exercer leur commerce qu'en l'absence des cantiniers et avec l'autorisation du Commandant du camp et l'accord de celui de la Troupe.

Enfin, seuls les adhérents à la société de chasse du camp ont le droit de chasser le gibier qui foisonne dans les landes et les forêts.

Compte tenu des mouvements permanents de troupes, de véhicules, la circulation doit être elle aussi réglementée.

Ainsi les déplacements à pied sont autorisés dans tout le camp bâti, sauf aux environs du mess officier où les hommes du rang ne peuvent stationner. L'interdiction est levée quand des concerts de musique militaire y sont donnés et sous réserve qu'ils revêtent une tenue correcte.

La route nord est réservée aux véhicules automobiles de toutes sortes, motocyclettes, sides-cars, camions. La vitesse est limitée à 30 km/h pour tous, à l'exception des derniers qui ne doivent pas dépasser 12 km/h.

Les autres routes sont empruntées par les véhicules hippomobiles qui s'y déplacent au pas. En revanche, les véhicules sur chenilles n'y ont pas du tout accès.

La Brigade de gendarmerie est chargée de faire respecter ces interdictions diverses. Elle renforce également les patrouilles militaires qui assurent le maintien de l'ordre dans les gares de Guer et de Coëtquidan.\*

Ce sont des lieux où le va-et-vient continu des permissionnaires et des réservistes, peut être l'occasion, au départ comme à l'arrivée, de désordre. Mais ce risque existe aussi dans les trains et durant le déplacement jusqu'au cantonnement.

Il est donc nécessaire de mettre en place, pour chaque mouvement important, un dispositif complet qui garantisse l'ordre et la bonne tenue de la Troupe.

Les Chefs de Corps sont responsables du comportement de leurs permissionnaires ou des réservistes de leur unité, aussi doivent-ils désigner un Officier ou un Sous-Officier, selon le nombre, pour les accompagner à la gare.

- 1 Sergent pour 20 hommes
- 1 Adjudant pour 50 hommes
- 1 Officier pour 100 hommes

Une fois à destination, le service d'ordre est assuré par un poste temporaire d'importance variable (1 Officier ou 1 Adjudant - 1 Sous-Officier - 2 Caporaux - 12 à 20 hommes). En place une heure avant le départ des trains, il est réactivé pour leurs retours.

Afin d'éviter les débordements durant le transport, une escorte (un Adjudant-Chef, deux ou trois hommes armés) est prévue dès lors que le nombre atteint ou dépasse la quarantaine.

Elle les accompagne, selon les directions, jusqu'à RENNES, NANTES ou PLOERMEL.

Le retour s'effectue dans les mêmes conditions à partir de ces gares jusqu'à celles de GUER ou de Coëtquidan, où un détachement attend la Troupe pour la conduire au cantonnement.

L'ensemble des mesures prises est certes contraignant mais indispensable au bon fonctionnement d'un tel organisme. On comprend mieux pourquoi malgré la présence d'un si grand nombre de jeunes soldats, que l'âge et l'état de conscrit prédisposent plutôt à l'amusement, on ne relève que peu de cas illégaux ou d'affaires avec la population de la région.

Un règlement précis, des consignes draconiennes et les moyens pour les faire appliquer, ont permis aux autorités militaires de maintenir en permanence l'ordre et la discipline sur le camp et les environs. Elles ont ainsi préservé de bonnes relations avec les civils et de ce fait, les possibilités de conduire une instruction plus diversifiée, en effectuant des manoeuvres à l'extérieur du domaine militaire.

### 23 - Les moyens d'instruction

La finalité d'un camp militaire est l'instruction et l'entraînement des soldats. Pour cela, il faut qu'il puisse en permanence adapter ses moyens à l'évolution technique des armes et à celle des doctrines.

La commission de 1908, voulait faire de Coëtquidan un grand camp moderne ; le pari est tenu, et dès le début des années 1920, le camp existe avec des installations très diversifiées mais toujours proches des cantonnements. Ce dernier point est important car à l'époque, la plupart des déplacements se font encore à pied ou à cheval.

La dernière emprise, la plus chère, celle de BEIGNON, au nord et au sud de la RN 24, permet de disposer de champs de tir pour l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie et même d'effectuer des tirs contre avions.

La superficie et la variété des terrains donnent aux grandes unités la possibilité de jouer des exercices de combat avec l'ensemble de leurs moyens.

#### a) - Les champs de tir d'Infanterie

Le camp compte cinq champs de tir d'infanterie ; quatre sont orientés de l'est vers l'ouest et un du sud au nord.

Le champ de tir 1 est situé au nord de la RN 24, trois autres (les champs de tir 2 et 3 ; celui du Moulinet) se trouvent au sud avec des capitales sensiblement convergentes\* Ces quatre champs de tir sont faciles à rejoindre ce qui est important pour des unités qui pour la plupart sont à pied ; le plus éloigné est à moins d'une heure de marche du camp bâti.

Le cinquième, le champ de tir de Roermand au sud-ouest, est le plus lointain, à deux bonnes heures de marche des cantonnements. Il est spécialement indiqué pour les troupes montées ou motorisées ou pour les unités qui séjournent au Bois du Loup.

Toutes ces installations peuvent être utilisées simultanément et autorisent les tirs des armes de l'Infanterie, y compris les grenades à main, les canons de 37 mm et les mortiers.

\* - Voir plan en annexe.

Des tirs de combat au niveau du groupe et de la section sont possibles sur les champs de tir 1 et 2 et au niveau compagnie et bataillon sur le champ de tir 3.

Les tirs au canon de 25, monté sur les auto-mitrailleuses, doivent être effectués exclusivement sur but mobile et avec des obus d'exercice. Ils peuvent être exécutés sur les pas de tir 1, 2 et 3.

Les champs de tir 1 et 3 possèdent un dispositif sur rail qui se déplace à une vitesse maximale de 3 km/h sur une centaine de mètres. La traction est assurée par un treuil à bras, à la diligence du directeur de tir. Au numéro 2, le dispositif est plus complet, l'objectif, un faux char se déplace (en zig-zag) sur un parcours de mille deux cents mètres de long. Il est mis en mouvement à l'aide d'un filin, par un tracteur de 18 chevaux qui autorise une vitesse de 6 à 30 km/h.

Un dispositif de tir contre figuratif d'avion mobile existe au champ de tir 1. Un deuxième plus important est réalisé au champ de tir 3. Le système de treuil manoeuvré à la main donne au figuratif une vitesse moyenne de 6 m/s, ce qui correspond sensiblement à la vitesse angulaire d'un avion vu à 600 m et progressant à 150 km/h.

Ces installations, relativement complexes pour l'époque, attestent de la volonté du commandement de fournir aux unités des moyens d'instruction modernes et réalistes.

Ces champs de tir d'infanterie peuvent aussi être utilisés par les chars et les matériels automobiles de combat de la Cavalerie, les auto-mitrailleuses. Les chars peuvent effectuer des tirs individuels sur tous les sites, mais un champ de tir spécial\* a été aménagé sur le versant nord du plateau du camp, du signal de Vinouze vers le nord-ouest jusqu'à la RN 24. Il permet les tirs simultanés de cinq chars légers isolés ou des cinq chars de la section.

Formé de 5 pistes larges de 50 m accolées, il offre une zone de déplacement de 1 000 m avec deux zones successives d'objectifs.

Seuls les chars-canon de 37 mm et les chars-mitrailleuses de 8 mm ou de 7,5 mm y sont admis.

Les auto-mitrailleuses de la Cavalerie fréquentent les installations 1 et 2.

Sur les premières, les tirs sont exécutés soit arrêté soit en roulant avec des véhicules tout terrain suivant des itinéraires imposés et balisés. Les deuxièmes autorisent les tirs à partir de véhicules automobiles qui se déplacent sur la route axiale.

#### b) - Les tirs d'Artillerie

Les possibilités pour les régiments d'Artillerie sont multiples. Ils peuvent occuper des positions de batterie situées sur le camp qui bénéficient du régime des champs de tir continu.

Toutes les zones du camp sont autorisées sous réserve de se conformer à quelques conditions techniques de sécurité ; Toutefois les principales zones de déploiement avec leurs objectifs correspondants sont les suivantes :

Maison Vaugeon - Moulin d'Avaucours vers le Nord ou le Sud  
 Chapelle St Meen - Montervily vers le Sud  
 Moulin de Malakoff - Bois du Loup vers le Nord  
 Treslan - Lafayette vers le Sud  
 Chapelle St Jean vers le Sud.

\* Voir plan en annexe.

Les tirs des 155 L, 105 L et 120 L sont autorisés exceptionnellement et sous certaines conditions à l'intérieur du camp. Le plus souvent ils ont lieu sur des positions extérieures.

En effet, les régiments d'artillerie, pour varier leur instruction et la rendre plus réaliste, ont la possibilité d'installer leurs batteries à l'extérieur du domaine militaire.

Ces positions sont pour la plupart situées dans la région nord du camp, (forêt de Paimpont, Haute forêt) les plus connues sont celles de :

Lambrun vers 8790 millièmes  
Moulin à papier vers 0687 millièmes  
Trudeau vers 6656 millièmes  
Le Minerai vers 3162 millièmes  
La Touche Guerin vers 6028 millièmes  
Les Vaux vers 3665 millièmes

Il en existe deux au Sud vers Monteneuf aux Landes de Breho vers 5400 et dans le bois de Consort vers 0896.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée chaque année.

Certes, les reconnaissances préalables, les accords avec les propriétaires et les déplacements obligatoires sur les chemins, le respect des cultures et des plantations sont autant de contraintes pour les utilisateurs. Mais celles-ci sont largement compensées par les possibilités offertes, qui valorisent fortement les installations intérieures et font du camp de Coëtquidan un champ de tir moderne et adapté.

Les régiments peuvent aussi s'exercer aux différents travaux de campagne et au maniement des moyens de destruction.

Une zone au nord-est du camp bâti et à l'est de Bel-air est plus particulièrement réservée à ce type d'entraînement.

Ce polygone permet à la troupe d'acquérir la technique des travaux de campagne, du maniement de l'outil et de familiariser les cadres, surtout ceux de l'Infanterie, avec les procédés de défense contre les engins blindés. Ouvrages, tranchées, plates formes de tir, trou de mitrailleuse, obstacle anti-chars peuvent y être aménagés pour plusieurs jours.

A proximité un emplacement est prévu pour effectuer des tirs de destruction simple, rupture de rail, de pièces de bois ou de fers profilés.

Le camp de Coëtquidan offre également des possibilités de manoeuvre pour les grandes unités. Les terrains d'exercice sont répartis par le Commandant d'Armes en fonction des tirs.

Quatre grandes zones, dont trois profondes, orientées nord-sud sont répertoriées et à la disposition des chefs de corps ou des généraux commandant les Divisions.

Le terrain d'atterrissage peut être aussi utilisé pour les manoeuvres d'Infanterie à condition qu'aucun travail de campagne n'y soit effectué et qu'aucun véhicule n'y circule.

Ce terrain d'atterrissage sur la route axiale, à l'Ouest du camp bâti permet aux avions basés au camp de Gaël de se poser dans le cadre de leurs exercices en commun avec les unités d'Infanterie.

c) - Le Camp d'aviation de Gaël

Créé en 1924, le camp d'aviation de Gaël est un camp pour escadrille isolée. Situé à 20 km de Coëtquidan, il est placé sous l'autorité du Commandant permanent du camp, bien que dépendant de la Base aérienne 131 à TOURS qui est chargée de son entretien.

Les ravitaillements sont assurés par les services de Coëtquidan avec lesquels la Base est reliée par une double ligne téléphonique; une première construite et entretenue par le Génie et une deuxième qui appartient au réseau des P.T.T.

Ces installations permettent d'inclure le facteur de la 3ème dimension dans les thèmes d'exercice et d'étudier les problèmes que peut poser la coordination des différents moyens dans un combat moderne.

## CHAPITRE 3

### UNE UTILISATION DIFFERENTE SELON LES VICISSITUDES HISTORIQUES

Dès 1908-1909, le camp de COETQUIDAN reçoit chaque année des dizaines de milliers d'hommes. En effet, à cette époque les premières expropriations, décidées en 1905, sont réalisées et donnent un espace suffisant pour autoriser la présence simultanée de plusieurs régiments.

Les installations accueillent bien évidemment les régiments de l'ouest qui viennent manoeuvrer sur les landes bretonnes et y préparer les combats futurs, mais elles accueillent aussi, à certaines époques des troupes étrangères.

C'est ainsi que pendant la grande guerre, les cantonnements à peine terminés abritent un fort contingent de prisonniers allemands, puis en 1917, les unités de l'Artillerie Américaine.

Plus tard en 1939, le camp se transforme en camp de réfugiés et reçoit pendant quelques mois des Républicains Espagnols qui fuient le régime du Général Franco. Ils sont remplacés à l'automne par des milliers de soldats Polonais, qui y séjournent jusqu'à l'armistice pour s'instruire et reformer une armée.

En juin 1940, les allemands reviennent non plus comme prisonniers, mais en tant que vainqueurs et troupe d'occupation jusqu'à la libération de la Bretagne en 1944 et l'installation pour une courte période de F.F.I.

#### 31 - Camp de manoeuvre et d'expérimentation de nouveaux matériels pour les Français.

Si certaines réalisations n'atteignent pas les objectifs qu'elles se sont fixés, ce n'est pas le cas du camp d'instruction de Coëtquidan.

L'abondante production de photographies ou de cartes postales (1) et les nombreux articles qui lui sont consacrés dans le "Ploërmelais", attestent de sa fréquentation par les régiments bretons. Ces derniers y trouvent à n'en pas douter les commodités et surtout les moyens de parfaire leur aptitude opérationnelle.

Il semble toutefois que le commandement l'utilise différemment avant et après la Première Guerre Mondiale.

A un emploi régional et limité au domaine militaire, succède en 1921, un usage plus vaste. D'autres Corps d'armée y expédient leurs régiments qui parfois, dans le cadre de grandes manoeuvres, travaillent à l'extérieur du camp en terrain libre comme on dirait aujourd'hui. Celles ci donnent lieu à des études sur l'expérimentation de matériels nouveaux et leur doctrine d'emploi.

(1) - Reproductions de certaines en annexe.

En 1905, le camp d'instruction est créé pour les 10° et 11° CA (1) de Rennes et Nantes afin que toutes leurs unités, quelle que soit l'arme, puissent tirer, manoeuvrer et étudier les nécessaires liaisons entre elles. L'étude des documents évoqués (cartes postales, articles du Ploërmelais), permet de tirer quelques conclusions, qui démontrent la réussite du projet et la réalisation des espérances du commandement qui ont présidé à sa conception.

Tout d'abord plusieurs articles consacrés au camp, paraissent dans le "Ploërmelais" et attestent du passage de la plupart des régiments d'active mais aussi de réserve et de toutes les armes.

"Numéro du 7 mars 1909 : Lundi dans l'après-midi, malgré le froid et la neige les premiers tirs exécutés par les troupes du 10° et 31° d'artillerie (2) commençaient au camp. Ces exercices ouvrent la longue période de tir qui dure chaque année plus de six mois.

2 mai 1909 mercredi matin, le 247° régiment de l'armée territoriale partait pour St Malo par train spécial. Il venait d'accomplir une période de 17 jours au camp, il a été remplacé dès le lendemain par le 270° et 271° régiment de Vitré et de St Brieu; ce sont d'autres réservistes qui viennent à leur tour accomplir leur période".

On note la rapidité avec laquelle les régiments se succèdent.

"18 juillet 1909 les 1° et 2° régiments d'artillerie coloniale de Lorient et Cherbourg ont fêté joyeusement le 14 juillet au camp de Coëtquidan etc....

25 Juillet 1909 Deux régiments d'infanterie, les 136° et 25° de St-Lô et de Cherbourg et quelques batteries d'artillerie, soit un effectif de 2 400 hommes font une période d'exercice au camp. Ils sont arrivés par trains spéciaux le 21 et repartiront le 29 juillet".

Cet extrait montre la volonté du commandement de faire travailler les diverses armes (en particulier l'infanterie et l'artillerie) ensemble pour étudier et régler les problèmes de liaison et de coordination qui ne peuvent manquer de se poser.

On recherche aussi les exercices des grandes unités qui ne peuvent évoluer que dans les camps de grande superficie comme celui de Coëtquidan où elles peuvent manoeuvrer avec leurs moyens et où chacun travaille à son niveau de responsabilité, du soldat au général.

"Les manoeuvres de 1910 - Le programme des manoeuvres et évolutions de 1910 vient d'être publié. Le 11° Corps effectuera les évolutions au Camp de Coëtquidan et exécutera des manoeuvres de Brigade d'une durée de 12 jours. La 11° Brigade de Cavalerie concourra à la formation d'une Division provisoire pour des manoeuvres d'ensemble de Cavalerie qui seront exécutées avant les manoeuvres d'armée. Elle prendra part ensuite en tout ou partie aux manoeuvres d'automne du 11° Corps.

Le 25 juin 1911 - Le temps des grandes manoeuvres; La 44° Brigade d'Infanterie, comprenant les 19° et 118° de Brest et Quimper séjourne au camp depuis le 21 juin pour l'exécution de ses manoeuvres avec tirs réels et des évolutions. Le 118° quittera le camp le 4 juillet pour se rendre à AURAY, où il embarquera le 8 pour Quimper. En conséquence, il cantonnera le 4 juillet à MALESTROIT, le 5 à ELVEN, le 6 à VANNES et le 7 à AURAY.

- (1) - Les 10° et 11° C.A. recouvrent les départements suivants (voir annexe).  
10° CA - PC à RENNES. Ille et Vilaine, Manche et Côtes du Nord  
11° CA - PC à NANTES. Loire inférieure, Vendée, Morbihan et Finistère.
- (2) - 10° d'Artillerie de RENNES et le 31° d'Artillerie du MANS.
- (3) - Importance des cantonnements, des villes étapes (voir développement en III)

Un groupe de trois batteries du 28° d'artillerie doit prendre part aux évolutions de la 44° Brigade. Il quittera VANNES le 24 juin pour cantonner le soir à ELVEN et le 25 à PLOERMEL. Il rentrera le 6 juillet ayant cantonné le 4 à PLOERMEL et le 5 à ELVEN".

Ces manoeuvres donnent lieu parfois à des accidents ainsi,

"Le 7 août 1910 - Grave accident à Coëtquidan  
Un pénible accident est survenu samedi sur le camp au cours des tirs exécutés par les sections de mitrailleuses du 64° d'Infanterie (1) l'un des soldats a eu la figure gravement brûlée par l'explosion d'une cartouche suite à l'enrayage d'une arme.....Le malheureux soldat a été transporté à l'hôpital de RENNES par l'ambulance automobile".

Cet extrait illustre aussi l'emploi déplorable des mitrailleuses utilisées groupées au lieu d'être réparties harmonieusement.

Chaque année depuis 1910, un programme d'activités est établi pour définir le séjour de chaque grande unité. Celui de 1914 atteste d'un taux de fréquentation très élevé, pour des périodes d'une quinzaine de jours.

"15 février 1914 - Au camp de Coëtquidan  
Le camp de Coëtquidan sera occupé en 1914 dans les conditions suivantes : cours régional du 9 mars au 19 avril - 19° Division : 41°, 48°, 70° et 71° régiments d'Infanterie (2) du 1er au 18 mai. 20° division du 20 mai au 6 juin. 10° brigade d'artillerie du 7 au 21 juin. 22° division du 23 juin au 10 juillet. 11° brigade d'artillerie du 12 au 28 juillet. Brigade d'artillerie coloniale du 30 juillet au 9 août. Brigade d'infanterie coloniale du 20 août au 2 septembre. 5° division du 4 au 21 septembre, régiments de réserve du X° C.A. du 21 septembre au 15 octobre.

5 juillet 1914 - au camp de Coëtquidan  
La 22° Division est arrivée au camp de Coëtquidan mardi dans la journée, après quatre jours d'étapes accomplies par chemin de fer ou à pied. Le camp a subi depuis deux ans d'importantes transformations (3) : de tous côtés s'élèvent des constructions, casernes, cantines etc... Des routes sont tracées de part et d'autre. L'animation y est extrême, car en plus des régiments et de la division, des troupes permanentes, (artillerie et dragons de Rennes occupent les baraquements du camp), près de 400 ouvriers civils y travaillent.  
Le Général Pombet, commandant la division et les Généraux de brigade Duroisel et Chaplain sont présents au camp et vont procéder cette semaine aux évolutions de brigade et de division. La semaine dernière a été consacrée aux tirs et évolutions du régiment.

Le Général Joffre est arrivé lundi et a fait procéder en sa présence à une manoeuvre de division".

Ces articles confirment ce qui a déjà été énoncé, à savoir la présence permanente de grandes unités, division ou brigade qui manoeuvrent dans un premier temps au niveau des régiments dans une phase décentralisée, pour ensuite évoluer tous moyens regroupés en unités organiques où les soldats, les sous-officiers et les officiers, y compris les officiers généraux, ont l'occasion de tester leurs connaissances et de les améliorer.

(1) - Le 64° de Saint Nazaire

(2) - 41° RI de RENNES - 48° RI de GUINGAMP - 70° RI de VITRE - 71° RI de ST BRIEUC

(3) - Voir chap. 1 partie II

La présence du Général JOFFRE à la veille de la guerre, démontre l'intérêt du haut commandement pour ce type d'exercice et les enseignements qui en découlent mais aussi pour le camp d'instruction de Coëtquidan, reconnu comme grand camp national et d'utilité majeure dans la préparation de notre armée.

C'est la consécration pour le camp, qui a atteint tous ses objectifs : permettre une instruction interarmes et l'évolution des grandes unités. Des cartes postales, en annexe, montrent des tirailleurs au cours d'un exercice de tir, des Officiers Dragons à la critique, des soldats s'exerçant à l'escalade avec un paquetage allégé ou participant à des manoeuvres d'artillerie avec des canons de 75 et la nouvelle pièce de 155. D'autres représentent la troupe au repos, à l'heure des repas, au cantonnement. Néanmoins, si l'on en croit certaines lettres ou cartes postales envoyées par un soldat à sa famille, les conditions de vie sont dures. Les journées sont longues, la nourriture et le gîte laissent à désirer. Ainsi, on peut lire sur l'une d'elles : "Coëtquidan le 21.06.1912 - Chers parents, j'ai grande envie de revenir à St malo, la vie du camp est épouvantable ; nous partons à 2 et 3 heures du matin et nous courrons dans les champs jusqu'à 11 heures et midi. L'herbe nous vient aux genoux, quand nous rentrons, nous sommes mouillés comme si nous étions tombés dans l'eau jusqu'à la ceinture, nous mangeons la soupe, qui seule est à peu près mangeable, car le reste ne peut descendre malgré la plus grande volonté, on est obligé d'acheter de quoi manger, heureusement qu'il y a du fromage et du chocolat ; l'après-midi nous partons pour le tir et nous rentrons à 5 heures du soir. Nous sommes couchés par 12 dans les tentes, comme celle de cette carte, qui laissent passer la pluie et nous en avons tous les jours. Le matin quand nous nous réveillons, nos couvertures sont mouillées et nous sommes gelés."

Pourtant cet entraînement sévère dont beaucoup se plaignent est formateur et permettra aux Bretons de supporter les rigueurs de la guerre où tous les régiments passés à Coëtquidan vont malgré la souffrance, les sacrifices et les pertes, faire preuve de la plus grande vaillance (1).

Durant toute la période des combats, le camp est déserté par les unités françaises, mais il n'est pas pour autant inoccupé puisque des prisonniers allemands, puis les Américains, y séjournent.

A leur départ, en juin 1919, les cantonnements restent vides pendant plusieurs mois et les installations abandonnées se détériorent; Néanmoins, cette situation ne dure pas et le 29 novembre 1919, une dépêche ministérielle précise le nouvel emploi du camp.

Sa capacité, prévue pour 10 000 hommes reste inchangée, mais aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Corps d'Armée, seuls bénéficiaires jusqu'en 1914, s'ajoutent maintenant les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Corps d'Armée du MANS et de TOURS. Coëtquidan devient alors le grand camp de l'Ouest avec des manoeuvres qui s'échelonnent du 15 avril au 15 novembre, chaque année.

Comment expliquer cette évolution et pourquoi l'activité s'intensifie-t-elle, au lendemain de la Guerre?

Les raisons essentielles semblent être le contre coup de cette dernière, tout d'abord les camps de l'Est, CHALONS, MAILLY, SISSONNE n'ont pas échappé au désastre. En ruine, ils sont à reconstruire entièrement et ne peuvent recevoir des troupes, dans l'immédiat. Au contraire, celui de Coëtquidan, après quelques travaux de remise en état, peut très rapidement fonctionner à nouveau. La décision du commandement de le privilégier, est tout à fait logique.

Ensuite et cela est au moins aussi déterminant dans ce choix, il faut tenir compte du facteur psychologique (2).

1) - Article consacré aux Bretons dans la grande Guerre en annexe (archives Ploërmelais)  
2) - Article du Ploërmelais - AOUT 1922 . ci-après.

Les provinces de l'est ont été le théâtre des combats durant quatre longues années et les villes détruites, les campagnes ravagées par les obus d'artillerie ont marqué profondément les esprits.

Les mouvements de troupe incessants, les montées au front, les replis, les occupations par l'ennemi, les libérations ont traumatisé la population et laissé un souvenir épouvantable, que seul le temps parviendra à effacer. Encore faut-il ne pas le réveiller en infligeant à ces pauvres gens le spectacle de soldats en manoeuvre ou de nouveau la rumeur du canon.

Il est donc préférable d'épargner cette région pour que les plaies puissent se cicatriser correctement et entraîner notre Armée dans des zones, qui n'ont pas connu ces épreuves.

Coëtquidan devient ainsi, un des rares camps nationaux en mesure d'accueillir les grandes manoeuvres. La situation géographique explique en partie, son renom et les visites qu'il reçoit des plus hautes autorités militaires, attestent de son importance.

#### "Le Ploërmelais du 23 juillet 1922

Le Maréchal PETAIN à PLOERMEL et à COETQUIDAN

Hier matin, la garnison de RENNES était alertée par la visite inopinée du Maréchal Pétain. L'après-midi pendant qu'on le croyait ailleurs, il surprenait la garnison de DINAN. Le soir à 6 heures, le chef illustre de notre armée arrivait à PLOERMEL où il devenait l'hôte de M. le Docteur GUILLOIS. Parti ce matin au petit jour, le Maréchal reprend sa dure besogne qui est de veiller à la bonne organisation de l'armée et au bien-être de nos petits soldats. Nota : Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le camp de Coëtquidan a été minutieusement inspecté.

#### Le Ploërmelais du 18 juin 1933

Le Général WEYGAND en inspection

Ces jours derniers, vers 8 heures, le Général WEYGAND, Président du Conseil Supérieur de l'Armée, est arrivé en automobile au Camp de Coëtquidan, accompagné du Général LANGLOIS, Commandant la 10<sup>e</sup> Région et le Corps d'Armée. Reçu par le Lieutenant-colonel BEHAGUA, Commandant d'Armes, le Général WEYGAND a inspecté minutieusement la petite ville que constituent les bâtiments du camp, s'intéressant aux moindres détails et se renseignant sur tout. La visite s'étendit aux terrains du camp lui-même et dans le courant de l'après-midi le Généralissime se rendit au camp d'aviation de GAEL".

Ces grandes manoeuvres, aussi importantes que celles d'avant-guerre sont quelque peu différentes;

Toujours du niveau de la Division et du Corps d'Armée, elles mettent en oeuvre les armes traditionnelles, Infanterie, Cavalerie et Artillerie mais aussi les nouvelles comme l'aviation qui s'est tellement perfectionnée pendant le conflit, ou les chars qui sont apparus à la fin de ce dernier. Le commandement recherche avant toute chose, l'efficacité, car les crédits militaires sont peu importants (1) et les manoeuvres doivent être concrètes, réalistes et non plus de simples démonstrations, voir exhibitions. Elles doivent tenir compte des enseignements de la guerre et permettre de résoudre certains problèmes comme les liaisons interarmes toujours préoccupantes ou l'emploi des chars. Pour ce faire, on joue des exercices dans lesquels nos unités employant tous leurs moyens (les réservistes sont souvent rappelés pour des périodes d'entraînement) sont opposées à un ennemi représenté par quelques éléments, cadres, cellules de commandement et artifices divers.

Cette solution nouvelle permet de limiter les coûts et élimine le côté spectaculaire et l'in vraisemblance de certaines manoeuvres d'antan.

---

(1) - Les difficultés économiques mais aussi l'espérance d'une longue période de paix (la Der des Der) font passer au second plan les préoccupations militaires et elles ne bénéficient que d'un budget limité laissant la priorité à la reconstruction du pays.

Les opérations de concentrations, de déplacements se déroulent à l'extérieur du camp pour se rapprocher au plus près des conditions réelles du combat moderne. Seule la phase ultime, celle du combat, a lieu sur le domaine militaire ce qui suscite d'ailleurs de nombreuses récriminations (1). Les situations de chacun, les positions gagnées et les avantages potentiels sont relevés et comptabilisés par des officiers qui appartiennent à la cellule arbitrage (2). Ils rendent compte à la fin de l'exercice de leurs remarques qui permettent aux autorités d'en tirer certains enseignements (3).

Ces manoeuvres sont planifiées et parfaitement intégrées dans un système militaire cohérent que Maginot, Ministre de la guerre a restructuré en 1922 et qui tend à généraliser l'instruction bisannuelle.

Chaque unité doit ainsi séjourner un mois par an dans le camp; cette période est considérée comme le couronnement de la formation du combattant. Durant les dix premiers jours, l'Infanterie seule est réunie sous les ordres du commandant de l'infanterie divisionnaire pour se perfectionner et effectuer ses tirs. Du onzième au vingtième jour, la division au complet exécute des manoeuvres interarmes et dans les dix derniers, l'Artillerie isolée à son tour procède à ses écoles à feu.

C'est dans ce cadre, que de nombreuses manoeuvres se déroulent à Coëtquidan dans l'entre-deux guerres; on relève dans les archives du Ploërmelais plusieurs articles qui, comme pour la période précédente, nous éclairent sur de nombreux points.

"Le 26 juin 1921 - Tirs préparatoires d'artillerie.

Nous apprenons que l'immense camp de Coëtquidan va de nouveau servir de champ de manoeuvre pour l'entraînement des grandes unités et que les tirs préparatoires des régiments d'artillerie de Rennes y seront effectués avec les habituelles mesures de sécurité.

Le 7 août 1921 - Le retour des grandes manoeuvres

L'immense et pittoresque camp de Coëtquidan classé le 4° de France, à la fois comme étendue et valeur technique, a retrouvé son animation d'avant guerre et son caractère vivant. Indépendamment de l'équipe permanente d'ouvriers que nécessite l'entretien de nombreux bâtiments et baraquements, (inhabités pendant de longues périodes et balayés par les vents impléments qui assaillent les plateaux) le camp a vu depuis quelques semaines un important contingent d'ouvriers civils et militaires supplémentaires, remettre les bâtiments en état, pour y recevoir le plus confortablement possible les troupes appelées à y effectuer des manoeuvres. De très importants exercices sont prévus cette année. Quatre périodes d'occupation comprennent à la fois le séjour des 8° et 18° Divisions d'infanterie, du 29 juillet au 16 août et pour la période du 19 août au 18 octobre, successivement les 10° et 11° Corps d'Armée puis la 1° division d'infanterie coloniale. Des exercices techniques, manoeuvres de tir exécutés par des unités, ou des exercices d'évolution, manoeuvres de division et de Corp d'Armée sont programmés."

Ces extraits apportent la confirmation de la reprise des activités sur le camp en 1921 et de son importance au niveau national. La fréquentation est comme avant guerre, très élevée; les grandes unités, divisions ou corps d'armée se succèdent les unes aux autres et s'instruisent techniquement et tactiquement à tous les échelons.

(1) - Le 28 octobre 1934, le Docteur MALLAC, maire de GUER demande le respect de la zone militaire. Il s'étonne que les 6 000 hectares du camp ne suffisent pas aux troupes de manoeuvre qui vont à l'extérieur et causent des dégâts. Archives du Ploërmelais.

(2) - Le plus souvent un Général membre du conseil supérieur de la guerre assiste à ces manoeuvres;

(3) - Article du "Ploërmelais" du mois d'août 1922 ci-dessous.

Les manoeuvres sont d'abord décentralisées au niveau des régiments puis se terminent par un exercice de Division ou de Corps d'Armée. Ce type d'exercice prend en compte les nouvelles données du combat moderne et met en jeu les moyens d'appui comme le Génie ou les Aérostiers qui règlent les tirs d'artillerie. Les chars, les avions sont présents aussi et un détachement télégraphique permet de tester les liaisons interarmes.

Comme en atteste l'article du "Ploërmelais" du 4 septembre, les principales questions qui se posent au Commandement - évolution des grandes unités, liaisons entre les armes et coordination des moyens - peuvent être étudiées durant les différentes phases de ces grandes manoeuvres.

"Le 4 septembre 1921 - Les Grandes manoeuvres

Les unités suivantes du 10° CA sont arrivées au camp pour prendre part aux manoeuvres. 41° RI de RENNES; 47° RI de SAINT MALO, 71° RI de SAINT BRIEUC 48° RI de GUINGAMP; 25° RI de CHERBOURG, 136° RI de SAINT LO; 24° DRAGONS; 7° RA (Régiment d'artillerie) et 110° RAL (Régiment d'Artillerie Lourde) de RENNES; 10° RA de DINAN; 1 bataillon du 505° Régiment de Chars de RENNES; une compagnie du 6° GENIE; des détachements du 4° bataillon d'Aérostiers d'ANGERS; une escadrille du 31° régiment d'Aviation de TOURS; des détachements télégraphiques du 8° GENIE.

En fin de séjour, les manoeuvres au niveau division et corps d'armée seront effectuées.....

Les chars de combat, dont un nouveau bataillon vient d'arriver au camp, ont fourni un excellent travail. Au cours de la période précédente, le Bataillon du Commandant CLOITRE, le vainqueur de la BOISELLE, a effectué de longues randonnées sur les terrains particulièrement difficiles où les virtuosités de l'escargot ont littéralement bu les obstacles.

L'aérostation (1) a tiré un excellent parti du coin qui lui a été réservé en améliorant confortablement son parc de fortune.

Le personnel de garde et au besoin, toute la compagnie d'aérostation sont logés sous la tente.

Grâce aux passages créés dans le réseau téléphonique aérien, le ballon peut ascensionner en toute autre partie du camp.

Une saucisse (2) effectue journellement plusieurs ascensions à 1 000 et 1 200 m avec une maîtrise remarquable et sert très efficacement aux réglages des tirs d'artillerie. Sa direction et son personnel ont droit à tous les éloges.

L'aviation qui s'est sérieusement entraîné va prendre une part encore plus active aux opérations. Le terrain d'atterrissage est un peu critiqué (3) au début, car il est assez sommaire. Le peu de temps consacré à son installation et à son aménagement explique son état.

Cependant, il devient familier aux aviateurs; sans être un aérodrome classique ou un billard, il est relativement acceptable, comparé à certains terrains que les circonstances ont imposé à nos as, au cours de la campagne".

L'année suivante, en 1922, une très importante manoeuvre est de nouveau exécutée à Coëtquidan. Le "Ploërmelais" en fait une présentation très complète et très documentée au mois d'août. L'article met en évidence les objectifs que le commandement s'est fixé. La différence par rapport aux exercices précédents réside dans le fait que les opérations se déroulent en partie hors du camp et que les combats sont réglementés par des arbitres.

(1) - Le campement du ballon et son point d'ascension sont aménagés dans le ravin du Veau Marqué.

(2) - Nom donné au ballon captif à cause de sa forme. Voir annexe.

(3) - Terrain d'atterrissage qui existe encore aujourd'hui. Seuls les petits avions civils peuvent l'utiliser. ex. la section militaire de parachutisme sportif fait venir les avions du "Para-club" de VANNES.

Ce type de manoeuvre permet d'alterner les phases durant lesquelles la troupe tire avec des munitions d'exercice et celles où les tirs sont réellement effectués. L'instruction est conduite de façon très réaliste et la puissance dévastatrice du feu est ainsi mise en évidence. La leçon des combats des années 1914 - 1915 - 1916, n'a pas été perdue et contrairement à la période précédant la guerre, on sait que le feu tue et pour montrer son poids dans le combat moderne on en présente les effets meurtriers.

"Le Ploërmelais - août 1922 - A Coëtquidan

Les grandes manoeuvres auront lieu du 10 au 18 septembre 1922. Elles seront dirigées par le Général de BOISSOUY.

Du 10 au 18 septembre prochain, aux alentours du Camp de COETQUIDAN, en Bretagne auront lieu les manoeuvres de division que dirigera le Général de BOISSOUY, membre du Conseil Supérieur de la Guerre. Ces manoeuvres seront les plus importantes qui auront lieu depuis l'Armistice, les premières qui par leur grandeur des effectifs engagés rappelleront en quelques façons les grandes manoeuvres d'avant-guerre. mais elles en diffèrent sensiblement par les méthodes employées. Depuis 1918, étant donné les circonstances et les pénuries de crédits, l'Etat - Major Général de l'Armée n'a pas organisé à proprement parlé de manoeuvres. Il a été seulement prescrit que toutes les divisions feraient successivement un séjour d'un mois dans un camp. Une vingtaine de divisions ont accompli ce stage. Les autres l'ont remplacé par du service en campagne, exécuté à proximité de leur garnison.

Au cours de cette période d'instruction intensive une semaine a été à chaque fois réservée à l'étude des moyens de liaisons et de transmissions entre les différentes armes, toutes les armes manoeuvrant à la fois.

Au cours de ces exercices, l'ennemi n'était pas représenté comme dans les grandes manoeuvres d'autrefois, par un "parti adverse" organisé exactement comme des combattants qui lui étaient opposés. Cette disposition, en effet, donnait lieu à de fortes invraisemblances: on se battait de trop près, on ne tenait aucun compte des effets du feu: on réalisait plutôt une exhibition qu'une démonstration. Aujourd'hui l'ennemi est figuré simplement par des fanions, des cadres ou, tout au plus, des éléments de troupes très légers, commandés par le Directeur de l'exercice, c'est-à-dire le plus souvent par le Général Commandant le Corps d'Armée. En outre, des dispositifs spéciaux sont adoptés pour signaler les incidents du combat: feu d'artillerie ou de mitrailleuses, apparition d'un tank etc.. Encore une fois dans ces exercices, l'étude de moyens de liaison entre les armes - coureurs, téléphone, signaux optiques, pigeons, avions, projecteurs, T.S.F., télégraphie par le sol etc..) et de leur mise en oeuvre a toujours été considérée comme l'élément le plus important.

C'est encore cette étude qu'auront pour objet principal les manoeuvres de l'Ouest qui seront exécutées autour de Coëtquidan en Septembre prochain. La région de l'Ouest a été choisie en vue d'épargner à nos populations de l'Est, les vues et inconvénients d'exercices guerriers qu'elles n'ont vraiment pas besoin de subir après tant d'autres moins anodins, soufferts, de 1914 à 1918.

Des éléments des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Corps d'Armée contribueront à former en premier lieu, une division d'exercice, à effectif réduit, mais possédant son artillerie, ses tanks et son aviation: en second lieu, "une division cadre" figurant l'ennemi, où chaque unité sera représentée uniquement par ses cadres et par tous ses moyens de liaison, quelques éléments de troupe y seront joints. Au cours des manoeuvres on réalisera les concentrations et le déplacement de la Division. Puis dans la dernière journée on procédera à l'attaque de la position située à l'intérieur du camp de COETQUIDAN cela pour éviter les dégâts dans les campagnes - et on poussera cette attaque jusqu'à la prise de contact... exclusivement; afin d'éviter, les invraisemblances. Ce n'est que le lendemain les troupes s'étant retirées, que l'artillerie exécutera les tirs réels dans le camp. Les batteries seront toutefois placées sur les positions qu'elles auront conquises au cours de la manoeuvre. Les troupes pourront ensuite constater de visu, les effets de feu, puis, elles occuperont le terrain.

Tous les moyens de liaison et de transmissions en usage à la guerre seront effectivement employés pendant ces manoeuvres auxquelles toutes les armes prendront part. En outre - et c'est là une innovation, un service d'arbitrage très complet, comprenant de 60 à 80 officiers fonctionnera constamment pour régler les incidents et les litiges. Ce service nouveau nécessitera l'installation d'un réseau téléphonique extrêmement complet et même très compliqué. Le Général BOISSOUY actionnera lui-même les deux parties, l'attaque, la défense et le service d'arbitrage.

L'Etat-Major général fonde les plus grands espoirs sur les bons résultats au point de vue instruction des cadres et de l'entraînement des hommes, de ces manoeuvres où tous les enseignements de la Grande Guerre seront utilisés.

Au lendemain de la Grande Guerre, l'Armée française est considérée comme la meilleure au monde et son enseignement militaire est suivi avec la plus grande attention par nos alliés qui cherchent à s'en inspirer.

Pour ce faire, ils expédient des officiers suivre des cours dispensés à Coëtquidan, qui devient ainsi un centre de formation interarmées.

"Le Ploërmelais du 30 juillet 1922

Le Prince héritier du SIAM a quitté le camp de COETQUIDAN. Son Altesse Royale le Prince Prajatipole, frère de sa majesté RAMA IV, roi du SIAM, qui suivait à COETQUIDAN, depuis le 3 juillet, le cours d'armes d'INFANTERIE et d'ARTILLERIE pour le franchissement de grade de Colonel, a quitté notre camp régional. Les honneurs lui ont été rendus par un bataillon de la 22<sup>e</sup> division d'Infanterie. Avant son départ, le prince s'est déclaré satisfait de son séjour à COETQUIDAN, passé en compagnie d'officiers étrangers des pays amis ou alliés qui suivaient les mêmes cours : ETATS UNIS, BELGIQUE, LETTONIE, SUEDE, DANEMARK, SUISSE et URUGUAY".

En d'autres occasions, des officiers sont envoyés en observateurs quand se déroule une manoeuvre importante comme celle de septembre 1922.

C'est pourquoi une forte délégation étrangère (1) assiste à ces manoeuvres de l'ouest.

Dès le 21 août 1922, le Ministre de la guerre et des pensions écrit au Maire de PLELAN et lui demande d'étudier les possibilités de logement pour un certain nombre d'officiers généraux ou supérieurs qui assisteront aux manoeuvres, du 12 au 18 septembre.

Son Altesse le Prince Aage de Danemark sera logé dans l'hôtel du village. Les autres invités seront tous hébergés chez l'habitant. Il s'agit des généraux SIKORSKY - chef d'état-major général de l'armée Polonaise, JOOSTENS - chef de la Mission militaire Belge, attaché militaire à l'ambassade, RENITEZ - attaché militaire à l'ambassade d'ESPAGNE, Sir SACKVILLE - attaché militaire à l'ambassade d'ANGLETERRE; du Colonel KALAFATOVITCH - Attaché militaire à la légation Serbo-croate et slovène; des Lieutenants-Colonels LJUNGBERG - attaché militaire à la légation de SUEDE et MATUZENSKI - chef du 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major général Polonais.

Les quatre généraux suivront l'ensemble de la manoeuvre dans une voiture louée par le Sous-Préfet pour la durée de celle-ci.

Ces exercices se déroulant en partie à l'extérieur du camp, ils occasionnent parfois des dégâts pour les cultures ou les propriétés. Les paysans pour être indemnisés doivent, dans les quatre jours qui suivent le départ de la troupe, faire constater l'état des lieux par la Gendarmerie. Cette procédure sera reconduite pour chaque activité de ce type débordant du domaine militaire comme la manoeuvre de 1930.

(1) - Archives municipales de la commune de PLELAN LE GRAND.

"Le Ploërmelais - 9 novembre 1930

La période des grandes manoeuvres est terminée et le camp est bien vide maintenant. A l'automne, la 19<sup>e</sup> division d'infanterie, sous le commandement du général TONANT a effectué de nombreux exercices dans un cadre très inaccoutumé et très pittoresque débordant le camp de COETQUIDAN, jusqu'à La GACILLY, MAURE et PLELAN. Nos beaux régiments bretons, auxquels ont été incorporés les bataillons de chasseurs alpins que l'on a pas l'habitude de voir dans la région, rajoutèrent une note martiale aux opérations".

Au début des années 30, se pose le problème crucial de la modernisation de notre Armée. A partir de 1931, une commission chargée des études de motorisation sur le matériel à adopter et de l'organisation des unités est mise en place - mais devant les difficultés - grande diversité des équipements coût élevé dû à leur nombre limité - il n'est pas possible d'obtenir un programme budgétaire identique à celui des fortifications de la Ligne MAGINOT.

Aussi, à la fin de l'année, aucun modèle d'auto-mitrailleuse de découverte (AMD) n'a été retenu. Une cinquantaine d'auto-mitrailleuses de reconnaissance (AMR) est commandée, alors que 100 du type Schneider sont déjà en service.

Ces matériels nouveaux et en grand nombre, doivent d'abord être testés puis expérimentés au cours d'exercices qui ont pour but principal de définir leur doctrine d'emploi.

C'est ainsi que le camp de COETQUIDAN devient un immense laboratoire d'essai et d'étude.

Les engins les plus modernes (1) - chars H 39, chars RENAULT R 35, autos-chenilles, chenillettes, tracteurs à chenilles pour l'Artillerie portée, canons de 155 de BANGE, canons de 75 et de 37, véhicules de transmissions, avions et ballons dirigeables motorisés - sillonnent le camp en tous sens ou le survolent du matin au soir, pendant la période des manoeuvres.

Les véhicules légers arrivent le plus souvent par la route, mais les chars ou les pièces d'artillerie, transportés par chemin de fer, sont débarqués à la gare militaire de GUER (2) et tous, deviennent rapidement familiers aux habitants de la région (3).

Les activités ne se ralentissent pas durant les années qui précèdent la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale. D'importants exercices continuent de s'y dérouler débordant le plus souvent, du camp militaire. Ils sont l'occasion, comme les précédents, de mettre à l'épreuve les derniers armements, mais aussi de voir manoeuvrer, en plus des divisions d'infanterie habituelles et régionales, des unités de réserve, l'Ecole de St MAIXENT ou encore la 1<sup>ère</sup> Division de Cavalerie en garnison à PARIS.

"Le Ploërmelais du 17 septembre 1936 - La 21<sup>e</sup> DI manoeuvre dans environs de PLOERMEL.

Une grande manoeuvre de la 21<sup>e</sup> Division s'est déroulée dans les environs de PLOERMEL. Active et réserve y ont participé. C'est une manoeuvre de grande envergure qui a été mise sur pied par l'état-Major général de l'Armée. (Plus de 5 000 hommes, pour ainsi dire en état de guerre, de guerre figurée heureusement).

Les communes de PLOERMEL, Le ROC SAINT-ANDRE, MONTERRAIN, SERENT et GOIRHFI ont été le principal théâtre des opérations que dirige le Général PIGEAUD. Le Général HERING, membre du Conseil Supérieur de la Guerre et le général HERSCHER, commandant le 11<sup>e</sup> Corps d'Armée assistaient à la manoeuvre.

Les troupes étaient parties de COETQUIDAN dans la nuit pour rejoindre VANNES par la route. Toute l'armée moderne y était représentée avec sa division motorisée et le nouveau canon de 25 remorqué par la chenillette, chargé de la défense contre les engins blindés et les transmissions.

1) - Reproduction de nombreuses cartes postales représentant ces matériels évoluant à COETQUIDAN (en annexe).  
 2) - Plan en annexe  
 3) - Les personnes âgées se souviennent bien de ces convois traversant leur village.

Deux partis sont en présence : le parti bleu, comprenant la Garde Mobile et une compagnie de chars, tandis que le parti adverse, comprenant les 65°, 137° et 48° Régiments d'Infanterie, le 505° RCC, le 35° Régiment d'Artillerie et le 8° génie (1) aidés par l'aviation et l'aérostation. Le thème de la manoeuvre consiste à repousser l'ennemi sur VANNES dans l'axe COETQUIDAN - MEUCON ...

"Le Ploërmelais du 7 mars 1937

Après quatre mois d'une inactivité relative, COETQUIDAN a repris sa vie intense, l'occupation de mars est particulièrement importante cette année. La plupart des régiments du 11° et du 4° Corps ont envoyé de gros détachements d'active pour encadrer de nombreux réservistes appelés à faire leur période. L'Ecole de St MAIXENT s'y trouve au grand complet. Au total 8 000 hommes séjournent au camp".

"Le Ploërmelais - 29 mai 1938 : Ploërmel en état de siège.

Le lundi 23 mai, les ploërmelais n'étaient pas peu surpris d'être réveillés de bon matin par des bruits provenant de mouvements de troupes qui semblaient s'installer à PLOERMEL comme dans un pays en état de siège. Des motocyclettes, autos, chenillettes sillonnaient les rues ainsi que de nombreux cavaliers. La tour de l'église était transformée en un poste d'observation idéal. Une manoeuvre de division se déroulait, à laquelle prenait part la Cavalerie, des éléments motorisés et l'Aviation. La plupart des régiments avaient quitté le camp de COETQUIDAN la veille vers 11 H 30. La manoeuvre qui se déroulait sous la direction du général LAURENCIE, Commandant la 1° Division de cavalerie de PARIS, devait se terminer à 17 H 30 et toutes les troupes regagnaient le camp de COETQUIDAN".

Ces manoeuvres constituent un excellent moyen d'instruction et d'entraînement pour notre Armée. Elles doivent lui permettre de définir, de préciser la doctrine d'emploi de nos unités ainsi que leur organisation.

Encore faut-il pour cela, que les responsables militaires chargés de cette mission, soient suffisamment clairvoyants, modernistes pour donner les directions les plus favorables à la conduite du combat à venir.

La dernière manoeuvre, qui se déroule à COETQUIDAN peu avant l'ouverture des hostilités, est à ce sujet édifiante. Les enseignements qui en sont retirés, montrent à quel point nos chefs sont à l'époque sclérosés, aveugles et indécis.

En juin 1939, la 5° Division d'Infanterie participe, sur le camp, à une expérience en vue de déterminer l'organisation à donner aux unités de chars légers modernes. Elles bénéficient du concours d'un bataillon d'engins (97 chars H 39, 32 tracteurs Lorraine de ravitaillement et de dépannage, 80 véhicules divers, tout terrain, camions etc...)

A la fin de l'exercice, le Général LIMASSET, Commandant les opérations, établit un rapport dans lequel il rappelle, à plusieurs reprises, que "la mission des chars est d'accompagner l'Infanterie".

Cette doctrine est en opposition totale avec celle de GUDERIAN qui préconise l'indépendance des panzers vis à vis des unités de fantassins dont la vitesse de déplacement est inévitablement plus lente.

En dépit de leur rapidité, poursuit LIMASSET, "les H 39 agissent même en terrain favorable à 600 mètres seulement au maximum, devant l'Infanterie". Plus loin il rajoute "quand ce modèle de char aura reçu son canon de 37 amélioré et ses nouvelles chenilles, il restera, en dépit de sa vitesse de déplacement, de sa souplesse de manoeuvre, un engin d'accompagnement".

(1) - 65° RI de NANTES - 137° RI de FONTENAY LE COMTE - 48° RI de GUINGAMP - 505° RCC de VANNES - 8° GENIE de ANGERS et 35° RA de VANNES.

On a là, un exemple typique de la pensée militaire d'avant-guerre. Cet exercice conduit sur le terrain de COETQUIDAN, met en évidence l'incompatibilité qu'il y a à vouloir utiliser des engins motorisés performants en liaison trop étroite avec l'Infanterie. C'est la doctrine immuable du Haut Commandement. Pas question d'audace, ni de percée rendue pourtant possible grâce à la vitesse.

HITLER, pendant ce temps, totalement acquis aux idées de GUDERIAN développe, sur les conseils de ce dernier, tous les moyens qui bientôt vont lui permettre de conquérir l'Europe, grâce à la technique de la Guerre - Eclair. A la fin de son rapport, le Général ajoute "qu'il serait hautement souhaitable d'établir, si possible, une liaison radio entre les chars d'une même section pour faciliter l'action de commandement de son chef". Au cours de l'exercice de la 5<sup>e</sup> DI, ce type de liaison radio, indispensable, est réalisé avec des moyens de fortune, à l'aide d'appareils montés sur des voitures tout terrain.

A cette époque, aucune liaison n'existe, ni entre le commandant de compagnie de chars et ses chefs de sections, ni à l'intérieur des sections.

Cette manoeuvre pose un problème prioritaire, celui des liaisons, auquel le commandement n'apportera pas la solution espérée.

Dans une lettre du 17 août 1939, le Général d'Armée GARCHERY, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, Inspecteur général de l'Infanterie (et à ce titre "chef suprême des chars") tire les conclusions de cette manoeuvre qui est la dernière exécutée par des unités françaises sur le camp d'instruction de COETQUIDAN.

Il écrit au général GAMELIN : "Il y a certainement intérêt à doter de la T.S.F. les commandants de compagnie de chars légers - Quant aux chefs de section, la question est plus discutable".

En réponse, le Chef d'Etat-Major se contente de souligner "l'intérêt à arrêter le plus tôt possible notre position sur la question de la composition future du bataillon de chars légers". (1)

Cette manoeuvre de juin 1939 montre parfaitement les lacunes, les incohérences de notre armée et l'incompétence des principaux chefs qui entretiennent un véritable dialogue de sourds comme en témoignent les courts extraits rapportés.

Sclérose, manque d'esprit de décision et de clairvoyance expliquent pourquoi à quelques semaines de la guerre, alors que la menace pèse chaque jour davantage, notre armée est dans un tel état d'infériorité. Le Chef d'Etat-Major se préoccupe seulement de l'organisation des bataillon de chars légers.

Le camp de COETQUIDAN a fortement contribué à la victoire de 1918 puisque tous les bretons sont venus s'y instruire et y acquérir les qualités physiques et morales, qui leur ont permis de supporter les rigueurs des combats et de vaincre les allemands;

Au lendemain de cette victoire, il voit son importance accrue. Il devient l'un des principaux camps de manoeuvre et d'expérimentation. Or en 1940 c'est la défaite. cet échec lui est-il, en partie, imputable ; a-t-il dans cette déroute une part, si minime soit-elle, de responsabilité?

La qualité de ses installations, récentes et complémentaires, la variété de ses terrains ont donné à nos unités la possibilité de s'instruire efficacement et de façon réaliste.

Les exigences du combat moderne, les problèmes de coordination, de liaison et d'emploi des armes nouvelles ont été parfaitement mis en évidence au cours des différentes manoeuvres de l'entre deux guerres.

Que peut-on demander de plus à un camp d'instruction?

(1) - Le bataillon est en fait, le plus gros des moyens blindés français de l'époque. L'Allemagne possède des divisions de chars.

Autres moyens et autre doctrine qui expliquent les fulgurantes victoires de 1939 à 1942.

Le camp de COETQUIDAN n'a pas failli à sa tâche; il a montré les insuffisances, les incompatibilités, voire les incohérences de notre système. mais le commandement aveuglé, timoré, n'a pas su tirer les véritables enseignements de ces exercices. Il n'a pas su réorganiser notre armée et lui donner des règlements et une doctrine d'emploi en rapport avec les moyens disponibles. A lui seul incombe la responsabilité de la défaite de juin 40.

### 32 - Les Allemands à Coëtquidan pendant les guerres

Parmi les étrangers qui séjournent sur le camp pendant la période qui nous intéresse, les Allemands sont les premiers en 1914 et les derniers en 1944.

Leur présence correspond bien évidemment aux deux guerres et revêt une forme très différente.

A l'automne 1914, la gare de GUER reçoit de curieux voyageurs. Les premiers prisonniers allemands arrivent par train spéciaux, entassés dans des wagons. Selon les témoignages de personnes âgées, ils sont environ un millier.

Ici, comme partout en France, la presse caricature l'ennemi et dans le cadre de la propagande, présente leur venue comme celle de la ménagerie de Guillaume (1). Dirigés dans un premier temps sur le camp, ils sont employés sur les chantiers comme manoeuvres et remplacent les ouvriers mobilisés. L'aménagement du camp se poursuit avec cette nouvelle main-d'oeuvre, hébergée dans des baraques en bois. Une carte postale, reproduite en annexe, représente une équipe de prisonniers, qui sous la surveillance de soldats français, travaille à la réfection d'une route.

Les vieux habitants de St Malo de Beignon se souviennent les avoir vu empierrier celle qui relie l'ancien camp au centre médical actuel, en passant par le nord et l'est de l'emprise militaire.

Par la suite, il semble que la majorité d'entre eux, ait été expédiée dans les fermes des environs, pour les travaux des champs.

En 1917 quand le camp est remis aux artilleurs américains, il n'est fait aucune allusion à ces prisonniers dans les différentes correspondances échangées (2). A cette époque, tous les allemands sont certainement employés dans les fermes comme ouvriers agricoles; cette solution est logique car une fois les travaux du camp achevés, les prisonniers deviennent encombrants, ils mobilisent des gardes et ne sont d'aucune utilité, alors que les campagnes manquent cruellement de bras. De plus, cela offre plusieurs avantages : relance de la production agricole, libération des soldats français pour d'autres missions et surtout une situation éclaircie avant la cession du camp aux Américains. Un certain nombre de ces prisonniers ont même été enterrés au cimetière de GUER.

Un peu plus de vingt ans après, à la fin du mois de juin 1940, le sol breton est à nouveau foulé par les Allemands. Ils arrivent cette fois-ci en vainqueurs pour prendre possession des installations que les Polonais viennent de quitter précipitamment.

Cette occupation dure toute la guerre, jusqu'à la libération de l'Ouest en juillet 1944.

Nos vainqueurs établissent un réseau d'occupation qui s'étend sur tout le pays, aussi ne négligent-ils aucune caserne ou camp pouvant accueillir leurs troupes.

Les rapports sur l'organisation de la défense dans le Morbihan, établis par des officiers de gendarmerie, en particulier ceux du commandant GUILLAUDOT, nous renseignent sur cette présence (3).

(1) - Carte postale en annexe. C P 42

(2) - Archives du GENIE de la 3<sup>e</sup> R.M. - RENNES - Caserne FOCH.

(3) - Extraits de l'ouvrage de R. LEROUX - "Le Morbihan en guerre - 1939-1945)

Parmi les 15 000 soldats stationnés en Bretagne, pour s'opposer à un éventuel débarquement, 2 000 sont cantonnés à COETQUIDAN et 500 à GAEL.

Selon les périodes, des unités diverses séjournent sur le camp, tantôt batteries d'artillerie, tantôt bataillons de chars; à la date du rapport du commandant, en juin 1943, les deux types d'unités sont présentes.

Par mesure de précaution et pour échapper aux bombardements aériens des alliés, les troupes et leurs matériels sont également répartis dans la forêt de PAIMPONT.

Ces détachements sont en fait des réserves destinées à renforcer les points les plus menacés de la zone en cas d'attaque.

Ils interviennent effectivement dans les combats qui se déroulent autour de Saint Marcel en juin 1944. Ils se portent le 18 juin au secours de leurs compatriotes de Malestroit, qui sont assaillis par les résistants locaux et par les 500 parachutistes du commandant BOURGOIN.

L'attaque de ces troupes fraîches est extrêmement brutale et redonne l'avantage à leur camp. Les FFI et les parachutistes se replient ou se dispersent; il s'agit d'une retraite ordonnée et non d'une défaite puisque les Allemands ne pourront, malgré les recherches, retrouver et exécuter les fugitifs.

Au camp d'aviation de GAEL, le commandement ennemi a installé 500 soldats, aviateurs pour la plupart ou appartenant à l'infanterie de l'air. Comme ceux de COETQUIDAN, ces unités sont constituées par de jeunes combattants qui possèdent tous un moral élevé.

Les fantassins assurent la protection de l'aérodrome où sont stationnés en permanence 60 bombardiers "Dornier", 40 transporteurs de troupe "Junkers" et une centaine de planeurs.

Ce chiffre peut d'ailleurs être multiplié par deux, dans des délais très brefs.

Cette petite flotte aérienne est intégrée au système défensif de la région Normandie-Bretagne; elle est en mesure d'effectuer des missions de bombardement ou peut être mise à la disposition de l'une des deux divisions aéroportées qui renforcent ce dispositif.

Cette longue occupation du camp de COETQUIDAN a dû poser à la population, des problèmes identiques à ceux des autres Français - réquisitions pour le ravitaillement de la troupe, interdictions diverses, climat de crainte et de suspicion.

Les témoignages recueillis concourent à démontrer que les Allemands sont restés strictement cantonnés sur le domaine militaire et que leurs contacts avec les habitants ont été limités aux liaisons indispensables.

Cela explique pourquoi ces derniers gardent de cette période, indépendamment des difficultés déjà évoquées, peu de souvenirs relatifs à des rapports plus directs avec l'occupant.

L'absence de traces écrites dans les archives municipales tend à conforter cette théorie.

Nous n'avons retrouvé, parmi celles du génie de la 3<sup>e</sup> Région Militaire, que deux documents qui concernent cette époque.

Le premier est une lettre du maire de St malo de Beignon adressée au major allemand qui commande le camp. En juin 1942, il demande la concession d'une parcelle de 1,5 hectare, sous forme de bail, pour y installer un terrain de sport. Cette autorisation lui est accordée le 5 août à titre gratuit.

Il ne faut pas en déduire pour autant, que les rapports avec la Kommandantur sont toujours aussi cordiaux.

Dans ces mêmes archives, figure aussi un avis de cette dernière, qui le 2 mai 1941 avertit les populations que toute pâture, récupération de bois, chasse, sont formellement interdites sur le camp et que tout fraudeur sera fusillé. Le même avis réglemente par ailleurs la circulation et la chasse aux alentours du camp.

Il semble que certains braconniers ne tiennent guère compte de cet avertissement, puisque quelques mois plus tard, la région manque d'être mise à feu et à sang, en représailles de l'assassinat d'un officier allemand.

Le 31 octobre 1941 le capitaine MARQUARDT est retrouvé mort au lieu-dit "La ville Raynaud". Parti à la chasse au sanglier sur le camp il est tué par des chevrotines, alors qu'il est posté à l'affût dans un mirador.

Aussitôt l'enquête démarre, conduite par la police allemande et la gendarmerie française aux ordres du chef d'escadrons Guillaudot qui cherche à calmer les esprits. Les témoins affirment avoir entendu deux coups de feu, aussi soutient-il que l'officier a certainement surpris un braconnier, lui a tiré dessus alors qu'il s'enfuyait et ce dernier aurait alors riposté. Il veut ainsi persuader les allemands qu'il ne s'agit en aucun cas d'un crime contre l'occupant mais seulement d'une affaire de droit commun. Un gendarme français à la place du Capitaine MARQUARDT aurait, selon lui, subi le même sort.

Le 2 novembre, onze patrouilles allemandes renforcées par 80 gendarmes, fouillent toutes les maisons de la région pour tenter de retrouver un blessé qui aurait pu commettre le crime, l'arme du délit ou encore des munitions du même type.

Cette opération ne donne aucun résultat et l'arrestation de 80 otages est décidée. Sur les 76 personnes appréhendées au hasard, 55 sont emprisonnées quelques jours à VANNES où la gendarmerie française, malgré des réticences les a escortées.

Cette dernière appliquant les directives secrètes de son chef, le commandant GUILLAUDOT, s'oppose de plus en plus à l'occupant et décide de protéger tous les français, quels qu'ils soient et quelle que soit la faute qu'on leur reproche. C'est pourquoi, bien que connaissant dès le 4 novembre, l'identité du braconnier, qui appartient d'ailleurs au groupe des otages, elle ne livre pas le coupable.

Les Allemands pourtant n'abandonnent pas et constatant la sourde hostilité de la gendarmerie, ils font appel à la police de RENNES, qui avec un zèle suspect coopère largement et découvre à son tour le coupable le 9 novembre. Il sera fusillé à VANNES le 14 mars 1942.

Cette affaire, indépendamment de la grande peur suscitée par la prise d'otages est importante pour la région, car elle montre la force d'opposition de la gendarmerie et le rôle de son chef local. Les Allemands dès lors, vont s'en méfier et iront jusqu'à considérer chaque brigade comme un foyer de résistance potentiel.

### 33 - Camp d'instruction pour les Américains. 1917 - 1918

Les Américains débarquent dans les ports de NANTES, SAINT NAZAIRE et BREST dès le mois de juin 1917.

Jamais ils n'ont eu l'occasion de s'initier à l'utilisation de grandes unités sur un front étendu et comme ils sont équipés d'armes françaises qu'ils doivent aussi apprendre à manipuler, le problème de l'instruction dans une guerre déjà sophistiquée, se pose d'emblée.

FOCH alors chef d'Etat-Major de l'armée, suggère d'envoyer les unités d'artillerie parfaire leur entraînement et leurs connaissances à COETQUIDAN. D'autres camps, comme LE VALDAHON, sont organisés pour recevoir l'infanterie.

Le camp de COETQUIDAN est remis en totalité aux forces américaines par la décision ministérielle du 15 août 1917.

L'artillerie américaine occupe les installations mais la direction de l'artillerie française reste chargée de l'organisation du camp et aucune modification n'est apportée à l'administration du domaine qui reste dans les attributions du service du Génie.

Comme tous les bâtiments sont occupés par nos alliés, la chefferie du Génie de RENNES demande, par rapport du 2 février 1918, l'autorisation au Ministère de renouveler la location, à AUGAN (1), du logement du gardien pour que la permanence de la surveillance soit effective.

Durant leur séjour, les Américains transforment le camp. Ils ont des exigences autres que celles des troupiers français. Leurs chefs veulent tout prévoir, tout prévenir pour que les soldats soient dans les meilleures conditions. La guerre à l'américaine met au premier plan le confort et la sécurité. Les installations de COETQUIDAN quelques peu rudimentaires vont bénéficier de cette mentalité différente. Elles vont être modernisées et développées car prévues pour 10 000 hommes, elles ne peuvent satisfaire les besoins du contingent américain qui compte environ 17 000 soldats et 15 à 18 000 chevaux(2).

Les changements se font dans différents secteurs : construction de logements, établissement d'une usine élévatoire d'eau, agrandissement de la gare de GUER et de la station TIV (3) de COETQUIDAN, et enfin, aménagement d'un parc d'aviation et d'un parc à ballons et installations électriques et téléphoniques.

Le plus urgent est de construire des baraquements pour augmenter la capacité d'accueil du camp. Le plan annoté, daté approximativement de 1917, détenu par l'annexe du Génie des Ecoles de COETQUIDAN (4), précise que trois îlots ont été bâtis par leurs soins.

Les îlots D, H, et G destinés au logement de la troupe, comptent respectivement 34, 34 et 45 bâtiments à un étage qui offrent chacun environ 60 places et permettent ainsi d'héberger quelques 700 hommes.

D'autres bâtiments affectés aux services sont également construits dans l'ilôt Q pour les subsistances et dans le parc d'artillerie pour les matériels.

(1) - Depuis 1912, le garde du camp est logé dans une maison appartenant à la commune d'AUGAN. Celle-ci a été démolie récemment.

(2) - Précisions figurant dans le rapport de la chefferie du 6 mai 1921 (archives du Génie - caserne FOCH )

(3) - Le plan figure en annexe.

(4) - Plan en annexe.

Tous sont en bois avec un soubassement en maçonnerie, système qui qui démontre une volonté de faire vite, du provisoire peu onéreux, mais d'une certaine solidité tout de même.

D'autres travaux ont été entrepris par les Américains pour améliorer les conditions de vie sur le camp et favoriser son accès.

Dès la prise en charge des installations, ils analysent la situation et font le compte des travaux à effectuer et, en septembre 1917 ils réquisitionnent les terrains qui leur sont nécessaires. Il ne s'agit pas d'expropriation, on ne dresse en fait qu'un simple procès-verbal d'occupation pour chacun d'entre eux (1).

Le doublement des effectifs commande tout d'abord d'augmenter les possibilités d'alimentation en eau. La difficulté de ce problème nous est bien connue et les américains doivent aller chercher les sources de la Fosse noire à 2 kilomètres à l'Est de St malo de Beignon. Le projet coûte cher aux américains qui font de nombreux travaux sur place (bâtiments d'usine, bassins, réservoirs) qui s'élèvent à 405 000 francs.

Pour accéder à cette nouvelle usine élévatoire d'eau, il est indispensable d'ouvrir un chemin sur des terres occupées temporairement et cela coûte 40 000 francs.

Par ailleurs, le camp est utilisé par l'armée des Etats-Unis pour que ses unités d'artillerie puissent y parfaire leur instruction : c'est par conséquent un lieu de passage pour ces dernières qui, à peine débarquées en France, arrivent par chemin de fer en gare de GUER. GUER qui devient ainsi une véritable plaque tournante dont les installations ferroviaires doivent à leur tour être développées pour accueillir un trafic considérable entre les arrivées des ports de l'atlantique et les départs vers les zones de combat.

La gare est aménagée, une section de munitions y est établie, des baraques, des voies ferrées, un quai militaire et des voies internes de communication sont construits pour compléter l'infrastructure déjà en place. Il existe alors deux moyens pour relier GUER à COETQUIDAN. Une route départementale trop étroite que les américains élargissent pour faciliter les déplacements dans les deux sens, et le TIV (2) dont la station de COETQUIDAN est agrandie.

L'ensemble de ces travaux et la location des terrains occupés dès le 25 septembre 1917 pour ces diverses réalisations représentent un budget de 560 000 francs.

Parmi les autres créations, on relève celle d'un parc à ballons, celle d'un parc d'aviation sur environ 20 hectares avec des baraques Adrian, qui ont coûté 190 000 francs et enfin celle d'abreuvoirs à proximité de Coquinvillie (Bel Air aujourd'hui) pour leurs chevaux.

Pour alimenter en énergie ces nouvelles installations, ils ont établi dès le mois de janvier 1918, plusieurs lignes électriques qui desservent les stations élévatoires d'eau de la Fosse noire et de montervily, la gare de GUER et le parc d'aviation.

(1) - Le rapport du CB ROUSSEAU de la chefferie du génie de RENNES (archives 3°RM à la caserne FOCH) du 16 octobre 1919 en réponse à une demande de CLÉMENTEAU du 12 octobre, fait le point des 75 parcelles occupées à l'extérieur du camp pour aménagement des voies d'accès, établissement d'usine élévatoire, canalisations souterraines d'amenée d'eau, agrandissement de gare. L'occupation date de septembre et d'octobre 1917.

(2) - TIV - Tramway d'Ille et Vilaine.

Le dernier aménagement est la mise en oeuvre d'un réseau téléphonique étendu sur tout le camp mais installé précairement avec des lignes de fortune comme en campagne. Ce réseau va rendre de grands services jusqu'en 1921, date à laquelle les lignes rendues inutilisables par l'usure et l'absence de crédits pour les entretenir, devront être remplacées par un central militaire permanent(1).

Au total, l'apport des américains est considérable et l'investissement financier est de l'ordre de plusieurs millions de francs.

Il est néanmoins intéressant de voir parmi ces réalisations, celles qui ont réellement valorisé le camp et celles qui, uniquement justifiées par un important contingent de soldats, doivent être vendues ou abandonnées à leur départ. Les autorités françaises reprennent possession du camp le 30 juin 1919 et le 16 décembre, le secrétaire d'état de la justice militaire adresse au Général commandant la 10<sup>e</sup> Région de RENNES un courrier précisant que depuis le 1er décembre, l'Etat français s'est substitué au gouvernement des Etats-Unis pour solutionner les affaires non réglées, nées de la présence américaine.

Peu après, le 11 février 1920, le Ministre de la Guerre informe le directeur du Génie de RENNES que suite à l'accord du 20 novembre 1919, le service du génie a acquis toutes les installations réalisées sur le camp par les alliés, et qu'il doit dorénavant assurer le règlement de toutes les indemnités dues par les américains. Une allocation de 100 000 francs est accordée à cet effet.

Pour octroyer les dédommagements aux intéressés, il est urgent de savoir ce qui sera conservé ou pas.

Une conférence se tient en mars, pour étudier le sujet;

Le procès-verbal de cette dernière, rapporte le 25 mars 1920 que l'usine élévatoire de la Fosse noire, créée dans le seul but de pallier au déficit en eau résultant de l'extension de l'occupation du camp par les américains, ne se justifie plus aujourd'hui. En effet, le Ministère a décidé le 29 novembre 1919 de ramener irrévocablement et définitivement la capacité d'accueil du camp (2) à 300 officiers, 10 000 hommes et 5 000 chevaux.

Les installations antérieures au conflit sont par conséquent suffisantes, on peut donc supprimer l'usine de la Fosse noire. Ce faisant, le nombre d'expropriations à conduire va considérablement diminuer puisque le terrain de l'usine mais aussi celui où passent les canalisations souterraines et les lignes électriques pourraient être restitués.

Ainsi les participants à cette conférence préconisent l'abandon de l'usine mais conseillent au Ministre de conserver les installations nouvelles à la gare de GUER et à la station TIV de COETQUIDAN.

Les conclusions du rapport sont suivies et le Ministère prend deux décisions relatives à ces questions.

Par une première le 9 mai 1920, il décide l'expropriation des terrains sur lesquels des travaux ont été effectués pour la gare et la station; le jugement d'expropriation est prononcé le 17 novembre 1921. Ainsi le Gouvernement marque sa volonté de conserver certaines installations, conscient de leurs intérêts pour l'utilisation future du camp. La deuxième prescrit, le 27 mai 1921, la liquidation de l'usine de la Fosse noire et la récupération de matériels mobiles ou démontables, pouvant être réemployés ailleurs.

(1) - Extrait des archives du "Ploëmelais" numéro du 18 septembre 1921 qui consacre un court article sur le camp.

(2) - Informations recueillies dans le texte du rapport du génie du 6 mai 1921 (archives génie 3<sup>o</sup>RM caserne FOCH).

Dès lors la page est définitivement tournée et toutes les questions soulevées par la présence américaine et son héritage sont réglées.

Objectivement, si celle-ci a causé quelques tracasseries au service du génie, il faut néanmoins reconnaître l'aspect positif de cette occupation, ne serait ce qu'à travers la construction de bâtiments, l'amélioration des réseaux électrique et téléphonique et l'aménagement de la gare de GUER dont le Ministère de la Guerre profitera largement jusqu'à la deuxième guerre mondiale, époque où elle le cède au réseau d'état.

34 - Camp de réfugiés et de formation341 - Les Espagnols au Bois du Loup. 1939

On ne retrouve aucune trace officielle de la présence Espagnole à COETQUIDAN. Aussi avons nous dû faire appel à la mémoire populaire et aux archives du "Ploërmelais" pour obtenir quelques précisions à ce sujet.

Deux témoins nous ont été d'un grand secours; il s'agit de Monsieur Joseph BINARD né en 1899 demeurant au lieu dit "La Ville Meno" à 3 km d'AUGAN et de Monsieur DENIEUL domicilié à Saint Malo de Beignon et premier adjoint au maire de cette commune.

Monsieur BINARD est le dernier survivant du village du Bois du Loup exproprié en 1910 et peut être une des dernières personnes vivantes à avoir connu la transformation du camp, dont il est un témoin privilégié puisqu'il a toujours vécu dans la région.

Monsieur DENIEUL lui est plus jeune; en 1939 il effectue son service militaire et fait partie d'un des détachements, qui avec les gardes mobiles, au mois de mars, accueillent les miliciens espagnols à la frontière. Ce sont des républicains qui par milliers, fuient le régime du Général FRANCO victorieux d'une guerre qui dure depuis juillet 1936. Séparés de leurs familles, les hommes répartis en plusieurs groupes sont envoyés dans différents centres d'hébergement. Le détachement auquel appartient Monsieur DENIEUL réceptionne un millier de réfugiés au Colidu Pertus qu'il conduit jusqu'à COETQUIDAN où ils arrivent début mai.

Ce jour là le "ploërmelais" publie l'article suivant :

"Des réfugiés espagnols au camp de COETQUIDAN.  
Lundi dans le courant de la journée, des réfugiés espagnols, un millier environ, venant de différentes régions, ont été hébergés au camp de COETQUIDAN, de confortables abris ont été préparés à leur intention. Cette arrivée massive s'est effectuée sans incident et dans un ordre parfait".

Le camp a certainement été choisi pour sa situation géographique, éloignée des zones de mobilisation traditionnelles du Nord et du Nord-Est. Depuis septembre 1938 le commandement français joue une série d'exercices de mobilisation partielle, aussi la faible fréquentation du camp autorise l'accueil des espagnols.

On les regroupe aux alentours du château du Bois du Loup, en direction d'AUGAN, dans un immense camp de toile entouré de barbelés dont se souvient parfaitement M. BINARD.

Durant leur séjour ils participent à plusieurs chantiers.

Ils construisent des bâtiments dans lesquels ils pensaient être à l'abri pour l'hiver à venir; ceux-ci existent encore aujourd'hui, ce sont les baraquements allongés, situés à l'Est des ruines du château. Ils servent aujourd'hui aux élèves officiers pendant leurs exercices ou à héberger les troupes de passage en séjour au camp.

Ils ont été fabriqués avec les matériaux des 37 maisons en ruine du village abandonné depuis 1910.

Monsieur BINARD se rappelle avoir vu les Espagnols faire la chaîne entre son village natal et le nouveau chantier. Ils étaient si nombreux que

même sans matériels, la construction est rapidement achevée.

Par la suite ils travaillent à l'entretien des chemins et des routes. Le Ministère de la guerre pense les utiliser quand il est question de détourner la RN 24.

Leurs conditions de vie sont difficiles et même si des marchés sont passés avec les bouchers d'AUGAN et de CAMPENEAC (1) pour les ravitailler, il semble que cela soit insuffisant puisque le braconnage est courant. Le gibier ainsi récupéré est en partie vendu dans les villages à proximité et leur procure un peu d'argent. Cet argent qui leur fait tant défaut et qui ajouté au mal du pays (le climat breton sans être mauvais est tout de même moins agréable que celui de la péninsule ibérique) les amène à commettre des exactions, telle celle relatée dans le numéro du 8 juillet 1939 du "Ploërmelais"

"Tribunal correctionnel - un voleur parmi les miliciens.

Parmi les miliciens espagnols cantonnés au camp de COETQUIDAN, se trouvait BAALOUQUE Domingo Vicente originaire de Barcelone. Le 30 mai dernier il déroba une somme de 70 francs au brigadier-chef LERAT du 106° RAL. Le milicien prétexte qu'il avait cherché à s'approprier cet argent pour tenter de s'évader et rejoindre sa famille en Espagne. Un mois de prison au milicien après plaidoierie de Me DESSEIGNE".

A la mobilisation, la majorité quitte le camp pour rejoindre NANTES puis SAINT NAZAIRE (2) pour y construire notamment des pistes d'envol.

Quelques uns restent dans les cantonnements du Bois du Loup et travaillent dans les fermes ou les commerces de la région (2).

A l'armistice, tous se dispersent pour rejoindre leurs familles dans le midi ou trouver du travail dans la région parisienne.

Durant leur séjour ils semblent n'avoir eu que très peu de rapports avec la population, à l'exception de ceux qui sont restés quelques mois supplémentaires. Ceci explique pourquoi seulement une dizaine d'entre eux, s'est installée en Bretagne (3) et pourquoi aussi, aujourd'hui, il est si difficile de recueillir des informations précises à leur sujet.

---

(1) - Témoignage de M. COLLIN employé civil aux Ecoles et fils du boucher d'AUGAN à cette époque.

(2) - Témoignages de M. NIVOUARE d'AUGAN et de M. MENAGE de CAMPENEAC.

(3) - Il faut ajouter à cela le fait que certains étaient mariés et que la Bretagne si accueillante soit-elle, n'a pas été pour eux qu'une sorte de camp boueux et où très vite ils ont souffert du mal du pays.

### 342 - Les Polonais à COETQUIDAN : 1939 - 1940

La présence des polonais est plus longue et plus importante que celle des espagnols. Les premiers arrivent en octobre 1939 et les derniers en partent le 17 juin 1940. Très nombreux durant toute la période, ils atteignent le chiffre record de 22 000 en mars 1940.

Comment s'explique cette occupation insolite du camp de COETQUIDAN, comment y sont-ils arrivés et dans quel but?

La réponse à ces questions réside dans la volonté politique des polonais. Pour mieux comprendre la situation, un retour en arrière de quelques mois s'impose.

En mai 1939, le Général KASPRZYCKI, Ministre des affaires militaires se rend à PARIS pour négocier l'extension de la convention militaire entre nos deux pays. Il propose de créer une division d'infanterie avec les émigrés polonais qui vivent dans le Nord de la France; celle-ci en cas de conflit, combattrait sous les ordres du haut commandement français.

Il demande que les préparatifs techniques et les modalités de recrutement soient immédiatement étudiés et mis en place pour gagner du temps.

Le Généralissime GAMELIN et le Premier Ministre DALADIER sont favorables à ces propositions mais Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères, pour ne pas détériorer les relations avec l'Allemagne, les ajourne jusqu'au déclenchement des hostilités.

En août, néanmoins, le consul polonais est rappelé à VARSOVIE pour organiser avec l'Etat-Major, l'encadrement de cette division; 30 officiers et 300 sous-officiers sont prévus et doivent rejoindre la France dès le début des combats.

L'invasion allemande détermine les deux pays à signer un accord le 9 septembre pour créer cette division d'infanterie.

Les autorités françaises mettent dès le 12 septembre le camp de COETQUIDAN à la disposition du Général FERREK BLESZYNSKI pour y mettre sur pied son unité.

Au cours de la première semaine, 1 000 volontaires le rejoignent. Entre temps, le gouvernement polonais a été interné et un gouvernement provisoire est désigné le 30 septembre.

Le Général SIKORSKI, le nouveau chef du Gouvernement, assume aussi le commandement de l'armée. Au début, le cadre de son travail est défini par l'accord du 9 septembre, mais bientôt l'ampleur du contingent de l'émigration, ainsi que les ressources en officiers, sous-officiers et soldats qui, après la campagne de septembre, ont réussi à passer en ROUMANIE ou en HONGRIE, et de là ont rejoint la FRANCE, lui permettent d'envisager l'organisation non plus d'une division mais d'une armée. Depuis le 10 novembre, 600 à 700 recrues arrivent presque chaque jour à COETQUIDAN, aussi il négocie avec le gouvernement français un nouvel accord signé le 4 janvier 1940, qui précise la composition de l'armée polonaise de FRANCE.

Le système de mobilisation fonctionne jusqu'au 11 juin. A cette date elle compte un effectif de 88 000 hommes (50 000 fils d'émigrés ou émigrés eux-mêmes et 38 000 venus de POLOGNE après la défaite).

Ceux-ci sont répartis dans les quatre divisions d'infanterie et les trois brigades qu'elle comprend.

La deuxième et la quatrième division d'infanterie polonaises sont mises sur pied au camp de Saint-Loup, près de PARTHENAY; la brigade du Levant elle, est formée à BEYROUTH et rejoindra la PALESTINE pour passer en juin 1940 sous le commandement britannique.

Toutes les autres unités sont rassemblées, organisées et instruites à COETQUIDAN qui devient le centre principal de cette armée, puisqu'on y retrouve ses dépôts et les écoles de formation pour ses cadres.

Le Général SIKORSKI et le Général DENAIN chef de la mission franco polonaise y viennent en inspection en octobre 1939. L'"Illustration", dans son numéro du 4 novembre, relate cet événement et publie deux photos. Sur la première on reconnaît l'entrée du camp avec, flottant au mât des couleurs, un drapeau polonais; la deuxième montre des soldats à l'entraînement, probablement dans les landes à l'Ouest du parc d'artillerie, emplacement aujourd'hui occupé par la nouvelle école.

Le journaliste mentionne dans cet article la présence parmi les volontaires, de l'ancien ambassadeur de Pologne à Berlin, M. LIPSKI, qui trop candide avait longtemps cru aux promesses d'Hitler.

D'autres diplomates le rejoindront et viendront grossir les rangs des combattants volontaires et se battre eux aussi contre l'opresseur.

La première unité à rejoindre COETQUIDAN est la 10<sup>e</sup> Division blindée motorisée; seule unité à avoir réussi à passer en quasi totalisé en HONGRIE, elle arrive en octobre 1939.

Composée de 5 300 hommes, elle est presque complète et bien équipée. Elle se réorganise et poursuit son entraînement jusqu'en février 1940, date à laquelle elle part pour AVIGNON. Un seul détachement de 1 309 hommes participera aux combats du mois de juin. malgré un comportement admirable dans la bataille, 1 200 hommes sont tués, blessés ou portés disparus en quatre jours. les survivants, ceux qui ont pu atteindre le marais de Saint Gond, rejoindront pour la plupart les ports du Sud-Ouest et s'embarqueront vers l'Angleterre.

La 10<sup>e</sup> Brigade a quitté la Bretagne, en même temps que la brigade de chasseurs. cette unité de 4 778 hommes, composée de deux demi-brigades à deux bataillons d'infanterie chacune, n'était pas prévue dans l'ordre de bataille initial. Sa constitution est liée au projet d'envoyer un corps expéditionnaire en Finlande.

Organisée à COETQUIDAN avec des effectifs prélevés sur la première division en cours de formation, elle s'illustre à NARVIK où elle perd 300 hommes. De retour en France, elle participe à la défense du secteur Dol de Bretagne - Combourg où elle subit des pertes terribles.

Le 18 juin une demi-brigade est anéantie et l'autre pour échapper au massacre, doit être dissoute.

Ces deux brigades quittent le camp de COETQUIDAN en février car, on l'a dit les volontaires arrivent chaque jour et le 16, ils sont 17 894 dans la région. C'est pourquoi le Général DENAIN demande, le 21 février par un message classifié "très secret", au Général chef d'état-major général de l'Armée à l'intérieur, de diriger ces brigades sur de nouvelles zones pour que le camp et sa région soient au plus tôt dégagés pour recevoir les recrues destinées à la 1<sup>e</sup> DIP (Division d'Infanterie Polonaise).

Le 22 le Général MENARD transmet la demande à l'Etat-Major de l'Armée en insistant sur le fait que la préparation de cette division ne doit souffrir aucun retard.

La première division d'infanterie polonaise, ou première division de grenadiers est du même type que la deuxième. Elle compte 16 000 hommes qui commencent à arriver à COETQUIDAN dès le mois de janvier.

Sa mise sur pied s'effectue jusqu'en avril, date à laquelle après une instruction poussée, elle rejoint la 3<sup>e</sup> Armée française et participe à la défense de la Ligne Maginot du 5 au 13 juin, puis à celle du canal de la Marne au Rhin.

Après des combats très durs, allant jusqu'au corps à corps, elle est dissoute le 21 juin pour ne pas se rendre aux allemands. Elle a, depuis le début de la campagne, perdu 45 % de ses effectifs.

Dès la fin du mois de mai la troisième division est créée; son entraînement est difficile car les moyens manquent à ce moment sur le camp.

Equivalente à l'origine aux autres divisions, elle est en fait transformée en division d'infanterie légère faute de matériel.

Le Général DENAIN en a rendu compte le 7 juin par un message au Général commandant la IV Région.

Ses soldats, au nombre de 11 800, dont 380 officiers, vivent dans des conditions de dénuement extrême.

Les deux tiers des recrues sont à peine habillées quand la Bretagne est envahie. L'armement est insuffisant; on compte seulement 300 fusils par régiment. L'artillerie est totalement démunie. Il n'existe ni équipage ni voiture automobile et si la 3<sup>e</sup> DI est inapte pour tout emploi de guerre, elle n'en représente pas moins une masse d'hommes importante et difficile à déplacer.

Le 18 juin, RENNES bombardée tombe aux mains de l'ennemi et le Général FAURY, inspecteur de l'instruction de la division, prend alors le commandement de toutes les troupes polonaises encore stationnées dans la région de COETQUIDAN. Il leur donne l'ordre d'évacuer la zone, dans l'espoir de les embarquer à NANTES ou à SAINT NAZAIRE à destination de la GRANDE-BRETAGNE.

Outre la 3<sup>e</sup> Division légère, on note la présence d'un groupe d'artillerie motorisé en formation et celle de personnel servant dans les écoles ou dans les services, soit au total 12 000 hommes. Après trois journées de marche pour parcourir 120 Kms, le détachement atteint Saint-Nazaire, mais la ville déclarée ville ouverte lui refuse le passage.

Ne pouvant sauver son unité au complet, son Chef, le Colonel ZIELENIEWSKI Tadeudz la dissout le 20 juin.

Ainsi s'achève l'occupation du camp de COETQUIDAN par les Polonais.

Malgré des effectifs toujours élevés, quelques milliers à l'automne 1939, 17 894 le 16 février 1940, 22 029 le 1<sup>er</sup> mars, 12 000 encore à la veille de l'armistice, leur présence a laissé peu de souvenirs dans la population.

Les personnes âgées se souviennent certes de leur passage, mais sans pouvoir donner de précisions sur cette période.

Il apparaît que les polonais répartis dans toute la région de PLELAN le GRAND à MALESTROIT, en passant par CAMPENEAC et AUGAN sont restés regroupés dans leurs cantonnements.

Fermement encadrés et soumis à une rude discipline, ils ne semblent pas avoir eu le loisir d'entrer en contact avec la population.

Il faut néanmoins souligner que, de toutes les unités polonaises formées à COETQUIDAN, aucune ne s'est rendue à l'ennemi, aucune ne lui remit ses étendards, symbole de l'honneur, ou ses armes symbole de la liberté militaire. Toutes ont préféré la dissolution à la reddition pour préserver leurs chances de fuite et ainsi rejoindre l'Angleterre.

Ceci démontre leur valeur de soldat et de patriote mais aussi peut être la qualité de l'instruction dispensée en Bretagne malgré le peu de moyens.

-----

Cette étude a pu être conduite grâce à certains documents détenus au Musée du Souvenir des Ecoles de COETQUIDAN.

- Rapport du Général de division FAURY directeur de l'instruction des troupes polonaises.
- Etude du Général J. JACKLIEZ de la 42<sup>e</sup> Promotion. 1920-1922.
- Comptes rendus du Lieutenant-Colonel DUCHON Chef d'état-major de la mission militaire franco-polonaise.

III ° PARTIE  
-----

UN CAMP BIEN ACCEPTE  
AVEC DES RETOMBEES ECONOMIQUES  
  
-----

En 1873, la région du futur camp de Coëtquidan est dans sa plus grande partie recouverte de bois et de landes, que parcourent quelques bergers avec leurs troupeaux.

A l'exception de quelques fermes isolées et de quelques hameaux à la périphérie de la zone, le pays est pratiquement désert. Le rapport du Capitaine DORBEAU du 12 avril 1912,\* qui fournit de nombreux renseignements sur la population et l'habitat, le démontre d'ailleurs clairement.

Les terres expropriées de 1907 à 1914 représentent un peu plus de 4 000 hectares et seulement un millier de personnes en ont été expulsées. Une aussi faible densité s'explique par la qualité médiocre des terres et par leur situation géographique, au coeur de la BRETAGNE, qui les met à l'écart des courants commerciaux.

Plusieurs dizaines d'années plus tard, la région est transformée. Le tableau général des propriétés de l'Etat de 1927,\*\* précise que le camp de Coëtquidan, d'une superficie de 5 254 hectares, compte 545 bâtiments sur 13 hectares.

Equipé pour recevoir 10 000 soldats, il en accueille parfois le double et environ 70 000 y séjournent durant l'année.

Une réalisation de cette importance, bouleverse évidemment la région déshéritée que nous venons de décrire.

Des fermes, des bourgs disparaissent, leurs habitants doivent s'installer sur d'autres terres, dans d'autres communes parfois.

A l'inverse, certains villages, comme GUER, s'agrandissent, se modernisent ; des paysans tirent profit de la présence militaire et vendent leurs produits ; des commerces se créent ainsi que des hameaux : Bellevue, Coquinville\*\*\*

Il est intéressant d'étudier la réaction des populations devant un projet qui engendre un tel changement.

Nous allons voir que le camp est finalement bien accepté malgré quelques protestations et qu'il a une incidence économique considérable sur la région.

---

\* - Figure en annexe.

\*\* - Archives 3<sup>e</sup> Région Militaire - Génie - Caserne FOCH - RENNES.

\*\*\* - Coquinville a été rebaptisé Bel-Air (commune de SAINT-MALO de BEIGNON).

## CHAPITRE 1

### UN CAMP D'INSTRUCTION GLOBALEMENT BIEN ACCEPTE

Le projet du champ de tir d'artillerie est, on s'en souvient, fort bien accepté en 1873, à l'exception de la commune de BEIGNON qui manifeste une certaine opposition à son égard.

En 1905, quand il s'agit d'agrandir l'emprise militaire pour en faire un camp d'instruction, les premières réactions sont assez nettement défavorables. Si les municipalités de SAINT-MALO de BEIGNON et de PORCARO, n'enregistrent aucune plainte, on relève au contraire dans les communes de GUER et d'AUGAN de nombreuses réclamations.

A GUER, le cahier des délibérations du conseil municipal fait état le 25 février 1906 de "l'émotion" soulevée par le projet.

Considérant que celui-ci va jeter 250 petits ménages hors de chez eux, réduits pour la plupart à la misère quelle que soit l'indemnité versée, et que beaucoup d'autres propriétaires seraient expropriés d'une grande partie de leurs biens, le conseil à l'unanimité demande que le projet, s'il ne peut être annulé, soit réduit. Il souhaite, en particulier, que les habitations soient épargnées et qu'aucune entrave ne soit apportée à la construction du tramway réclamé par tous depuis longtemps et qui doit suivre la route de PLELAN le GRAND à GUER.

L'essentiel des craintes suscitées par l'extension du camp sont en rapport avec cette dernière requête.

Les maisons et les possibilités de progrès de la région doivent être préservées. Or les limites de l'emprise sont mal connues à cette date; peut-être engloberont-elles la route en question, interdisant ainsi la réalisation de cette ligne tant espérée?

A AUGAN, l'inquiétude est encore plus grande et au cours de la séance extraordinaire du conseil, le 21 janvier 1906, le maire expose les nombreuses réclamations qui lui sont parvenues, depuis que la commission d'étude a travaillé dans le pays.

Les habitants, en particulier ceux du Bois du Loup, sont consternés et lui demandent d'expliquer leur situation au Préfet. S'ils devaient être expropriés, chassés de leurs foyers, ils subiraient un préjudice irréparable; ils devraient pour ainsi dire s'expatrier.

Petits propriétaires, à l'exception du châtelain, M. de la FONCHAIS, ces agriculteurs, ne vivant que du produit de leurs terres, seraient ruinés. Le conseil, ému par ces craintes et par la situation déplorable qui menace leurs administrés concernés par l'agrandissement du camp, expédie une lettre au Préfet. Il le prie de bien vouloir se faire son interprète auprès du Ministre de la Guerre, pour obtenir l'annulation du projet.

Ces délibérations sont révélatrices des résistances suscitées par le nouveau camp.

Comment expliquer cet état d'esprit, alors qu'en 1873 l'opinion est favorable à une installation de ce type?

Il suffit de rappeler que les expropriations qui débutent en 1879, s'étalent sur une longue période. Elles ne concernent que des terres médiocres (à l'exception de celles de BEIGNON), portent sur une petite superficie et surtout ne touchent aucune habitation.

Avec cette nouvelle emprise, la situation est différente. Beaucoup plus importante. Elle va certainement comprendre des terrains fertiles et des propriétés bâties.

En fait, ces réactions s'expliquent essentiellement par le manque d'informations précises et par l'incertitude qui règne.

Les membres de la commission d'étude ont parcouru la campagne pour leurs travaux et leur passage a inquiété tout le monde. Pour les paysans, ces visites indiquent clairement que leur ferme sera incluse dans le domaine militaire.

La rumeur se répand, s'amplifie et chacun donne libre cours à son imagination, à ses craintes.

Par exemple, le conseil municipal de GUER estime que le projet va entraîner le départ de 250 foyers. En réalité il n'en est rien, le rapport du 12 avril 1912 ne mentionne en fait que le chiffre de 20 personnes déplacées pour cette commune.

Ces réactions datent du début de l'année 1906, alors que le projet n'est pas encore adopté par le Ministre. A cette époque les habitants ne se préoccupaient que deux choses : - les limites de l'emprise ; seront-ils, oui ou non touchés par l'extension? S'ils le sont, comment seront-ils indemnisés? - Les indemnités seront-elles équitables et leur permettront-elles d'acheter des terres équivalentes ou alors de s'installer sur une autre ferme?

Leur avenir et celui de leurs enfants sont en jeu - Que vont-ils devenir? Une telle inquiétude est à cette époque, sinon justifiée, du moins, tout à fait compréhensible.

A cela s'ajoute le facteur sentimental. Le paysan, plus que tout autre, est attaché à sa terre qui le nourrit, à sa maison qui a abrité avant lui ses ancêtres, aussi l'éventualité d'un départ est un véritable déchirement. Si une terre peut finalement être remplacée par une autre qui sera plus fertile, une demeure est pleine de souvenirs de famille qui ne trouvent pas de place dans un nouveau foyer, aussi vaste et confortable soit-il.

Ce drame est surtout mal supporté par les personnes âgées, comme en témoignent M. BINARD et Mme CROSNIER (née en 1899, demeurant à BEIGNON). Cette dernière nous explique qu'on ne replante pas un vieux chêne.

Mais une fois que le projet est porté à la connaissance de la population, la fièvre tombe et l'inquiétude disparaît totalement lorsque les premiers expropriés sont indemnisés.

Chacun sait dorénavant ce qui l'attend, s'il sera ou non exproprié et s'il doit partir, c'est avec la certitude que le préjudice subi sera correctement dédommagé.

Le calme revient et succède aux premières réactions d'opposition. Les expropriations se déroulent alors en bon ordre et à la satisfaction quasi générale.

Pour s'en convaincre, il suffit d'établir le bilan des affaires soumises au Tribunal et de celles traitées à l'amiable.

Nous nous souvenons que l'Inspecteur de l'enregistrement et des domaines, chargé des tractations avec les propriétaires, recherche en priorité un accord amiable qui satisfasse les deux parties. En cas d'échec, l'affaire est portée au Tribunal de PLOERMEL et soumise à un jury spécial d'expropriation.

Les expropriés sont totalement libres d'accepter ou de refuser les conditions proposées par M. HEITZ. S'ils avaient eu le sentiment d'être dupés ou lésés, ils auraient systématiquement fait appel à la Justice. Il n'en est rien. D'après les rapports établis par les Capitaines DORBEAU et LEFEVRE, nous sommes en mesure de comptabiliser assez précisément les titres de propriété intéressés par le projet, le nombre d'arrangements amiables et celui des décisions rendues par le Tribunal.

Dans un rapport du 29 février 1912, le Capitaine DORBEAU fait le point, de manière très précise.

A cette date, la procédure concerne 1 305 titres de propriété pour les communes de St MALO de BEIGNON, PORCARO et AUGAN.

Pour 1 204 affaires, un accord amiable intervient (1 137 en faveur de propriétaires, 67 pour des fermiers), 101 donnent lieu à des décisions de justice.

Après cette date, les opérations concernent les communes de CAMPENEAC et de BEIGNON. Par décompte, recoupement et estimations on dénombre environ 1 700 titres de propriété ; 170 de ces affaires ont été soumises aux Jurys spéciaux.

Au total les expropriations nécessaires à l'agrandissement du camp de Coëtquidan portent sur environ 3 000 titres de propriété d'importance très diverse. 270 d'entre eux ont été cédés à l'Etat après décision du Tribunal mais 91 % des affaires ont été conclues par des arrangements amiables. Ce pourcentage considérable démontre clairement que les opérations se sont déroulées dans un climat serein et que si les départs s'avèrent difficiles du point de vue sentimental, les conditions financières accordées satisfont les propriétaires ou les fermiers et compensent les préjudices subis.

L'étude des 270 affaires soumises à la justice confirme cette thèse.

Nous avons retrouvé, dans les rapports des Officiers du Service du Génie, le compte rendu de 169 décisions prises par les Jurys spéciaux d'expropriation, soit 63 % de l'ensemble.

L'importance du pourcentage, le fait que ces décisions intéressent les six communes expropriées et s'étalent de 1908 à 1912, autorisent une interprétation statistique fidèle de l'ensemble de ces jugements.

Le rapport du Capitaine LEFEVRE du 25 août 1908 rend compte du procès-verbal de ce premier Jury. 38 affaires sont alors examinées, elles concernent les communes de SAINT-MALO de BEIGNON et de GUER.

Il apparaît que 25 d'entre elles seulement ont été plaidées ; elles ont donné lieu à une indemnisation globale d'environ 65 000 francs.

Les 13 autres ont été jugées par défaut,\* c'est-à-dire qu'en l'absence des propriétaires, les jurés ont retenu l'offre légale de l'Etat.

\* - Certaines affaires n'ont pu être traitées à l'amiable du fait de l'absence du propriétaire. Portées devant le Tribunal, elles ont été jugées par défaut car les propriétaires n'ont pas jugé nécessaire de faire un déplacement trop long et trop cher, que ne justifiait pas la faible valeur de leur terre.

Le rapport du Capitaine DORBEAU du 6 novembre 1909 est relatif aux décisions du Jury qui, les 4 et 5 novembre, s'est prononcé sur 32 affaires présentées par les communes de GUER, PORCARO et AUGAN.

Parmi celles-ci, 29 ont été jugées par défaut ; 1 affaire minime a été traitée à l'amiable avant sont appel en séance; 1 affaire avec la commune de PORCARO n'a pas été plaidée, puisqu'après visite des lieux(1), l'accord entre les parties est intervenu et les jurés n'ont eu qu'à l'entériner; la dernière, la plus importante, celle du Château du Bois du Loup, s'est également terminée par un arrangement amiable à la dernière heure.(2)

Les résultats du Jury, qui siège du 29 mai au 1er juin 1911 pour 13 affaires de la région de CAMPENEAC Sud, figurent dans un rapport du 6 juin et marquent une certaine évolution.

Les 13 affaires présentées sont toutes plaidées et les intérêts des expropriés sont défendus par un avocat de la Société Lyonnaise d'expropriation, Maître TOUCHARD. La somme des indemnités allouées est d'environ 325 000 franc

Enfin, d'après le dernier procès-verbal (3) du tribunal en notre possession, 86 affaires pour les communes de BEIGNON Sud et SAINT-MALO de BEIGNON ont été soumises au Jury spécial de 1911.

Parmi celles-ci, 54 ont été effectivement plaidées mais 23 ont été jugées par défaut et 9 ont fait l'objet d'une décision constatant l'accord des parties.

Les indemnités accordées par les Jurés pour les affaires plaidées, s'élèvent à peu près à 550 000 francs.

Après analyse du résultat des 169 dossiers connus et présentés devant la justice, il ressort que pour la période 1908-1912, 92 affaires seulement ont été plaidées et que les indemnités correspondantes sont de l'ordre de 940 000 francs, 12 ont donné lieu à des décisions constatant l'accord des parties et 65 ont été jugées par défaut.

Pour avoir un ordre d'idée, quant à la totalité des affaires plaidées soit 270 (chiffre estimé) il faut majorer ces résultats dans la proportion du rapport de 169 à 270.

Ainsi ces chiffres rapportés à l'ensemble des titres de propriété, (à peu près 3 000) et au coût global du camp, (12 842 000 francs) démontrent que les affaires réellement plaidées représentent à peine 4,9 % de la totalité et que les indemnités accordées dans ce cas sont équivalentes à 11 % du prix total.

Les pourcentages, dans l'un et l'autre cas, sont minimes et attestent de la faiblesse du mécontentement. Il est incontestable que les premiers mouvements d'hostilité de 1906, s'expliquent uniquement par le manque d'information et l'incertitude que cela a engendré. Ces chiffres démontrent clairement qu'une fois le projet défini et connu de tous, la procédure d'expropriation s'est parfaitement déroulée.

On ne peut, à partir d'un tel bilan, souscrire aux thèses de ceux qui présentent cette période comme un affrontement inégal entre, d'une part des paysans impuissants à se défendre et d'autre part, une autorité étatique omnipotente, pourvue d'une armée aux besoins jamais rassasiés.

(1) - Dans le cas d'une affaire compliquée, les jurés se rendaient sur les lieux, afin de pouvoir mieux apprécier les réclamations des deux parties.

(2) - Cette affaire est plus largement développée dans le chapitre suivant.

(3) - Les procès-verbaux des jugements des Jurys de 1908, 1911 et 1912 figurent en annexe.

Comparer les expropriations à un "cancer" qui s'introduit sournoisement dans la région pour ensuite la ronger en totalité; comparer les rapports entre les expropriés et les agents de l'Etat, civils et militaires à la lutte du pot de terre contre le pot de fer est injuste et nous semble-t-il, assez loin de la réalité.(1)

Sans nier le facteur sentimental, il faut, néanmoins, reconnaître que les expropriés ont été fort correctement indemnisés. Les témoignages "d'anciens" (2) confirment ce que démontrent les chiffres. Les propriétaires ont pu s'acheter des domaines souvent plus importants et la plupart des fermiers sont devenus propriétaires.

Le camp de Coëtquidan a été bien accepté et l'étude des affaires plaidées devant les Jurys spéciaux, contribue encore à le prouver.

Il est en effet intéressant de comparer les indemnités accordées par les jurés, aux offres légales faites par l'Etat et aux demandes présentées par les expropriés qui ont refusé un arrangement amiable.

Pour ce faire, nous analyserons les chiffres qui figurent dans les procès-verbaux de 1908, 1911 et 1912 déjà mentionnés.

A partir des sommes des offres légales, des demandes et des indemnités accordées, nous établirons les rapports entre les demandes et les offres, les indemnités et les offres et enfin les indemnités et les demandes.

Nous présenterons les résultats sous forme de tableau pour faire apparaître clairement l'évolution au cours de cette période.

	: rapport du 25.08.1908	: Rapport du 06.06.1911	: Rapport du 19.07.1912
Total des offres légales	21 655 francs : l'affaire Grignard n'est pas prise en compte	239 420 francs : affaires n° 3 et 9 non prises en compte	462 276 francs
Total des demandes	664 570 francs	1 500 000 francs : avant l'audience 574 609 francs : à l'audience	1 303 194 francs
Total des indemnités accordées par les jurés	60 212 francs	324 011 francs	711 463 francs
Demands / Offres	36	6 (avant l'audience) 2,8 (à l'audience)	2,8
Indemnités / Offres	2,7	1,35	1,5
Indemnités / Demands	9 %	56 % :(demands a l'audience)	55 %

On constate tout d'abord une grande différence entre le bilan de 1908 et ceux de 1911-1912. D'une part, en 1908, les demandes sont de plusieurs dizaines de fois supérieures aux offres et les indemnités sont inférieures à 10 % de ces demandes. D'autre part, en 1911 et 1912, le rapport Demands est Offres

Thèse soutenue par M. BRIDIER ancien conservateur du Musée du Souvenir des Ecoles, licencié après 3 années de service à ce poste. A été en 1984 le principal artisan de l'opposition de BEIGNON au projet d'installation du nouveau dépôt de munitions à Montervily (figure en annexe).

M. EDVARD, Mme GRUON et M. BRIDIER de la Ville Quimo, Beignon et la Bardoulais.

"faible" mais les indemnités sont sensiblement égales à la moitié des sommes demandées.

Comment peut-on expliquer cela?

Seule l'importance démesurée des demandes formulées en 1908 justifie cet écart considérable. Il s'agit là du premier Jury spécial d'expropriation et certains propriétaires ont pensé pouvoir réaliser une bonne affaire en se livrant à la spéculation.

Ainsi, bien que l'indemnité soit 2,7 fois supérieure à l'offre, elle n'est égale qu'à 9 % de la demande. Le Capitaine LEFEVRE est satisfait des décisions rendues même si, il le reconnaît, elles sont supérieures aux offres de l'Administration. Il ne faut pas oublier que celles-ci ont toujours été fixées à des taux très bas et nettement inférieures aux sommes proposées aux expropriés lors des négociations en vue d'un arrangement amiable. Finalement, l'enveloppe financière définie, reste à peu près inchangée.

Les affaires soumises au Jury de juin 1911, sont toutes plaidées mais surtout elles le sont par l'avocat de la Société Lyonnaise d'expropriation. Maître TOUCHARD demande une indemnité de 100 000 francs, quelle que soit la valeur de la propriété, à l'exception de l'affaire numéro 10, plus importante, pour laquelle il exige 500 000 francs.

Ces chiffres arrondis et parfois hors de proportion avec le prix réel, (par exemple pour l'affaire numéro 1, l'offre légale est de 1 570 francs et l'indemnité demandée égale à 100 000 francs) sont des symboles; ils sont avant tout destinés à frapper les esprits et à démontrer l'assurance, la détermination de la Société.

Le jour de l'audience, ils sont considérablement réduits et ne représentent plus que 2,8 fois le montant des offres légales - On retrouve la même différence en 1912.

Les indemnités accordées sont égales aux offres légales multipliées par 1,35 en 1911 et par 1,5 en 1912. Comparées aux demandes des propriétaires, elles sont satisfaisantes puisqu'elles représentent 56 % et 55 % de ces dernières.

Ces chiffres ont apparaître plusieurs choses :

- d'abord, après les décisions de 1908, les expropriés ont compris que la surenchère ne donnait pas de bons résultats, aussi deviennent-ils plus raisonnables dans leurs exigences. Ceci explique en partie l'augmentation importante du pourcentage des indemnités accordées par rapport aux demandes.

- Ensuite nous voyons que les expropriations, après des tâtonnements et des excès, atteignent leur rythme de croisière.

Bien sûr les sommes allouées sont toujours supérieures aux offres de l'Etat, mais dans son rapport du 19 juillet 1912, le Capitaine DORBEAU rappelle une nouvelle fois que celles-ci sont volontairement très inférieures à la valeur de la propriété. Elles sont fixées assez bas, en prévision de majorations excessives des demandes et pour se prémunir contre la tendance de certains Jurys à se rapprocher de la moyenne entre l'offre et la demande.

Globalement, comme pour celles de 1908, les décisions des Jurés en 1911 et 1912 sont peu différentes des sommes proposées par l'Inspecteur des domaines lors des pourparlers amiables. Aussi le recours à un Jury d'expropriation semble n'offrir que peu d'intérêt.

Certains, comme M. CHARDONNET, y perdent même de l'argent, conseillé par la Société Lyonnaise, il a refusé de signer un accord amiable à 13 000 franc et n'en a obtenu que 12 000 devant le Jury spécial.

Selon DORBEAU, il résulte de la session de 1912 que les prix ne monteront plus et que les succès relatifs des sociétés d'expropriation en 1911, n'ayant pas été confirmés, celles-ci devraient perdre de leur influence. Il sera par conséquent, plus facile d'obtenir des arrangements amiables dans l'avenir.

La réussite d'un programme aussi complexe, aussi long n'était pas évidente. Pour y parvenir, il a fallu que les Officiers du Génie et M. HEITZ analysent parfaitement la situation et surveillent très attentivement toutes les opérations.

Cette réussite dépend également des décisions rendues par les Jurés, aussi fallait-il s'assurer de leur impartialité et de leur honnêteté.

Or plus la procédure avançait et impliquait une plus grande part de population, plus il était difficile de désigner des Jurés qui soient totalement étrangers à celle-ci.

DORBEAU relève, parmi les 16 membres qui constituent chaque jury des présences renouvelées. Leurs liens avec certains expropriés, (ou expropriés eux-mêmes), peuvent faire douter de leur intégrité et de leur objectivité :

- au Jury de 1908 : - le père d'un exproprié (mairie de MALESTROIT)
- le frère d'un exproprié
- un exproprié qui est par ailleurs beau-frère d'un exproprié
- Jury de 1909 : - le même père d'exproprié maire de MALESTROIT
- Jury de 1910 : - un exproprié
- Jury de 1911 : - un exproprié maire de GUER
- un exproprié maire d'AUGAN
- un exproprié négociant à BEIGNON
- Jury de 1912 : - le père d'un exproprié (mairie de MALESTROIT - 3° fois)
- un exproprié maire d'AUGAN (2° fois)
- Jury de 1913 : - un exproprié
- un adjoint au maire de CAMPENEAC
- un exproprié maire de RUFFIAC (2° fois)
- un notaire de MALESTROIT exproprié.

Pour éviter toute contestation des jugements, DORBEAU insiste pour qu'on tienne compte de ce facteur quand il s'agit de choisir les jurés pour juillet 1912. Il souhaite qu'ils soient désignés dans des cantons épargnés par l'expropriation. Cette précaution, selon lui, se révèle indispensable et doit être prise à chaque fois, avec toutefois la discrétion qui s'impose.

Le peu d'affaires portées en justice démontre, on l'a dit, que les expropriations se sont bien déroulées ; les décisions juridiques que nous venons d'étudier le confirment encore, mais surtout elles mettent en évidence un point important. Les jurés accordent des indemnités à peu près équivalentes aux sommes offertes par l'Inspecteur des domaines lors des pourparlers amiables.

Ceci prouve la justesse des estimations de ce dernier et le sérieux de son travail. Si les expropriés n'ont pas fait plus souvent appel à la justice, c'est qu'ils étaient conscients d'être correctement indemnisés, et qu'ils reconnaissaient l'honnêteté de M. HEITZ.

Obtenir un tel résultat est une performance remarquable car M. HEITZ a dû faire face à une situation complexe et délicate.

Tout d'abord le problème à résoudre est sans précédent dans la région, il n'a par conséquent aucun repère, aucun exemple à suivre, aucune idée enfin, des difficultés qui vont surgir avec le temps.

Cette mission, qui dure plusieurs années, nécessite de sa part une parfaite connaissance des problèmes terriens, des coutumes et des habitudes du pays, une grande capacité de travail compte tenu du nombre d'affaires à traiter et une honnêteté absolue.

Il doit, en toute équité, estimer le montant des indemnités pour compenser les préjudices subis par les expropriés, mais sans jamais aller pour cela, contre l'intérêt de l'Etat.

Cette intégrité a été reconnue par tous et M. BINARD se rappelle de l'excellente renommée dont il jouissait dans la population.

Il doit enfin savoir s'adapter à une situation évolutive, intégrer les nouveaux paramètres, qui se manifestent inéluctablement quant une procédure dure longtemps. En permanence il est appelé à faire la part des choses entre des réclamations, qui lui apparaissent justifiées et celles qu'il juge excessives et qu'il ne peut accepter.

Les renseignements,\* qu'il fournit au Capitaine DORBEAU et que ce dernier transmet au Ministre dans un rapport du 12 avril 1912, présentent un grand intérêt. Ces informations nous éclairent sur les variations du prix de la terre selon les communes et donnent une idée précise de l'état de la propriété foncière de la région.

En étudiant ces chiffres, on constate deux choses : d'abord que le prix moyen de l'hectare n'est pas le même selon la densité de la population ; et ensuite que ce prix ne cesse d'augmenter avec les années.

Analyser les raisons de ce double phénomène, nous aide à mieux apprécier la complexité de la tâche de l'Inspecteur des domaines.

Les prix à l'hectare varient considérablement selon les communes - 1 000 francs à CAMPENEAC (région au Nord de la route nationale) ; 3 078 francs à AUGAN ; 7 000 francs à BEIGNON (au Sud de la route nationale) et à St MALO de BEIGNON (partie attenante à BEIGNON et appartenant à la nouvelle extension de 1908) ; une courbe, densité/prix moyen hectare, montre clairement la correspondance entre la hausse des prix et l'importance de la population.\*\*

Les zones les plus peulées sont celles où la terre est la meilleure. Cela explique le prix élevé de certains terrains.

En effet, en cas d'expropriation, les indemnités accordées doivent tenir compte de la valeur propre de la terre, elles seront plus élevées qu'ailleurs à cause de la qualité même du terrain, du prix des bâtiments et des frais de déplacement encourus par les paysans, propriétaires et fermiers.

A l'inverse une terre inculte ou de peu de rapport, par conséquent quasiment inhabitée, ne demande qu'une indemnisation modérée, sans aucune charge particulière.

Comment procède l'Inspecteur pour évaluer les dépenses ?

Le rapport du Capitaine LEFEVRE du 1er mai 1908, concernant l'expropriation des 870 hectares de BEIGNON, suite au nouveau projet d'agrandissement de la commune de 1908, nous renseigne à ce sujet.

Tout d'abord il s'informe, auprès de l'administration de l'enregistrement et des domaines, du prix des terres et des propriétés bâties pratiqué dans la commune. Puis, il enquête sur place et les indications plus précises et surtout plus actuelles qu'il obtient, lui permettent d'arrêter définitivement les offres d'indemnités à faire aux propriétaires.

Il se préoccupe dans un premier temps des terres, qu'il classe par catégorie selon leur état de culture et leur richesse.

D'après l'Administration, les terrains de BEIGNON sont estimés aux prix suivants :

\* - Tableau en annexe.

\*\* - En annexe.

- 1 hectare de landes, de bois ou de terre en friche : 850 francs
- 1 hectare de terre cultivée ou labourée : de 3 000 à 3 500 francs
- 1 hectare de terre en prairie ou verger : de 4 500 à 5 000 francs

Une fois les avis, les récriminations et les arguments des expropriés recueillis, il classe : 90 hectares dans la 1<sup>o</sup> catégorie au prix moyen de 850 francs soit, 76 500 francs.

530 hectares dans la deuxième au prix de 3 200 francs, soit, 1 696 000 francs,

250 hectares dans la troisième au prix de 4 700 francs, soit, 1 175 000 francs.

Les indemnités pour les 870 hectares non bâties s'élèvent à 2 947 500 F. Ensuite il comptabilise les bâtiments, les feux (foyers, familles) et les habitants pour chacun des hameaux.

HAMEAUX	Bâtiments	Feux	Habitants
- Ville Quinio	77	38	114
- Treslan	91	37	96
- Ville Helle	28	14	41
- Houssaye	21	4	14
- Moulinet	14	5	18
- Lépinet	72	29	83
- Leffou	29	11	29
- Launay Salmon	15	8	24
- Montervily	70	22	65
- La Foye	22	7	21
- Le Val	2	-	-
- La Tannerie	1	-	-
- Chapelles St Meen et St Mathurin	2	-	-
- Moulin de Launay	1	-	-
TOTAL	467	180	520

La valeur des possessions de chaque famille est très variable ; en suivant la même démarche que pour les terres non bâties, il attribue une indemnité moyenne de 4 000 francs, soit, pour les 180 feux, une somme de 720 000 francs à laquelle il faut ajouter la valeur du moulin : 1 000 francs ; les deux chapelle 3 000 et 8 000 francs ; La tannerie : 8 000 francs. Les propriétés bâties sont par conséquent estimées à 740 000 francs.

La totalité des 870 hectares, propriétés bâties et non bâties représente une somme de 2 947 500 francs, plus 740 000 francs, plus 312 500 francs d'indemnités diverses (dépossession totale, moins valeur par dépréciation d'une ferme, etc...) soit 4 000 000 francs.

L'importance de la population, le nombre des bâtiments et la proportion des terres classées en catégories 2 et 3 (presque 90 %) expliquent, en partie pourquoi cette emprise de 870 hectares coûte aussi cher que les quelques 3 000 hectares acquis précédemment dans les autres communes.

Par ailleurs, les commentaires du Capitaine DORBEAU, sur les terrains expropriés, qui figurent dans son rapport du 29 février 1912, donnent de nombreux détails et nous permettent de mieux comprendre les variations de prix d'une commune à l'autre.

Les 15 hectares de la commune de SAINT-MALO de BEIGNON, expropriés en tout début valent 1 316 francs l'hectare en moyenne. La qualité de la terre est correcte, aussi le peu de cultures et l'absence totale d'habitation justifie un tel prix.

A GUER, les terrains cultivés sont plus abondants et quelques maisons isolées, ou riveraines du champ de tir d'artillerie occupées en général par des débitants ont dû être expropriées. La présence de bâtiments et surtout les primes spéciales allouées pour cessation de commerce explique la différence de prix à l'hectare alors que la terre est sensiblement de la même nature. (1 877 francs en moyenne pour 361 hectares au total et pour 20 habitants ; population au km<sup>2</sup> 6h51).

A PORCARO, l'état des cultures est identique à celles de GUER mais les propriétés bâties sont moins importantes aussi le prix n'est que de 1 705 francs l'hectare. (428 hectares au total et 16 habitants ; population au km<sup>2</sup> 3h73).

A AUGAN, le problème est un peu différent. Une grande partie des terres expropriées fournit de bonnes cultures. Des villages entiers sont concernés par l'Emprise comme ceux du Bois du Loup (village de M. BINARD) ou de Trévinio.

Mais le prix de l'hectare de 3 078 francs est surtout motivé par la présence du Château du Bois du Loup, demeure importante et en excellent état. Son prix de 900 000 francs, les 265 hectares du domaine compris, augmente notablement le prix moyen de l'hectare pour la commune. (prix hectare du Bois du Loup : 3 448 francs. Prix hectare pour le reste de la commune : 2 000 francs) AUGAN a cédé 551 hectares et 156 de ses habitants ont été déplacés. (population au km<sup>2</sup> : 28 habitants).

Pour les deux dernières communes expropriées, celles de CAMPENEAC et de BEIGNON, il convient de faire une différence selon que les terres sont au nord ou au sud de la route nationale 24. La zone comprise entre la RN 24 et l'ancien champ de tir d'artillerie passe pour l'une des plus fertiles de la région. Madame GROSNIER demeurant à BEIGNON et née en 1900, confirme d'ailleurs les appréciations du Capitaine DORBEAU.

Les terres de CAMPENEAC d'où 208 personnes ont été expropriées (445 hectares au sud de la RN) valent en moyenne 5 254 francs l'hectare. Tous les terrains sont en culture, la plupart sont plantés de pommiers et parsemés de fermes ou de villages parfois très importants. Guillerien : 75 habitants ; La Châtaigneraie : 60 habitants ; Les Forges : 25 habitants. (Population au km<sup>2</sup> soit 46 habitants)

La partie de BEIGNON sud, soit 477 hectares présente les mêmes caractéristiques et le prix plus élevé de l'hectare, 7 000 francs, s'explique par une population plus nombreuse, environ 295 habitants soit 61,8 au km<sup>2</sup>. Là aussi existent de gros villages comme Lepinay : 83 habitants ; Montervily : 65 habitants ; La Ville Helle : 41 habitants ; qui furent tous expropriés.

Au contraire les terres au nord de la nationale ont beaucoup moins de valeur, en particulier celles de CAMPENEAC. 1 100 hectares de cette commune sont expropriés pour un prix moyen de 1 000 francs. Cette région pourtant peuplée de 96 habitants, soit 8 h/km<sup>2</sup> est paradoxalement la moins chère de toute l'emprise. Elle est d'ailleurs en dehors de la courbe - densité/prix - évoquée ci-dessus.

Cette légère anomalie qui semble contredire la thèse soutenue, établie sur le rapport - densité de la population/valeur de la terre -, s'explique en fait de manière très simple.

Si nous prenons en considération la remarque de l'auteur du rapport, relative à la densité de la population, nous constatons que cette densité est en fait inférieure à celle de la région en général!

En effet en 1905, l'emprise à la lisière du camp longe certes de nombreux villages, mais elle ne comprend que des terrains le plus souvent inhabités, évitant soigneusement les zones peuplées.

Cela apparaît clairement à Saint-Malo de BEIGNON où l'emprise réduite de 15 hectares, contourne les maisons de Bel-Air, ce qui explique la densité égale à zéro et par là même, la faible valeur du terrain.

A CAMPENEAC nord, c'est différent, la superficie est telle, 1 100 hectares, que la densité de la population est juste, sans pour autant augmenter réellement le prix de la terre. Mais cela n'infirme pas notre thèse. Pour s'en convaincre il suffit de se promener dans les deux communes. Nous constatons alors que les terres de St-Malo de BEIGNON sont incomparablement plus riches que celles de CAMPENEAC nord où les landes ne couvrent qu'en partie la roche qui affleure en maint endroit. Sans les quelques habitants qui occupent cette région, le prix moyen de l'hectare serait encore bien inférieur. La population donc, mais aussi le facteur temps (sur lequel nous allons revenir) expliquent pourquoi le prix de ces terrains, par ailleurs peu élevé, a été finalement surestimé vu leur valeur réelle.

La région nord de BEIGNON n'est pas aussi riche que celle située au sud de la commune, mais les 620 hectares sont dans l'ensemble de bonne qualité et quelques gros villages y sont implantés. Les plus importants, ceux de Treslan et de la Ville Quinio comptent respectivement 96 et 78 habitants. La population de 224 habitants (36 h. au km<sup>2</sup>) atteste de la richesse de la zone et justifie le prix moyen de 4 500 francs l'hectare.

La présence d'une forte population, mais aussi les années qui passent font augmenter les prix.

Ce point d'interrogation étant levé, nous pouvons affirmer que si le prix des terres est fonction de la densité de la population, il subit aussi une hausse constante durant la période que couvre la procédure.

Bien sûr, la première explication qui vient à l'esprit, est le fait que les terres expropriées en dernier sont celles qui sont les plus riches, donc les plus peuplées et par conséquent, les plus chères. C'est vrai et cela découle des décisions du Ministre et de ses directives aux diverses commissions d'étude.

Celles de 1905 et de 1906 devaient établir un projet en tenant compte des difficultés financières ; aussi le premier agrandissement de 3 400 hectares, évite soigneusement les terres les plus fertiles et ses limites passent en bordure des villages.

En 1908 on prend conscience que l'oeuvre réalisée à l'économie présente de nombreuses lacunes et qu'il faut l'étendre encore pour en faire un camp moderne et adapté à son époque.

La décision d'exproprier les terres et les villages épargnés en 1905 est prise et les opérations d'expropriation dans la région de BEIGNON se dérouleront donc dans les dernières années de la procédure.

D'autres éléments motivent cette augmentation des prix par exemple, le manque d'expérience dans les estimations. M. HEITZ, au départ, s'est trouvé confronté, on l'a dit, à une situation sans précédent dans la région. Il lui a donc fallu s'adapter et son inexpérience dans un domaine aussi complexe, peut expliquer quelques différences entre les premières estimations et les indemnités réellement accordées plusieurs années après.

Néanmoins, ces raisons externes, si l'on peut dire, à la procédure d'expropriation ne sont pas suffisantes pour expliquer le phénomène d'inflation.

Les principales causes sont internes et tout à fait inhérentes à ce type d'opération.

La première à se manifester provient de l'ampleur de l'emprise et du nombre de terrains expropriés.

En effet, d'année en année, l'Etat poursuit son entreprise et les expropriés investissent leurs indemnités dans des terres qu'ils achètent d'abord à la périphérie du camp, afin de ne pas trop s'éloigner de leur région d'origine, de leur famille, de leur maison enfin, quand l'expropriation ne porte que sur une partie de leur ferme.

Mais le temps passe, le nombre d'expulsés augmente et par là même la demande des terres libres s'accroît alors que l'offre diminue.

Une véritable crise de la propriété foncière se développe dans les environs de Coëtquidan et la valeur de la terre augmente puisque la demande est supérieure à l'offre.

Les expropriés ont de plus en plus de difficultés à trouver des terres pour remplacer celles que l'Armée leur a achetées ; celles qui restent disponibles sont très chères ou alors très éloignées.

Le représentant de l'Etat, M. HEITZ, doit tenir compte de cette situation et il est amené à accroître les indemnités, sans que la valeur de la terre expropriée ne justifie cette plus-value, mais simplement pour préserver les possibilités de réinstallation des paysans expulsés.

La deuxième cause qui explique l'inflation est la durée de l'opération qui débute en 1907 pour se terminer en 1914. Pour y remédier, il aurait fallu que toutes les propriétés soient estimées rapidement et que les propriétaires soient indemnisés quasiment en même temps. C'était impossible. La procédure juridique très compliquée est obligatoirement longue mais elle n'est pas la seule responsable. L'expropriation s'est faite par phases successives ; cette méthode est imposée par les considérations budgétaires qui nécessitent un étalement des dépenses. Dans de telles conditions, la hausse régulière des prix est inévitable et on comprend mieux pourquoi en 1905 l'hectare de terre, à BEIGNON sud et CAMPENEC sud, qui vaut 3 000 francs\*, est estimé dans les rapports du Capitaine LEFEVRE du 29 juin 1908 et du 28 juillet 1909, respectivement à 3 400 francs et à 3 526 francs. La hausse se poursuit ; l'hectare à BEIGNON est évalué à 4 134 francs par le Capitaine DORBEAU le 29 février 1912. Elle s'accélère même, puisque dans le rapport du 12 avril 1912, les prix de vente atteignent 7 000 francs à BEIGNON et 5 254 francs à CAMPENEAC.

La durée de l'opération engendre d'autre part la spéculation et par la suite, l'intervention des sociétés, comme la Société Lyonnaise déjà citée. Ces deux derniers facteurs jouent aussi un rôle dans la hausse des prix et sont souvent les principaux responsables d'excès contre lesquels l'inspecteur des domaines doit lutter avec fermeté. Ils sont à l'origine de la plupart des affaires portées devant le Tribunal de PLOERMEL suite à l'échec d'un accord amiable.

La spéculation a été le fait de particuliers mais aussi de certaines municipalités, dès que le projet d'agrandissement du camp, défini par la commission d'étude de 1905, a été connu de la population.

Ainsi en 1906, un paysan de GUER loue deux hectares pour une période de dix ans et en achète dix autres pour créer une entreprise industrielle de chicorée.

---

\* - Rapport du 29 décembre 1905 établi par la commission d'étude.

Il sait très bien que cette propriété appartient au projet d'agrandissement et qu'il en sera expulsé d'ici peu, mais il procède ainsi parce que le décret d'utilité publique n'est pas encore émis (il le sera le 2 mai 1907) et que le jugement d'expropriation n'intervient que le 17 juillet de la même année. Du point de vue administratif il agit en toute bonne foi car officiellement il n'est au courant de rien. En fait, il connaît très bien les lois (rapport du Capitaine LEFEVRE du 9 juin 1908) et s'il entreprend une telle culture, c'est qu'il sait qu'elle justifiera une indemnisation considérable.

En 1907, il refuse les conditions financières que lui propose M. HEITZ et, fort bien informé sur la procédure juridique, il demande la réunion d'un Jury d'expropriation ainsi qu'une indemnité de 107 000 francs.

Les jurés, en août 1908, saisissent parfaitement la manoeuvre spéculative et ne lui accordent qu'une somme de 18 000 francs, soit à peine plus que l'offre légale de 9 000 francs, très inférieure à l'offre amiable initiale.

De même, le 25 mai 1907, le Ministre de la Guerre demande au Capitaine LEFEVRE son avis sur la requête de la commune de PORCARO, qui sollicite l'autorisation d'ouvrir un chemin vicinal pour rejoindre St-Malo de Beignon.

Dans son rapport du 7 juin, l'Officier du génie conseille au Ministre de refuser car il s'agit de toute évidence d'une manoeuvre spéculative.

La municipalité ne peut ignorer que ce terrain est inclus dans l'emprise définie par la commission de 1905, mais elle cherche à lui donner une plus-value par la présence de ce chemin, avant que le décret d'utilité publique et le jugement d'expropriation n'interviennent.

Enfin, un dernier exemple pour illustrer le degré d'exagération atteint dans ce domaine : deux associés prétendent posséder une mine de fer en exploitation et refusent l'offre de l'Inspecteur. L'offre légale est alors établie à 2 400 francs mais eux demandent ... 465 000 francs. L'affaire soumise au premier Jury de 1908, sera comme la précédente examinée par des jurés qui accorderont une somme de 16 815 francs.

Ces affaires restent le plus souvent de faible portée, cependant, trois d'entre elles méritent un plus large développement.

- La pétition de la commune de BEIGNON qui illustre une certaine hostilité mais qui souligne aussi l'importance de l'eau pour la région.

- Le domaine du Bois du Loup, sachant l'indemnité considérable qu'il nécessite.

- Le détournement de RN 24, connaissant la durée des négociations et son actualité.

## CHAPITRE 2

### QUELQUES PROTESTATIONS

#### 21 - Les problèmes d'approvisionnement en eau et la pétition de la commune de BEIGNON

Quand la décision d'agrandir le camp est prise en 1906, le Capitaine LEFEVRE propose d'exproprier en priorité les terres de GUER et de SAINT MALO DE BEIGNON parce qu'elles possèdent des sources.

Quand celles-ci s'avèrent insuffisantes, sa préoccupation première est d'en trouver d'autres et il demande au Gouvernement d'exproprier 15 nouveaux hectares à BEIGNON qui n'appartiennent pas à l'emprise initiale. En effet, si on n'a pas la certitude de pouvoir alimenter en eau potable le futur camp, il est inutile de poursuivre le projet ; la possession de sources fiables conditionne tous les autres travaux. Celles qu'il choisit sont situées à proximité du village de Montervily appartenant à la commune de Beignon, qui en 1873 avait montré peu d'empressement à l'idée de créer un champ de tir sur les landes de Coëtquidan.

Devant l'éventualité de la perte de leur fontaine, les paysans protestent auprès du maire, qui le 24 mars 1907, convoque son Conseil.

Il expose la situation et lit la pétition signée par 113 personnes qui s'opposent à la saisie de la source par les militaires (comme il en est question pour alimenter le camp).

Le Conseil délibère, et :

- considérant que les habitants des villages de Montervily, la Vigne, La Daoute, Lepinay, Launay, Leffoux, Salmon et le Bourg de Beignon ont l'habitude de se servir de ces sources pour leurs besoins,

- considérant par ailleurs que cette contrée est déshéritée et qu'il n'y a dans la commune que deux faibles cours d'eau, dont le lit est à sec une bonne partie de l'été et que les autres sources environnantes, tarissent chaque année,

il estime que la perte de la "Bonne Fontaine" est un préjudice grave pour la commune et il supplie le Ministre de la Guerre de bien vouloir laisser, comme par le passé, l'eau de cette source à la disposition d'une population qui manque d'eau potable.

La délibération et la pétition sont transmises à Paris le 4 avril 1907 par l'intermédiaire du Préfet du Morbihan.

La procédure en cours n'empêche pas, on l'a vu, le Capitaine LEFEVRE d'obtenir l'autorisation préfectorale de pénétrer sur le terrain convoité, pour y poursuivre ses recherches et vérifier si les nappes souterraines et les possibilités de captage permettront effectivement de satisfaire les besoins à venir.

Le 28 juin, le ministère demande un rapport complémentaire du service de génie, sur cette question.

Pour l'administration centrale, à Paris, il est certainement possible de trouver d'autres sources et ainsi de mettre un terme à ce conflit.

Le Ministre ne veut pas de complications avec une municipalité où vont commencer les expropriations.

Le Capitaine LEFEVRE est conscient des enjeux, mais son honnêteté, sa conscience professionnelle le poussent à défendre ses propositions précédentes.

Elles sont, lui semble t-il, les seules qui permettent de poursuivre le développement du camp d'instruction, sans perte de temps ni frais supplémentaires.

Il explique que la plupart des villages dont émanent les signatures sont éloignés ; Epinay, Launay, Salmon et le Bourg de Beignon sont à environ 2 Km de la source, ou alors en possèdent de meilleurs à proximité, comme la Daoute, la Vigne ou Launay. Les habitants de ces hameaux ont signé la pétition par solidarité, pour lui donner plus de poids mais paraît évident qu'ils n'utilisent pas la "Bonne Fontaine" et que sa perte n'entraîne pour eux aucun préjudice.

Il reconnaît, par contre, bien volontiers qu'il n'en est pas de même pour les paysans de Montervily qui eux, sont réellement pénalisés. Le sont-ils autant qu'ils le prétendent ? Il est difficile de vérifier la véracité des témoignages quant au tarissement des autres sources.

Après avoir clairement exposé le problème au Ministre, il le met ensuite face à ses responsabilités.

Le camp a besoin de beaucoup d'eau tous les jours et les sources de Montervily capables de l'alimenter, appartiennent à des paysans qui refusent de les céder. Si on les abandonne, il faudra en chercher d'autres, qu'il faudra exproprier, ce qui fatalement causera du tort à ceux qui les utilisent. Le problème sera déplacé mais ne sera pas résolu pour autant.

Par ailleurs, les études entreprises, avec l'autorisation préfectorale, sur ce site seraient à reprendre entièrement, sans avoir la garantie d'obtenir une solution aussi satisfaisante, et dans tous les cas, elles engendreraient un retard important dans l'organisation du camp.

Il ne faut pas céder; l'Etat ne doit pas renoncer à ces sources, mais ne doit négliger aucune possibilité qui pourraient atténuer le préjudice causé.

Ainsi quand les travaux de captage seront terminés et qu'on sera assuré précisément de la quantité d'eau disponible, les habitants de Montervily pourraient y avoir accès en aval des stations de pompage. Le service du génie pourrait aussi leur construire des lavoirs alimentés par le trop plein des réservoirs.

Si les résultats étaient inférieurs aux prévisions et ne permettaient pas de satisfaire les besoins militaires, alors il faudrait les dédommager et leur accorder des indemnités équitables.

Le Directeur de la chefferie du Génie de RENNES et le Général commandant le 10° CA émettent des avis identiques et le Ministre convaincu par les arguments avancés, donne son accord, le 27 août 1907, pour que les sources soient expropriées.

La procédure administrative est engagée, le 29 septembre 1908 l'inspecteur des domaines propose au Capitaine LEFEVRE 47 actes préparatoires, tous traités à l'amiable, à l'exception de deux d'entre eux.

Une affaire est bénigne mais l'autre, plus importante, est celle de la source de "Bonne Fontaine". La municipalité a refusé ses offres et désire une indemnité supérieure.

Le Capitaine LEFEVRE vient d'assister aux séances du jury d'expropriation pour les communes de GUER et de SAINT MALO DE BEIGNON. Il a constaté que les jurés étaient fortement impressionnés par la présence de sources sur les propriétés. A n'en pas douter, si l'affaire devait être soumise à leur jugement, ils seraient très enclins à accepter les prétentions du maire de BEIGNON, surtout s'ils ont connaissance du résultat des travaux en cours.

Le débit journalier de 80 m<sup>3</sup> à l'origine est aujourd'hui de 270 m<sup>3</sup>.

Le temps ne ferait qu'augmenter les exigences et il est urgent de traiter le plus rapidement possible.

Il conseille par conséquent à l'inspecteur de rechercher absolument l'accord à l'amiable et au Ministre d'accepter l'indemnité qui en résultera.

Le 2 avril 1909, le traité amiable est négocié ; les indemnités pour les 15 hectares de la source s'élèvent à 18 000 francs. Ce prix est élevé si on le compare à ceux pratiqués habituellement, environ 700 francs l'hectare. Il est presque le double mais il reste très avantageux pour l'Etat, si on prend en considération les préjudices subis et la qualité de la source qui offre en abondance une eau excellente. Les travaux permettent déjà d'obtenir 350 m<sup>3</sup> par jour

et on envisage d'en faire d'autres pour augmenter encore le rendement. Cette source représente une valeur bien supérieure, ce dont prennent conscience les habitants, qui critiquent le conseil municipal pour ne pas avoir demandé davantage.

Le lendemain, LEFEVRE expédie l'acte au Ministre pour avoir l'autorisation de conclure l'affaire à ce prix. Il insiste une nouvelle fois dans son rapport, sur l'intérêt de traiter vite si on veut éviter des prétentions plus élevées, qui seraient très faciles à plaider devant un jury.

Quelques jours plus tard, la réponse affirmative lui parvient et il peut définitivement clore la négociation.

Cette affaire illustre bien les qualités du Capitaine LEFEVRE. Sérieux, consciencieux, connaissant parfaitement la région et ses mœurs, il recherche avant tout à préserver les intérêts de l'Etat, sans pour autant négliger les possibilités d'arrangement avec les expropriés, qu'il examine toujours avec bienveillance.

Monsieur BINARD se souvient de lui, comme d'un homme honnête, correct dans son travail, qui malgré la difficulté de sa mission était estimé de la population.

Elle démontre aussi que l'intérêt supérieur du pays, prime sur les intérêts de quelques uns. L'Etat reste le plus fort.

## 22 - L'expropriation du Château du Bois du Loup\*

L'expropriation du Château du Bois du Loup est l'affaire la plus considérable de par son importance financière\*\* mais aussi de par la longueur des négociations pour parvenir à un accord amiable entre l'inspecteur des domaines M. HEITZ et le propriétaire, Monsieur Raymond de la Fonchais.

Elle illustre parfaitement les difficultés rencontrées par M. HEITZ et met en évidence ses qualités de conciliateur : savoir défendre l'intérêt de l'Etat et s'opposer aux prétentions déraisonnables des particuliers, mais savoir aussi, quand l'accord lui paraît bon pour les deux partis, conseiller au Ministre d'accepter les conditions proposées.

Les habitants du village du Bois du Loup, on s'en souvient, ont, dès 1906, manifesté leurs craintes et leur opposition à l'encontre du camp d'instruction qui devait les chasser de leurs propriétés.

Les jugements d'expropriation du 6 novembre 1907 pour les terrains non bâtis et du 25 juillet 1908 pour les propriétés bâties, portent sur 265 hectares. Les terres sont de bonne qualité et le village compte, d'après M. BINARD, 37 maisons qui, rassemblées autour du Château et de la chapelle, abritent 114 paysans ou artisans.

La densité de la population est importante, 43 habitants au kilomètre carré. Elle est nettement supérieure à celle des terres expropriées à SAINT MALO DE BEIGNON, à GUER et à PORCARO, où elle est respectivement égale à 0, à 6 et à 3.

Cette différence suffit à expliquer des réactions, qui furent d'abord assez défavorables au projet d'extension.

En 1908, une fois les derniers jugements d'expropriation rendus par le tribunal de PLOERMEL, le départ des paysans du village s'effectue sans trop de problèmes, car, comme dans les affaires précédentes, une majorité d'accords amiables est intervenue et atteste de la satisfaction financière des intéressés.

\* Reproduction en annexe CP4.

\*\*L'indemnité globale de 900 000 francs accordée, représente 7 % du montant total des dépenses d'acquisition qui s'élèvent à 12 800 000 francs.

La propriété de M. de la FONCHAIS (Château, Chapelle, fermes en location) est d'une toute autre importance. L'indemnité considérable à accorder est difficile à estimer, aussi, M. HEITZ, par souci d'efficacité et d'équité, fait-il appel à M. CHARRIER, architecte départemental à VANNES, pour assumer cette tâche.

Très vite après les premières offres, le désaccord intervient entre le chatelain et M. HEITZ représentant l'Etat. Il va donner lieu à une longue procédure qui finalement débouchera à la dernière minute sur un accord à l'amiable.

Pour une meilleure compréhension de l'affaire, il est bon de remonter quelques années en arrière, à l'époque de la création du champ de tir d'artillerie et de la construction.... du château.

En effet, ce magnifique château en excellent état, comme le note M. CHARRIER en 1908, est une construction récente. De style Renaissance il a été bâti entre 1871 et 1874, à la demande de Mme Veuve de la FONCHAIS, toujours vivante et mère de l'actuel propriétaire M. Raymond de la FONCHAIS.

Dans le même temps, le champ de tir d'artillerie temporaire devient, en 1878, permanent et une première expropriation mutile le domaine.

La dépréciation du château est notable du fait de l'expropriation de 172 hectares mais aussi, par suite des nuisances qui en découlent.

La proximité du camp, les déplacements des troupes, le bruit des balles et des obus qui parfois explosent jusque dans le parc, retirent sans nul doute une grande partie de sa valeur à cette magnifique propriété.

L'Etat en avait été conscient et avait à l'époque accordé au propriétaire une forte indemnité pour compenser la dépréciation.

Les résultats de l'étude de M. CHARRIER sont consignés dans un rapport en juin 1909. Selon ses appréciations, le château d'une surface de 650 mètres carrés présente une façade principale entièrement en pierres de taille. L'aménagement intérieur est excellent et le rez de chaussée en particulier, totalement lambrissé est luxueux. Les appartements du premier étage et ceux du deuxième qui sont mansardés, sont plus simples mais très confortables quand même.

L'architecte estime le château à 278 000 francs.. ses dépendances à 112 500 francs ..

le parc à 15 000 francs... les bâtiments de ferme à 32 988 francs ....

et les terres de toute nature à 349 475 francs.

A cette somme totale de 787 963 francs, il convient d'ajouter la prime de 30 % allouée aux expropriés en cas de transaction amiable, soit 236 988 francs. Il faudrait, par conséquent, verser au chatelain du Bois du Loup, une somme de 1 024 351 francs.

M. HEITZ, soucieux des deniers de l'Etat, trouve cette indemnité trop élevée et propose au notaire, mandataire de M. de la FONCHAIS, 800 000 tout compris.

Ce dernier demande 1 300 000. L'inspecteur des domaines, devant une telle réclamation qui lui apparaît si exagérée se retire et le 28 juillet 1909, il demande le recours à un jury spécial pour fixer l'indemnité due au propriétaire puisque la procédure amiable ne semble pas devoir aboutir.

Dans le but de porter cette affaire en justice, il procède à l'estimation du domaine afin d'arrêter le montant de l'offre légale à notifier au propriétaire.

Prenant comme référence le prix de vente des terres voisines, il estime la valeur de toutes les terres non bâties, le parc compris, à 242 452 francs.

Il n'accorde qu'une indemnité de 200 000 francs pour le château. Il justifie la différence par rapport à l'offre de l'architecte (278 000 francs) de la façon suivante :

La forte dépréciation du château consécutive à la première expropriation a été largement compensée par l'indemnisation de 1880 et il serait anormal de la payer par deux fois.

Il fait aussi référence à une lettre du notaire de la famille de la FONCHAIS lors de la donation survenue le 19 août 1898.

Au terme de cet acte, Madame Mère de la FONCHAIS se réserve l'usufruit du château et du parc mais son fils Raymond en devient le propriétaire.

Le Château à cette occasion a été estimé à 25 000 francs pour limiter sans doute les frais de succession. Le chiffre, très faible a suscité une réclamation de la part du receveur de l'enregistrement.

Le notaire explique alors, pour justifier l'évaluation de son client, que le château est sans valeur depuis 1880, qu'on ne peut ni le louer ni le vendre compte tenu des nuisances évoquées ci-dessus.

M. HEITZ ajoute 25 000 francs pour les bâtiments de ferme, 10 % de prime de remploi et 15 000 francs de frais de déménagement, soit au total pour le domaine, une indemnité de 529 197 francs. Il demande que le montant de l'offre légale soit fixé à 530 000 francs. Ce chiffre, comme dans les autres affaires est volontairement un peu faible, car le jury a plutôt tendance à les majorer.

Il espère que l'allocation définitive ne dépassera pas l'offre faite à l'amiable de 800 000 francs et que les jurés ne seront pas sensibles ou impressionnés par l'état de santé de Mme de la FONCHAIS mère, à qui sur les conseils du médecin, les enfants n'ont pas encore dit qu'il faudra partir et quitter le château qu'elle a fait construire.

Devant une telle fermeté, le notaire diminue ses prétentions et les ramène à 1 000 000 de francs, puis devant un nouveau refus de l'inspecteur, propose 900 000 francs.

A ce stade, M. HEITZ estime que les négociations peuvent être reprises. Le propriétaire a consenti des concessions et l'Etat peut lui aussi faire un geste, d'autant que la situation a changé.

L'offre de M. de la FONCHAIS d'accepter une indemnité de 900 000 francs est intéressante et le 16 octobre, M. HEITZ expose dans une lettre au Capitaine DORBEAU, les raisons qui le poussent à demander au Ministère son accord.

D'abord dans cette somme, sont compris l'indemnité principale due pour l'expropriation du château et des terres qui en dépendent, mais aussi les frais de remploi, la prime de transaction amiable et toutes les indemnités accessoires de dépossession et frais de déménagement.

De plus, la situation depuis quelques semaines a changé et le recours au jury paraît maintenant assez aléatoire compte tenu de sa composition. Parmi les jurés nouvellement désignés, figurent en effet 4 à 5 propriétaires de château, 1 prêtre (le propriétaire a un frère chanoine, M. Eric de la FONCHAIS) et 2 entrepreneurs qui pourraient sans doute être impressionnés par la belle apparence du château.

Un tel jury pourrait, si l'affaire lui était soumise, accorder une indemnité totale supérieure à un million.

La réunion du jury étant prévue pour le 4 novembre, il est urgent d'obtenir la notification de l'autorisation ministérielle, pour que l'affaire soit retirée en temps utile de la liste à soumettre à ses délibérations.

Le Capitaine DORBEAU reprenant les arguments invoqués par l'Inspecteur et les appuyant fortement, expédie le 18 octobre un rapport au ministère de la Guerre pour obtenir son autorisation de traiter à l'amiable pour la somme proposée.

Dans l'attente de la réponse, la procédure judiciaire suit son cours et le 4 novembre, toujours sans nouvelle de Paris, le procès du Bois du Loup est soumis au jury.

Son président décide de se rendre sur les lieux le lendemain pour que les jurés puissent, comme dans toutes les autres affaires qui posent problème, juger sur place du bien fondé des réclamations du propriétaire et émettre une décision la plus juste qui soit.

Pendant ce temps le Capitaine DORBEAU, inlassablement tente d'obtenir l'autorisation du Ministre qui lui est finalement communiquée dans la nuit du 4 au 5 octobre par télégramme.

Le 5 au matin, fort de cet accord, M. HEITZ relance la discussion avec le notaire pour obtenir un meilleur prix mais celui-ci refuse net et devant le risque de tout faire échouer, l'inspecteur accepte de traiter à ce prix.

Il s'estime finalement très satisfait de pouvoir conclure cette affaire à ces conditions vu la situation.

En effet depuis une quinzaine de jours, M. de la FONCHAIS a fait appel à des experts qui étudient actuellement le problème avec beaucoup de soin et plus d'intransigeance que le notaire, aussi était-il temps de traiter.

Au terme de cet accord, le chatelain et sa famille doivent quitter le domaine en novembre 1910 mais obtiennent l'autorisation d'y demeurer en location jusqu'en juin 1911.

Une décision ministérielle du 16 avril 1910 ordonne la vente du bâtiment principal, de la chapelle et du hangar. Les différents matériaux entrant dans la construction, répartis en lots, doivent être mis en adjudication. C'est ainsi que les cheminées, vitraux et glaces seront vendus et qu'on les retrouve aujourd'hui dans diverses propriétés de la région, mais le gros oeuvre ne trouve pas d'acquéreur et le château demeure en l'état.

Il est durant de longues années occupé et entretenu par l'autorité militaire. Il accueille pendant les grandes manoeuvres, les Généraux commandant les divisions et leurs états-majors. Dès 1935 - 1936 il sert de cantonnement à la Compagnie d'aérostiers de TOULOUSE\* qui vient chaque année à la belle saison pour participer aux principales manoeuvres. A partir de l'été 1939, quand les baraques construites par les Espagnols sont terminées, il devient le refuge de ces derniers jusqu'à l'arrivée des Polonais. De 1940 à 1944 il est occupé par les Allemands (mais nullement détérioré) et c'est à la fin de la guerre qu'il est détruit par les Américains qui pour la deuxième fois séjournent à Coëtquidan. Le Père BINARD se rappelle gravement et tristement cet épisode douloureux. "Les Américains se mettaient sur une petite butte de terre, à trois cents mètres de là, en dessous, et s'en sont servis comme objectif - volontairement, pour s'amuser ils avaient mis des cibles et ils tiraient avec des obus et des mitrailleuses. Les murs étaient rongés par les balles ... Déjà, avant, ils avaient essayé de le faire sauter et brûler".

Aujourd'hui encore on relève les traces d'armes lourdes.

Après cette destruction aussi bête que gratuite, le château est réduit à l'état de ruine. Toujours d'après M. Joseph BINARD, une partie dangereuse du bâtiment est rasée. Les matériaux, essentiellement du granit, sont transportés en camions pour refaire la digue de l'étang de la Préneuve à un bon kilomètre de là.

Ce qu'il en reste, soigneusement entouré par un réseau de barbelé pour éviter tout accident est devenu depuis plusieurs années un des hauts lieux des soirées de Tradition des jeunes cyrards.

### 23 - Le détournement de la RN 24

Si régulièrement depuis de nombreuses années, le problème de la RN 24 revient à l'ordre du jour, au Conseil régional, au conseil général et dans les conversations des usagers, il faut remonter à la création du camp pour assister aux premières discussions au sujet d'un éventuel détournement de cette nationale qui relie LORIENT à RENNES.

Cette voie est mise en chantier au XVIII<sup>e</sup> siècle pour relier le port de LORIENT (où s'est établie la Compagnie des Indes) à la capitale de la Bretagne. Très vite elle connaît un important trafic et voit prospérer les villes traversées.

En mauvais état comme tout le réseau de France après les Guerres de la République et celles du 1<sup>er</sup> Empire, elle est améliorée sous Louis-Philippe grâce à un crédit de 12 millions de francs or et prend alors la physionomie que nous lui connaissons.

\* Témoignage de M. MENAGE de Carnéneac dont la soeur a épousé le Capitaine commandant cette compagnie. Les aérostiers sont les servants des ballons d'observation - captifs ou mobiles.

La concurrence du chemin de fer, qui à partir de 1860 atteint Rennes puis Lorient, diminue la fréquentation de la RN 24. Elle retrouve un regain d'activités avec l'apparition de l'automobile et des auto-camions au début du siècle.

L'extension du camp de Coëtquidan au nord englobe cette nationale devenue axe vital pour le centre de la Bretagne et il se pose dès lors le problème du trafic routier soumis aux contraintes militaires.

Dans le régime intérieur du champ de tir il est précisé que les tirs peuvent avoir lieu toute l'année, excepté pendant les mois de novembre et de décembre. Ces mois sont réservés au service vicinal et aux ponts et chaussées pour l'entretien des routes.

Les tirs sont interdits les dimanches et jours fériés. En outre, aucun tir susceptible d'interrompre la circulation de la RN ne doit être effectué les lundis, les samedis et le quatrième mercredi de chaque mois, jour de foire à CAMPENEAC.

Quand la RN est barrée, des pauses obligatoires dans les séances de tir doivent être aménagées pour permettre à toutes les voitures automobiles de traverser le camp.

Elles sont au nombre de trois : - de 08 H 45 à 09 H 15  
- de 11 H 00 à 13 H 00  
- de 14 H 45 à 15 H 15

Les voitures hippomobiles et les cyclistes ne peuvent traverser que pendant la deuxième pause.

Le début des tirs est annoncé par des coups de canon, la fin est indiquée par l'ouverture des barrières.

Les municipalités doivent être rigoureusement avisées par écrit et par voies d'affiches à l'avance.

Nous le voyons, la traversée du Camp par la RN 24 pose un problème aux usagers, qui doivent impérativement consulter les panneaux d'informations avant de l'emprunter et respecter les horaires imposés.

Mais cette situation est aussi gênante pour les militaires, qui doivent interrompre leurs séances pour les pauses et entretenir un service permanent d'informations et de sécurité.

Les journées interdites au tir posent par ailleurs un problème délicat au commandement, qui compte tenu des effectifs considérables, ne réussit pas toujours à programmer dans les jours autorisés, tous les tirs demandés par les Troupes en manoeuvre.

Cette gêne pour les deux partis explique une volonté commune de détourner la RN, ce qui satisferait tout le monde.

Le Duc de ROHAN, député, soulève le premier la question le 14 mars 1911. Il adresse au Ministre de la Guerre une lettre pour avoir des précisions sur les horaires des tirs et exposer les préjudices causés aux riverains.

Le problème de la déviation de Coëtquidan est posé.

Quelques années plus tard, le 22 février 1914, à l'Hôtel de Ville de PLOERMEL se tient une importante conférence.

La déviation de la RN 24 est à l'ordre du jour et les représentants du Ministère de la Guerre, des Ponts et Chaussées, des Communes intéressées en débattent.

Le journal "le Ploermelais" en fait le compte rendu suivant : "l'autorité militaire entend interdire l'accès de la route dans les limites de son domaine et c'est son droit. Mais le droit du voyageur est aussi de circuler et si un chemin est supprimé, on doit lui permettre d'atteindre son but par une autre voie".

La question est donc de savoir comment aller de Ploermel à Rennes quand la route est barrée de Campénéac à Beignon.

Deux solutions se présentent :

- contourner le camp par le nord - A partir de Campénéac, faire une nouvelle route nationale passant par Trécesson, les abords de Paimpont, pour rejoindre Beignon ou Plélan ;

- contourner le camp par le sud en se servant des routes de l'époque qu'on améliorerait - Le trajet serait alors - Ploermel, Augan, La Belle-Alouette, Saint Malo de Beignon, Beignon.

Le deuxième projet plus réalisable, allongerait le parcours et ruinerait Campénéac déjà éprouvé par les emprises du camp. La première solution est approuvée par tous les membres présents à l'exception de M. le Maire de Saint Malo de Beignon trop intéressé par le projet sud.

Le journaliste du "Ploermelais" termine son article en précisant que l'unanimité s'est faite sur la nécessité de laisser ouverte la RN 24 jusqu'à la création d'une nouvelle route qui devrait partant de Campénéac, contourner le Camp par le nord et aboutir entre Beignon et Plélan.

La Guerre de 1914 clôt le débat et le problème ne se repose qu'à partir de 1922.

A cette date, les routes de Campénéac à Paimpont et de Guer à Ploermel ont été améliorées mais pas au point d'accepter une importante circulation;

A nouveau, le problème de la RN 24 revient à l'ordre du jour du Conseil Général.

Toutefois l'absorption d'une part considérable du trafic par le chemin de fer, l'information et la signalisation remarquables quand la RN est barrée, permettent aux usagers de prendre patience et les initiatives les plus vigoureuses, pour relancer le projet de détournement proviennent des autorités militaires.

Le 28 septembre 1936, le Général ETIENNE, Commandant la 4<sup>e</sup> Région Militaire relance le débat en insistant auprès du Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, sur l'intérêt d'une déviation pour l'instruction de l'artillerie trop pénalisée en l'état actuel des choses, par les journées interdites et les pauses obligatoires.

Ces servitudes diminuent considérablement selon lui le rendement du camp et il propose de reprendre l'ancien projet de déviation de 1914 par le nord du camp - de Campénéac à Plélan en passant par Trécesson et Paimpont.

Le Ministre décide le 1<sup>er</sup> décembre de la même année de lancer une étude pour déterminer, avec les représentants locaux des départements ministériels intéressés, les conditions de réalisation.

Une nouvelle conférence sur ce sujet se tient à Campénéac dès le 29 décembre 1936 et le problème du financement d'une telle déviation se pose alors.

Le 1<sup>er</sup> mars 1937 le Ministre confirme que l'étude du détournement doit se faire au nord du camp.

Une conférence est à nouveau réunie au mess Officier de Coëtquidan le 17 novembre. Elle propose un tracé avec de grandes lignes droites qui passe à la lisière nord du camp et relie Campénéac aux Forges de Paimpont.

Le projet est d'un coût raisonnable puisque la région concernée ne comprend pas de maisons d'habitations et à priori il ne nécessite pas d'ouvrages d'art importants.

Autre avantage, touristique celui-ci, puisqu'il permettrait d'accéder à des sites renommés tel le Val sans retour, et d'avoir des vues sur la Vallée de l'Aff et sur les ravins situés au nord du camp. la dépense, de l'ordre de 12 Millions de francs, pourrait être financée par les départements d'Ille et Vilaine pour 8,5 Millions et du Morbihan pour 3,5 Millions.

Tous les participants à cette conférence sont favorables au tracé proposé, sauf le maire de Paimpont qui souhaite le voir passer à proximité de son bourg.

Malheureusement aucun accord n'intervient quant au financement du projet.

Les dépenses à engager pour le détournement devraient être en totalité supportées par le Département de la Défense Nationale et de la Guerre sans aucune participation des autres Ministères, départements ou communes intéressés.

Les collectivités et Travaux publics refusent de participer car ils estiment que cette situation est imputable au Ministère de la Guerre et que lui seul doit donc en supporter la charge.

Devant une telle attitude, le Ministre décide, le 6 mai 1938 d'abandonner le projet.

Pas pour longtemps, car le successeur du Général ETIENNE revient à la charge le 17 août avec un nouveau projet moins onéreux.

Le 22 septembre, le Ministre décide d'étudier ces propositions qui consistent à utiliser les routes existantes entre Plélan et Campénéac et qui passent par Paimpont ou à proximité.

Il suffirait d'aménager deux passages difficiles près de cette dernière ville.

Décidée par le Ministre, la conférence du 14 octobre 1938 qui se tient une nouvelle fois au mess Officier à Coëtquidan, écarte ce tracé et revient à celui de 1937, rectiligne et plus sûr. Néanmoins, le devis du projet bien qu'inférieur aux estimations initiales s'élève encore à 7,5 Millions de francs.

Ces dépenses paraissent injustifiées par rapport au bénéfice retiré pour l'instruction et le 1er mars 1939 le Ministre abandonne définitivement le projet.

La main d'oeuvre Espagnole présente sur le camp aurait pu certes être employée à cette tâche, mais les travaux qu'on aurait pu lui confier n'auraient que faiblement diminué la facture \*.

N'oublions pas qu'à cette époque l'Armée Française consent un effort important pour rattrapper les retards dans la modernisation de ses armements et le budget du moment ne permet pas d'accorder la priorité à des travaux de cette nature.

Ainsi, la question du détournement de la RN 24, posée dès d'extension du Camp a été discutée à maintes reprises ; toutes les parties en présence, militaire ou civiles d'accord pour modifier le tracé et contourner le camp n'ont pas résolu le problème du financement.

De nombreux projets ont été établis, par le sud ou par le nord. La deuxième solution a récolté la majorité des suffrages mais n'a pas pu se concrétiser.

Au-delà de l'aspect financier, les deux conflits mondiaux ont, en 1914 une première fois et en 1939 une deuxième fois, fait échouer un projet bien étudié qui sans eux, aurait peut être été réalisé.

L'aménagement en cours de la nationale à 4 voies doit, vers 1993, soit quelques 80 années après la lettre du Duc de ROHAN, permettre de contourner le camp par le sud à partir de Plélan pour rejoindre Ploermel.

Le tracé adopté est très peu différent de celui proposé en 1938 par l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Morbihan.

\* Solution envisagée un moment par le Ministère de la Guerre;

### CHAPITRE 3

#### DES RETOMBEES ECONOMIQUES

Le camp a été globalement bien accepté, mais a-t-il répondu aux espoirs des municipalités qui, pour la plupart, ont vu dans ce projet l'éventualité de nouveaux débouchés pour la région.

A-t-il été une source de progrès et de développement ou au contraire un obstacle qui, comme le pense M. BRIDIER, a empêché les fils de paysans expropriés de cultiver les terres de leurs ancêtres et d'y vivre heureux ?

Les résultats d'une enquête parmi les élus, les commerçants et les agriculteurs du pays démontrent clairement que l'impact économique est largement favorable pour la région.

Tous reconnaissent que le camp a créé de nombreux emplois, engendré de multiples activités commerciales très diversifiées et que sans lui, les alentours seraient sans nul doute, moins riches et moins peuplés. On estime que les retombées économiques directes ou indirectes sont, depuis le début, considérables et qu'elles ont permis à cette zone de se moderniser.

Les expropriations ont tout d'abord transformé la propriété foncière. Les plus mauvaises terres ont été vendues à l'Armée qui, en quelque sorte, a fait oeuvre utile en assainissant une situation difficile.

Contre des parcelles dispersées, morcelées et souvent incultes, les expropriés ont reçu de l'argent avec lequel ils se sont portés acquéreurs des bonnes terres mises en vente par des paysans trop âgés pour travailler ou par des héritiers vivant à la ville.

La masse monétaire mise en circulation à cette occasion, satisfait les différents besoins et rééquilibre la propriété foncière qui tend à se regrouper. Ces améliorations, dues aux ventes et achats de terrains, revitalisent la région qui ne connaîtra pas de changement aussi important dans ce domaine jusqu'au remembrement des années 1960.

Parallèlement à ces mouvements, la construction des casernements emploie plusieurs entreprises du pays et des centaines d'ouvriers. Pour les petits entrepreneurs de PLOERMEL et de GUER, c'est une véritable aubaine et l'assurance d'un travail pour quelques années compte tenu de l'importance du projet.

Cela concerne les maçons mais aussi les autres corps de métiers.

Les expropriés, les propriétaires qui leur ont vendu des terres sont aussi des "clients"; les premiers, pour remettre en état les bâtiments de leur nouvelle ferme, les autres, qui emploient leur capital pour refaire un toit, construire une pièce supplémentaire ou consolider un mur. Les indemnités accordées aux expropriés ne sont d'ailleurs pas les seules ressources financières que la création du camp occasionne.

On l'a vu au chapitre 2 de la II<sup>e</sup> partie, son organisation et son fonctionnement nécessitent la présence permanente d'un certain personnel militaire mais aussi civil.

Les employés civils, environ une centaine dans la période de l'entre-deux guerres, beaucoup plus nombreux depuis 1945, sont tous originaires du pays et en particulier des communes expropriées. Bien souvent ce sont des paysans ou leurs fils qui occupent ces postes. Cette activité supplémentaire n'est nullement incompatible avec leur travail à la ferme car dans cette région où les exploitations sont de petite dimension et essentiellement tournées vers l'auto-suffisance, il est possible de concilier les deux.

Au contraire, cela apporte un complément qui permet d'améliorer les conditions de vie. On pourra par exemple acheter la machine moderne qui permet de labourer plus vite et plus profond, une terre qui aura un meilleur rendement.

Les fermières qui jusque là, achetaient les produits d'épicerie ou la viande à la boucherie avec l'argent que leur rapportait la vente du lait et des oeufs\* peuvent dorénavant diversifier leur alimentation.

La présence de milliers d'hommes sur le camp crée par ailleurs de nombreux débouchés pour ces paysans qui rapidement sauront en tirer profit.

Madame CROSNIER se rappelle de l'installation de petits débits à la périphérie du camp où on vendait des fruits, du fromage, du cidre aux soldats qui venaient s'y approvisionner pour améliorer l'ordinaire de la cantine après les tirs ou les manoeuvres.

D'autres plus nombreux comme M. POIRIER, fournissent les mess des Officiers et des Sous-Officiers. Ce dernier se souvient fort bien avoir accompagné son père, durant la première guerre mondiale, sur le camp pour y livrer des pommes de terre ou des fruits. "À cette époque, les bâtiments étaient bien moins nombreux et le camp était encore largement recouvert par les landes".

Ensuite, ayant repris l'affaire à son compte, il développe considérablement ses livraisons qui lui assurent un revenu appréciable et régulier. Il ravitaille les mess mais aussi les popottes régimentaires auxquelles il vend des pommes de terre, des pommes, du fourrage et du cidre. Il insiste sur le fait que les militaires étaient très exigeants et les paysans qui voulaient écouler leurs produits, devaient consentir les efforts nécessaires pour qu'ils soient de bonne qualité.

De nombreux marchés sont mis en adjudication dans les communes avoisinantes. Ainsi on retrouve, dans les archives de PLELAN le GRAND, des avis concernant l'achat par l'Armée de foin, d'orge, de paille et même de chevaux.

Le 9 novembre 1933, le ravitaillement en viande fraîche ou en congelé pour les troupes de passage, est soumis à la population selon cette procédure.

Le 6 mars 1935, l'Officier d'administration chargé des approvisionnements écrit au maire pour l'avertir qu'il désire acheter une grande quantité de paille. Il préfère faire appel en priorité au commerce régional et veut établir des contrats directement avec les propriétaires, sans intermédiaire, de façon à ce que les prix demeurent intéressants pour les cultivateurs.

---

\* - Propos recueillis auprès de Madame POIRIER née en 1911, demeurant à la BARDOULAIS (hameau au sud de Bellevue).

Il demande que cette offre soit portée à la connaissance de tous, sachant que la marchandise devra être transportée aux frais des vendeurs.

Quand l'Armée a besoin de chevaux ou de porcs, elle procède de la même manière.

" Le Ploërmelais du 12 mars 1939. Achat de chevaux pour l'Armée.

Le jeudi 9 mars, la commission d'achat de chevaux pour l'armée se trouvait à PLOERMEL. Les éleveurs de la région présentaient un beau lot de 40 chevaux environ. La commission en acheta huit de 4 à 7 ans à des prix variant de 4 800 francs à 6 000 francs."

Ces marchés représentent un débouché si important pour les producteurs ou les commerçants de la région, qu'ils n'hésitent pas à faire intervenir leur député auprès du Ministre, quand il se trouve menacé.

" Le Ploërmelais du 15 décembre 1937. Démarche parlementaire.

Monsieur GUILLOIS député-maire de Ploërmel avisé que certains fournisseurs de la région ne pouvaient soumissionner aux adjudications pour l'approvisionnement de la viande nécessaire aux troupes du camp de Coëtquidan à cause de certaines conditions des cahiers des charges, est intervenu auprès du Ministre de la Guerre et a reçu la réponse suivante.

Paris le 25 novembre 1937

Monsieur le Député et cher collègue,

Par lettre du 10 octobre dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le fait que les cahiers des charges pour la fourniture des viandes de veau et de porc aux troupes du camp de Coëtquidan exigeaient des conditions de poids telles que les bouchers de GUER se trouvaient évincés des adjudications du fait qu'ils ne pouvaient offrir que des animaux de petite taille et de poids insuffisant. Vous m'avez, par suite, demandé, dans le but de venir en aide aux éleveurs bretons d'abaisser le poids maximum fixé pour ces bêtes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enquête à laquelle il a été procédé a fait ressortir que les porcs seraient admis dans la fourniture lorsqu'ils pèseraient net de 50 à 80 kgs et non de 100 à 120 kgs.

Le poids de ces animaux aux environs de Coëtquidan variant de 62 à 77 kgs, les bouchers locaux peuvent par suite, participer aux adjudications en vue de livrer des porcs élevés dans cette région.

En ce qui concerne la viande de veau, de nouvelles conditions de poids seront prévues dans les prochains marchés pour permettre l'écoulement de la production locale."

Satisfaction est donc donnée aux producteurs puisque le poids maximum fixé pour les veaux, porcs et plus tard pour les boeufs, est abaissé. Les bouchers profitent bien sûr de la présence des militaires, mais d'autres commerçants, en particulier les boulangers et les épiciers en bénéficient aussi largement.

L'intendance fabrique son propre pain mais en période d'occupation, la quantité est insuffisante et les gérants des mess des officiers et des sous-officiers en achètent dans les deux boulangeries de Bellevue ou à GUER.

Monsieur LHUISSIER épicier à GUER devient rapidement le principal fournisseur de cidre et de vin du camp et développe de façon considérable son affaire. Diversifiant ses produits, il compte bientôt parmi les grossistes les plus riches de Bretagne.

Les propriétaires comme les commerçants sont en contact avec les gérants des mess, mais ils ont d'autres correspondants. Ils entretiennent des relations avec les officiers d'ordinaire ou les cantiniers des régiments qui chaque année viennent en manœuvre.

Chacun, en quelque sorte, a ses clients, ses abonnés et sait à l'avance les dates de leurs séjours et l'effectif à ravitailler.

Il en est de même dans les villes où les unités font étape, à l'aller comme au retour, entre leur garnison et Coëtquidan.

Les commerçants réapprovisionnent leurs stocks en prévision de leur passage car c'est pour eux l'occasion de réaliser un excellent chiffre d'affaire.

Ceci explique la réaction d'indignation des Ploërmelais, quand ils voient des troupes traverser leur village sans s'y arrêter alors qu'une étape était prévue.

" Le Ploërmelais du 31 juillet 1921 : PLOERMEL : le passage des troupes.

Les troupes annoncées comme devant cantonner chez nous hier, jeudi, ayant traversé la ville sans s'y arrêter, chose très préjudiciable aux intérêts des commerçants, qui avaient fait des préparatifs pour recevoir les militaires, nous sommes allés aux renseignements. A la mairie on n'a pu nous donner aucune explication, on nous a simplement communiqué la lettre annonçant le passage des troupes. Cette lettre est catégorique, la mairie ne pouvait faire autrement que de préparer le gîte.\* On nous a assuré que M. le Sénateur faisait des démarches auprès de M. le Préfet du Morbihan et de M. le Ministre de la Guerre pour que de pareils faits ne se reproduisent plus à l'avenir."

Nous venons de le voir, l'Armée est le plus souvent cliente mais l'inverse se produit également et parfois, c'est elle qui vend ou loue ses services.

Ainsi le fumier de cheval et les eaux grasses, comme nous l'avons déjà mentionné, sont mis en vente par adjudication au profit des cultivateurs pour fertiliser leurs champs ou engraisser leurs porcs.

Les chevaux arrivés à un certain âge sont vendus de cette même façon aux boucheries de la région, une affiche, en date du 21 novembre 1933 informant les intéressés, figure dans les archives de PLELAN le GRAND.

Par ailleurs, le territoire du camp offre d'autres avantages.

En dehors des périodes de manoeuvres, les paysans peuvent y envoyer paître leurs troupeaux ; les landes peuvent être coupées et ramassées\*\* comme le bois mort ou certains fruits. Pour cela il faut, lors de la mise en adjudication, s'être porté acquéreur et payer une location annuelle qui reste assez minime. Cette pratique est avantageuse mais comporte quelques risques pour le paysan :

Le Ploërmelais du 22 mai 1932 : Un obus éclate : deux cultivateurs grièvement blessés.

Lundi au cours de la matinée, plusieurs cultivateurs étaient occupés à débroussailler des terrains qu'ils louent à l'autorité militaire. Ils étaient arrivés à proximité du village de GUILLERIEU et afin d'aller plus vite, ils décidèrent de mettre le feu à la lande. Sous l'influence de la chaleur, un obus de 75 enfoncé dans la terre éclate soudain, M. DUHESNE et M. DECHAINE habitant à la Motte en Campénéac, qui se trouvaient à proximité, furent atteints par les éclats. Transportés à la clinique de PLOERMEL M. DECHAINE a subi l'amputation d'une jambe ; son camarade porte des blessures au bras."

\* - A cette époque, les municipalités et les habitants étaient tenus de loger les militaires de passage. En cas de refus, ces derniers étaient logés aux frais de ceux qui avaient refusé. D'une manière générale, les militaires étaient toujours bien reçus à PLOERMEL et il était rare d'avoir à appliquer les sanctions prévues par la loi.

\*\* reproduction d'une affiche en annexe.

Ce genre d'accident n'est pas rare, mais concerne surtout les braconniers qui viennent traquer le gibier qui abonde sur le camp ; se moquant des consignes de sécurité ou les ignorant ils chassent de partout, y compris dans certaines zones de réceptacle de tir.

Il est vrai que le domaine militaire est particulièrement giboyeux et à ce titre, il fait aussi l'objet d'une location comme terrain de chasse.

"Le Ploërmelais du 19 novembre 1905 : Coëtquidan"

Le 8 novembre a été faite à la mairie de GUER: en présence du représentant de l'administration du 10<sup>e</sup> Corps d'Armée, l'adjudication du territoire du camp de Coëtquidan comme terrain de chasse. D'une superficie d'au moins 1 000 hectares, il est fréquenté par les chevreuils et le gibier venant de la forêt de Paimpont distante de quelques kilomètres seulement. Les lièvres, les lapins et les bécasses y abondent. Ce terrain a encore l'avantage d'être à proximité des gares de GUER et de PLELAN. M. de la FONCHAIS a été déclaré adjudicataire moyennant la somme de 400 francs par an."

Les militaires sont aussi, très attirés par la richesse de la faune et cherchent à monopoliser ce droit, qui estiment-ils, leur revient puisqu'il s'agit d'un domaine appartenant au Ministère de la Guerre.

Sous leur pression, une dépêche ministérielle du 5 janvier 1906 interdit la chasse aux particuliers sur les champs de tir.

Quelques années plus tard, le 8 janvier 1912, le Duc de ROHAN fait une nouvelle tentative pour louer la chasse mais le Ministre confirme la décision de 1906 et réserve le droit de chasse aux militaires. Le difficile contrôle des chasseurs civils, les litiges qui peuvent en résulter, le secret de certaines expériences ou certains matériels d'artillerie ou d'aviation sont incompatibles avec la mise en adjudication du droit de chasse et justifient son refus.

Au lendemain de la guerre, la polémique est relancée et le 4 février 1920 le Ministre annule le précédent statut et demande à ce que l'on recourre à l'adjudication publique comme c'est le cas pour les pacages ou les différentes récoltes sur les terres affermées.

L'affermage de ce droit pour 3, 6 ou 9 ans est mis en adjudication à GUER le 30 août 1920. La location s'élève à 8 000 francs par an.

Cette affaire trouve sa conclusion le 26 mai 1925 quand un nouveau Ministre résilie les baux d'affermage de M. CROLLE de Ploërmel et admet que la chasse pourra être affermée au Commandant d'Armes du camp représentant d'une collectivité d'Officiers. La condition exigée est que cette "société" d'Officiers d'active et de complément \* puisse verser chaque année les 10 000 francs nécessaires à son fonctionnement.

Si les retombées économiques intéressent toute la région, il est certain que ce sont les bourgs les plus proches qui profitent le plus de la présence des troupes.

D'abord les soldats ont peu de temps; libres en semaine le soir après la soupe jusqu'à l'appel et le dimanche, il n'ont par ailleurs aucun moyen de transport, aussi ne peuvent-ils se promener qu'à proximité immédiate de leurs cantonnements.

Cette population, jeune, nombreuse, cherche à se divertir quand elle n'est pas de service ou en manoeuvre et représente une clientèle potentielle considérable. Très vite les habitants des environs saisissent l'opportunité qui se présente à eux et les premiers commerces s'installent aux sorties du camp.

\* - Officiers honoraires

On voit ainsi apparaître les hameaux de Bel Air et de Bellevue qui dépendent respectivement des communes de Saint-Malo de Beignon et de Guer. Ces hameaux entièrement nouveaux sont en fait une concentration de commerces adaptés aux besoins des militaires.

Les soldats, quels que soient leurs grades, cherchent, pendant le peu de temps libre qu'ils ont, à se distraire, à se détendre pour oublier les marches, les exercices, leurs soucis, le fait qu'ils sont séparés de leur famille parfois très éloignée. Ils cherchent aussi à faire un bon repas pour se changer de ceux servis à la cantine ou au mess.

C'est pourquoi la plupart des établissements sont des bars-restaurants. M. DENIEL, fils d'un de ces cafetiers, se rappelle la présence d'une bonne douzaine de commerces de ce type à Bel-Air.

Chacun possède un piano mécanique et une piste de danse où les serveuses font oublier pour quelques instants les rigueurs du service à nos troupiers. En effet il semble que Bel-Air soit plutôt fréquenté par les soldats car les Officiers et les Sous-Officiers y viennent peu nombreux.

Chaque jour, vers 18 heures, une véritable marée humaine descend du camp et se précipite dans les bars ; il faut faire vite, seuls les premiers arrivés trouvent une place, les autres doivent faire la queue pour attendre leur tour. Ils peuvent toujours prendre patience en allant acheter quelques photographies, cartes postales ou diverses babioles dans le bazar.\*

Malgré tout, l'ordre et la discipline règnent, car les patrouilles et les gendarmerie veillent et ont vite fait de repérer et de neutraliser les fauteurs de troubles.

De l'autre côté du camp, à la sortie de Bellevue, la situation est identique. Sur les 25 maisons environ de ce hameau, construites pour la plupart au moment de la création du camp d'instruction, une bonne dizaine selon M. POIRIER sont également des bars du même type que ceux de Bel-Air. Néanmoins la présence des Officiers et des Sous-Officiers y est plus importante et certains établissements comme le "bar de la paix" ou celui de "Bellevue" leur sont plutôt réservés.

Deux boulangeries, deux épiceries, une boucherie et un bazar\* se sont aussi installés à leurs côtés pour profiter des nouveaux débouchés commerciaux.

Pendant la période des manoeuvres, du mois de mars au mois d'octobre les commerçants réalisent d'excellentes affaires, qui leur permettent de vivre le restant de l'année. la plupart des bars ferment d'ailleurs à l'automne pour rouvrir au printemps.

Leur entière dépendance explique leur pétition en 1939, quand l'absence de troupe les prive de leur clientèle et de leur source de revenu.

"Le Ploërmelais de mars 1939 : Doléances des commerçants de St Malo de Beignon"

On sait que cette petite localité est située en bordure du camp de Coëtquidan. Sa population est composée presque exclusivement de débitants et restaurateurs dont la clientèle est essentiellement militaire et dont le commerce et par la suite les moyens d'existence, sont fonctions absolues de l'occupation estivale de notre grand établissement militaire d'instruction. Cette situation particulière est la même pour l'agglomération de Bellevue, sise sur l'autre versant et vers l'entrée principale du camp de Coëtquidan. Pour ces deux agglomérations, le commerce est exclusivement saisonnier.

L'année précédente a été néfaste pour les habitants de Bel Air et de Bellevue par suite de l'absence de troupe et par conséquent de tout commerce à l'automne 1938. la seconde phase de la mobilisation partielle en cours prive à nouveau les commerçants de cette région de leur commerce avec les militaires et de ce fait de leur moyen d'existence.

\* Les reproductions de leurs enseignes figurent en annexe.

C'est cette situation, très nettement et fidèlement exposée, qu'un des commerçants de Bel Air vient de résumer en une pétition qui circule actuellement parmi ses collègues de St Malo de Beignon, Bel Air, Beignon, Bellevue, Saint-Raoul et Guer. Ce document recueille de nombreuses signatures et va être adressé à l'Autorité supérieure, pour solliciter en haut lieu que quelque chose soit fait pour que les agglomérations susvisées puissent, par une occupation même relative du camp, retrouver, ne serait-ce qu'en partie, leurs moyens d'existence, leurs possibilités d'acquitter leurs impôts et autres charges courantes qui demeurent constantes, que le camp soit occupé ou non."

Cet article démontre clairement l'impact économique du camp sur la région et son importance vitale pour certains de ses habitants.

Ensuite, à ces conséquences économiques directes, s'ajoutent des retombées indirectes.

Les commerces nouvellement créés, on vient de le voir dans l'article du "Ploërmelais", paient des taxes, dont certaines sont destinées aux communes sur le territoire desquelles ils sont implantés.

De même, les familles des officiers et des sous-officiers qui sont affectés sur le camp, paient des impôts locaux à Guer, St-Malo de Beignon ou Beignon selon leurs domiciles.

L'autorité militaire, de son côté, paie certaines redevances à ces municipalités qui bénéficient ainsi d'un budget relativement important par rapport à leurs ressources propres, antérieures à la création du camp.

Cela leur permet de moderniser considérablement leurs communes en s'ajoutant aux avantages déjà obtenus comme l'installation d'un bureau de poste ou l'agrandissement de la gare de Guer.

Nous nous souvenons que le conseil municipal de ce bourg avait, pour obtenir un bureau postal, fait état de la présence des militaires et de leurs besoins ; peu après une annexe sera ouverte à Bellevue.

La gare de Guer existait depuis quelques années mais, du fait d'un trafic réduit, ses installations étaient insuffisantes. Les Américains en 1917 vont l'aménager et la plus grande partie de leurs installations seront récupérées par le réseau d'état et profiteront à la région.

Bin sûr, la présence de milliers de jeunes soldats n'est pas sans susciter quelques désagréments inhérents à ce type d'installation.

La prostitution, peu importante avant la guerre de 1914-1918, semble se développer avec l'arrivée des Américains en 1917.

D'après les comptes-rendus du Tribunal correctionnel de Ploërmel dans le "Ploërmelais" les prostituées sont nombreuses aux abords du camp et abondent en particulier dans la région de Bel-Air. Ceci explique d'ailleurs que le premier nom de cette localité soit Coquinville, nom sous lequel elle figure sur les cartes d'état-major de l'époque.

Quelques articles choisis parmi beaucoup d'autres attestent de ce phénomène et montre son ampleur.

#### "Ploërmelais du 7 septembre 1919 : Tribunal correctionnel"

Notre journal a annoncé la semaine dernière l'arrestation d'un certain nombre de filles soumises au contrôle de la police rennais et écrouées à la maison d'arrêt de Ploërmel pour des délits commis aux environs du camp de Coëtquidan.

Toutes ces "tristes personnes" ont comparu sur les bancs de la correctionnelle. Les filles Gosse Simone et Deloison Alice 20 ans, filles soumises, ont répondu d'outrages publics à la pudeur commis à Coëtquidan, le 9 août dernier. Punies de 6 jours de prison, la fille Gosse bénéficie d'un sursis. Les nommées Kranrich Adélia 21 ans, fille publique de Rennes et le Coquen Emma 19 ans, même profession, se voient octroyer chacune 8 jours de prison."

"Ploërmelais du 21 décembre 1919 : A Coëtquidan

Au cours d'une ronde aux environs de Coëtquidan, la gendarmerie de Guer a arrêté pour vagabondage et conduit à la maison d'arrêt de Ploërmel la fille Janois Angèle, 22 ans, fille soumise, prétendant demeurer à Rennes et qui se livrait habituellement à la prostitution. Elle a été écrouée."

" Ploërmelais du 7 mars 1920 : Saint-Malo de Beignon

Arrestation : Riquet Lucienne, 19 ans, née à Chartres a été arrêtée la semaine dernière en flagrant délit de vagabondage et écrouée à la maison d'arrêt.

Triple capture : Les filles Cranvich, Demagny et la femme Lagoutte Elisa, sont des habituées du camp de Coëtquidan. Elles ont déjà été arrêtées plusieurs fois. Mardi encore, la gendarmerie de Ploërmel a conduit ces trois professionnelles devant le procureur de la République, qui après interrogatoire d'usage, les a renvoyées en pension à la maison d'arrêt."

" Tribunal correctionnel de Ploërmel : Audience du 28 octobre 1920

La dénommée Angèle est une habituée du Tribunal. Elle a déjà 4 condamnations à son actif. Comme moyen d'existence, cette triste personne se livre à la prostitution, aussi comparait-elle aujourd'hui pour vagabondage dans les environs du camp de Coëtquidan. Punie de 3 mois de prison.

Pour les mêmes faits, Rosalie, 19 ans, était également arrêtée le 12 octobre aux environs du camp de Coëtquidan. Elle n'est pas une inconnue elle non plus du Tribunal. Elle a été condamnée à 2 mois de prison. La dénommée Demagny Emilie est encore, quoique jeune, une vieille habituée du Tribunal - 4 mois de prison."

"Toujours la prostitution à Coëtquidan - La nommée Prévost Marie, 31 ans, est une de ces tristes filles qui pullulent aux alentours du camp de Coëtquidan. Arrêtée, elle se voit, vu ses antécédents, condamnée à 4 mois de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour."

La plupart de ces filles étaient originaires de RENNES.

Ces inconvénients mis à part, le bilan économique de l'installation du camp d'instruction semble largement positif.

Bien accepté par la plupart des habitants, il a certes donné naissance à quelques difficultés qui restent néanmoins de faible portée compte tenu de l'importance du projet.

Cette présence est à l'origine de nouvelles ressources financières et les commerces : créés pour les militaires profitent bien évidemment à toute la population de la région qui auparavant devait se déplacer à PLOËRMEL ou à RENNES pour en bénéficier.

Le nombre d'habitants a diminué par rapport au siècle précédent c'est vrai, mais sans le camp la situation se serait encore plus dégradée comme cela s'est passé dans les autres communes.

Par contre le camp a suscité de nouvelles activités économiques du fait des 5 000 personnes qui vivent à Coëtquidan et des nombreuses familles de cadres qui logent à l'extérieur du domaine militaire. De grandes surfaces, des lycées, des écoles se sont implantés dans les environs et le nombre de médecins, dentistes a beaucoup augmenté. Le camp a bien redonné un souffle nouveau à cette région, qui sans lui, serait sûrement aujourd'hui comme beaucoup d'autres zones de campagne, incertaine quant à son avenir.

## CONCLUSION

De longues années ont été nécessaires aux militaires pour persuader les politiques, que c'est seulement par des séjours en camp, que peut se parfaire l'instruction collective des petits détachements et se concrétiser le rassemblement et la manoeuvre des grandes unités, avec le concours des réservistes.

Au lendemain de la défaite de 1870, tout le monde semble pourtant d'accord pour recréer les camps d'instruction, mais les difficultés dans lesquelles se débat l'Assemblée ne sont guère propices à la prise de grandes décisions.

Très vite les politiques se désintéressent d'un projet, qui leur apparaît secondaire par rapport à l'avenir immédiat du Pays.

Quel régime politique succèdera à l'Empire? La République sera-t-elle proclamée ou la monarchie sera-t-elle restaurée et dans ce cas, laquelle des branches rivales l'emportera?

Les années passent et le désir de revanche s'atténue et avec lui la volonté de créer un outil militaire efficace.

Pourtant les militaires ne restent pas inactifs. Ils adoptent de nouveaux matériels dans l'Infanterie, dans l'Artillerie, modifient les règlements de ces armes et pour utiliser correctement les premiers, mettre en application les seconds, réclament en permanence des camps de grandes superficies.

Ils ne sont guère entendus, alors que nos voisins, à la même époque, développent de vastes programmes dans ce domaine et comme l'Allemagne par exemple, prennent une avance considérable sur nous.

Néanmoins, le contexte international de plus en plus menaçant et la transformation de notre appareil militaire en armée de réservistes par le vote, en mars 1905, de la loi qui ramène le service national à deux ans, incitent enfin le Gouvernement de l'époque à concevoir de nouveaux camps d'instruction.

Le champ de tir d'artillerie de COETQUIDAN créé en 1873 à la suite de la défaite face aux prussiens, est alors transformé en 1905 en camp d'instruction national.

La réalisation concrète est longue et difficile comme toute entreprise de ce genre et de cette ampleur.

Il s'agit dans un premier temps de régler d'innombrables problèmes administratifs, juridiques et financiers pour acquérir les terres expropriées et ensuite vient la phase de la mise en chantier du camp bâti.

Un tel programme bouleverse évidemment toute la région.

Le déplacement de plusieurs centaines de personnes, la disparition de hameaux, de fermes mal ressentis à l'origine, sont par la suite bien acceptés par une population, qui comprend rapidement tout le bénéfice qu'elle peut retirer de ce projet.

Les expropriés sont correctement indemnisés et peuvent se réinstaller dans des conditions très souvent plus favorables; les agriculteurs trouvent de nouveaux débouchés pour leurs produits et peuvent ainsi améliorer leurs exploitations; les commerces font d'excellentes affaires et leur nombre s'accroît de façon considérable.

Le camp créé des emplois car sa construction nécessite la présence de plusieurs entreprises durant plusieurs années et son fonctionnement requiert des dizaines d'ouvriers civils à temps plein.

Le camp de COETQUIDAN, bien accepté et parfaitement intégré dans la région, est aussi un facteur de développement économique et de modernisation. Son impact direct ou indirect est bénéfique pour tous les villages environnants, mais il est aussi sensible dans des régions plus éloignées comme PLOERMEL par exemple.

Sur le plan militaire, il est une réussite puisque toutes les unités de l'Ouest, quelle que soit leur arme, y sont venues avant 1914 s'y instruire.

Le rude entraînement dispensé dans des séjours annuels, a été une préparation parfaite sur les plans technique et moral pour les troupes de Bretagne, qui se sont illustrées pendant la Grande Guerre et ont payé un lourd tribut en vies humaines.

Au lendemain de cette dernière, pour des raisons psychologiques et matérielles, les camps de l'Est sont délaissés et le commandement s'intéresse alors essentiellement à celui de COETQUIDAN, auquel dorénavant quatre corps d'armée, au lieu de deux précédemment, sont abonnés.

Il devient l'un des principaux terrains d'exercice et d'expérimentation où on met en application les enseignements tactiques de la guerre et où on teste dans des conditions réelles, les matériels les plus modernes.

De grandes manoeuvres s'y déroulent périodiquement sous le contrôle systématique d'un représentant du Conseil Supérieur de la Guerre. Les installations du camp bâti comme celles destinées à l'instruction de la troupe, donnent toute satisfaction et les séjours des grandes unités, brigades ou divisions, se déroulent parfaitement tant sur le plan de la discipline et des relations avec la population, que sur celui du réalisme et de l'efficacité de l'instruction dispensée.

La présence de nombreux stagiaires ou observateurs étrangers atteste de la qualité de ces exercices et des enseignements qu'ils permettent de retirer.

L'efficacité et la rentabilité du camp de COETQUIDAN sont, comme pour la période précédant 1914, largement démontrées et ce malgré la défaite de juin 1940.

Celle-ci n'est en aucun cas le fait d'installations inadaptées ou défectueuses, mais résulte en grande partie, de la médiocrité et de l'aveuglement de certains de nos chefs militaires.

Ils n'ont pas su ou osé prendre les décisions nécessaires et adopter des doctrines modernes, qui seules correspondaient aux matériels récents et performants éprouvés à COETQUIDAN et leur auraient assuré un rendement optimum.

Le camp apprécié par ailleurs par les Américains, les Polonais et les Espagnols qui tout à tour l'ont occupé durant plusieurs mois, est une réussite totale. Il a largement contribué à forger l'outil de notre défense et parfois celui de nos alliés, grâce à la diversité et la modernité de ses installations et la qualité de son infrastructure.

Les recherches pour cette étude ont été passionnantes et nous ont permis, nous l'espérons, de dresser un tableau assez complet du sujet que nous avons choisi de traiter. Nous avons ainsi pu démonter tout l'intérêt militaire pour notre défense et l'impact économique pour la région. La thèse selon laquelle les paysans ont été expulsés contre leur volonté et sans une juste compensation pour les préjudices subis, est totalement réfutée.

Néanmoins, des domaines comme celui des manoeuvres effectuées dans la période de l'entre-deux guerres, celui de l'hygiène ou celui des marchés passés dans le secteur civil, n'ont pu être approfondis et développés comme nous l'aurions souhaité.

L'absence totale d'archives concernant le camp de COETQUIDAN au Service Historique de l'Armée de terre nous a privé d'informations précises quant au déroulement des manoeuvres et à leur incidence sur la doctrine et la pensée des chefs suprêmes de notre Armée.

De même, aucune archive du service de santé ou de celui de l'intendance n'existe à l'Etat-Major de la III<sup>e</sup> Région Militaire de RENNES, pour la période qui nous intéresse.

Cela est regrettable car de tels documents auraient certainement pu nous apporter des renseignements complémentaires qui nous auraient éclairés sur les conditions d'hygiène dans lesquelles vivaient les troupes de passage et sur les maladies les plus courantes; l'étude de marchés avec les entrepreneurs, les producteurs, leur nature et leur importance auraient contribué à approfondir l'influence économique sur la région.

Depuis 1945 le camp de COETQUIDAN connaît sa troisième mutation.

Après avoir été champ de tir d'artillerie temporaire de 1873 à 1878, permanent de cette date à 1905, puis camp d'instruction national, il est devenu au lendemain de la seconde guerre mondiale le centre de formation des officiers de l'Armée de Terre.

Comme les deux premiers projets, le troisième a nécessité de nouvelles installations et notamment un agrandissement considérable du camp bâti.

Les écuries et le parc de l'îlot T ont disparu, pour laisser la place à une vingtaine de bâtiments construits dans les années 50 et destinés à accueillir les élèves officiers d'active.

A l'extrémité Est du camp, à proximité de Bellevue, de nombreux immeubles sont apparus à la même époque pour loger les cadres permanents et les enseignants détachés du Ministère de l'Education nationale.

Plus récemment, dans les années 60, un nouveau complexe "la Nouvelle Ecole" a vu le jour.

Par ce dernier programme de construction, notre pays s'est enfin donné l'école du prestige à laquelle l'Armée de Terre avait droit pour former ses officiers et leur dispenser l'instruction générale et les connaissances techniques qu'exige le combat moderne.

Aujourd'hui, le camp de COETQUIDAN redevenu, depuis 1978, camp national, accueille à ce titre certaines unités de la région qui comme dans le passé viennent manoeuvrer, tirer et entraîner leur personnel à la vie en campagne.

Cette orientation laisse-t-elle présager une nouvelle mutation? Pour l'instant rien ne semble arrêté, mais une chose est certaine, la formation des élèves-officiers, essentiellement assurée par un corps enseignant, qui vient de PARIS, est une charge financière considérable.

A une époque où la priorité des priorités est de faire des économies partout où on le peut, le projet de ramener Saint-Cyr en région parisienne a été plusieurs fois envisagé. Si cela se produisait que deviendrait le camp?

Le Ministre de la Défense, Monsieur CHEVENEMENT, étudie actuellement les possibilités de regrouper plusieurs unités sur une même "plate - forme", afin de réduire les frais de fonctionnement et les servitudes de gardiennage. Le plan ORION dont il s'agit, pourrait trouver une application concrète sur le site de COETQUIDAN qui se prête admirablement à un tel regroupement et qui pourrait accueillir plusieurs régiments stationnés aujourd'hui dans différentes villes.

Cette solution est déjà réalisée dans le camp de MOURMELON où sont cantonnés le 503<sup>e</sup> R.C.C. et le 4<sup>e</sup> Dragon.

Ce système, selon l'exemple américain, présente de plus l'avantage de mettre les terrains d'exercice et les champs de tir à la porte du quartier et supprime les déplacements longs et onéreux.

Si ce regroupement ne se concrétisait pas, le camp de COETQUIDAN, toujours dans l'hypothèse d'un départ des écoles, pourrait aussi tout simplement redevenir un camp d'instruction comme par le passé.

Toutes ces décisions, nous l'avons vu, procèdent moins d'une nécessité militaire que d'une volonté politique.

-----

## BIBLIOGRAPHIE

- Revue de St-Cyr n° 31 spécial de 1958  
Article du Colonel BABRON "Histoire du Camp de Coëtquidan".
- Histoire des St-Cyriens  
Colonel CAMUS - Edit. LAVAUZELLE.
- L'Armée de Terre dans l'ouest  
Etat-Major - III<sup>e</sup> Région Militaire.
- Instruction de l'Armée française de 1815 à 1902  
Général JOURDY.
- Le Camp de Coëtquidan va t-il dévorer Brocéliande ?  
Pierre BRIDIER.
- Le Morbihan en guerre 1939-1945  
R. LEROUX
- Dictionnaire d'Art et d'Histoire militaires  
André CORVISIER.
- Parlement, Gouvernement, Commandement  
Thèse pour le doctorat d'Etat d'Histoire de Mr Jean-Charles JAUFFRET.